

# PARC NATUREL DE L'ARDENNE MÉRIDIONALE

## PROJET DE CRÉATION





# PARC NATUREL DE L'ARDENNE MÉRIDIONALE

PROJET DE CRÉATION







# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. INTRODUCTION &amp; REMERCIEMENTS</b> .....	11
<b>2. LES LIMITES DU PARC NATUREL DE L'ARDENNE MÉRIDIONALE</b> .....	15
<b>3. SITUATION DU PARC NATUREL DE L'ARDENNE MÉRIDIONALE AU SEIN DES PARCS NATURELS WALLONS ET FRANÇAIS</b> .....	23
<b>4. POURQUOI UN PARC NATUREL EN ARDENNE MÉRIDIONALE ?</b> .....	29
<b>5. DÉNOMINATION DU PARC NATUREL</b> .....	35
<b>6. HISTORIQUE DU PROJET DE CRÉATION ET MÉTHODE D'ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION</b> .....	39
LES PRÉMICES : UNE INITIATIVE POLITIQUE .....	41
CRÉATION D'UNE ASSOCIATION DE PROJET .....	42
OPPORTUNITÉ DE CONSTITUER UN GROUPE D'ACTION LOCALE .....	44
RELANCE DU PROCESSUS DE RECONNAISSANCE DU PARC NATUREL .....	46
ÉLABORATION DU RAPPORT DE CRÉATION .....	47
ADOPTION DU PROJET DE CRÉATION .....	51
COMMUNICATION ACCOMPAGNANT LE PROCESSUS .....	52





<b>7. PLAN DE GESTION DU PARC NATUREL DE L'ARDENNE MÉRIDIONALE</b> .....	<b>55</b>
<b>PORTÉE DU PLAN DE GESTION</b> .....	<b>57</b>
<b>STRUCTURE DU PLAN DE GESTION</b> .....	<b>58</b>
<b>PRINCIPES ET REMARQUES PRÉALABLES</b> .....	<b>60</b>
<b>AXE 1 – PROTECTION, GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL</b> .....	<b>62</b>
1.1. Patrimoine naturel .....	<b>63</b>
1.2. Environnement .....	<b>73</b>
<b>AXE 2 – PAYSAGES ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b> .....	<b>80</b>
2.1. Paysages .....	<b>81</b>
2.2. Urbanisme et architecture .....	<b>89</b>
2.3. Énergie .....	<b>97</b>
2.4. Mobilité .....	<b>105</b>
<b>AXE 3 – DÉVELOPPEMENT RURAL ET ÉCONOMIQUE</b> .....	<b>112</b>
3.1. Agriculture et filière agro-alimentaire .....	<b>113</b>
3.2. Forêt et filière-bois .....	<b>125</b>
3.3. Ressources du sol et du sous-sol .....	<b>135</b>
3.4. Tourisme et Horeca .....	<b>139</b>
3.5. Patrimoine, histoire, culture .....	<b>151</b>
<b>AXE 4 – TRANSVERSAL – EXPÉRIMENTATION ET INNOVATION</b> .....	<b>162</b>
<b>AXE 5 – TRANSVERSAL – PARTENARIATS ET COOPÉRATIONS</b> .....	<b>168</b>
<b>AXE 6 – TRANSVERSAL – ACCUEIL, ÉDUCATION ET SENSIBILISATION</b> .....	<b>176</b>






# TABLE DES MATIÈRES

<b>8. ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE</b> .....	183
<b>9. ÉVALUATION DES BESOINS DE FONCTIONNEMENT ET FINANCEMENT</b> .....	187
<b>10. CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE LA CRÉATION DU PARC NATUREL POUR LES COMMUNES ET POUR LEURS HABITANTS</b> .....	191
CONSÉQUENCES POUR LES HABITANTS .....	194
CONSÉQUENCES POUR LES COMMUNES .....	198
ÉQUILIBRES PRINCIPAUX À GÉRER .....	200
<b>11. ZONES D'APPLICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES BÂTISSSES EN SITE RURAL</b> .....	203
<b>12. ANNEXES</b> .....	209
CARTE DU PARC NATUREL .....	211
DIAGNOSTIC PARTAGÉ .....	212







*A*u pays de mon père on voit des bois sans nombre  
Là des loups font parfois luire leurs yeux dans l'ombre  
Et la myrtille est noire au pied du chêne vert  
Noire de profondeur, sur l'étang découvert  
Sous la bise soufflant balsamiquement dure  
L'eau saute à petits flots, minéralement pure  
Les villages de pierre ardoisière aux toits bleus  
Ont leur pacage et leur labourage autour d'eux  
Du bétail non pareil s'y fait des chairs friandes  
Sauvagement un peu parmi les hautes viandes  
Et l'habitant, grâce à la Foi sauve, est heureux

**PAUL VERLAINE, Paysages**



# INTRODUCTION & REMERCIEMENTS





**F**aire reconnaître l'Ardenne méridionale comme Parc naturel est pour nous une **évidence** et une **nécessité**.

Une **évidence** car le territoire formé de nos neuf Communes (Bertrix, Bouillon, Bièvre, Daverdisse, Gedinne, Herbeumont, Paliseul, Vresse-sur-Semois et Wellin) répond pleinement à la définition d'un Parc naturel en Wallonie, étant « rural » et « d'un haut intérêt biologique et géographique ».

Un relief varié, façonné par la Semois, la Lesse, la Houille et leurs affluents, de vastes massifs forestiers, le plateau de la Croix-Scaille, la Calestienne sur Wellin, de nombreuses prairies et zones humides, les sites d'extraction de schiste et d'ardoise, ont de fait engendré une diversité importante de milieux naturels et une biodiversité particulièrement riche, sans oublier les paysages, variés eux aussi, qui en découlent, certains étant particulièrement remarquables et reconnus, surtout en vallée de la Semois.

Mais notre région est aussi riche de son patrimoine, matériel, en lien avec la petite et à la grande Histoire, sans oublier son patrimoine culturel immatériel composé du savoir-faire de nos artisans, artistes et habitants, de traditions encore bien ancrées, d'un patrimoine oral étoffé.

Une **nécessité** car ce statut de Parc naturel nous permettra de disposer d'un cadre et de moyens pour continuer à préserver, restaurer et valoriser ces richesses et patrimoines, dans un objectif de développement durable. Il nous permettra aussi de répondre aux nombreux besoins et enjeux de notre territoire : soutien aux activités économiques traditionnelles (agriculture, forêt, extraction, tourisme...), gestion de la mobilité, transition énergétique, intégration des projets d'urbanisation, etc.

Le Parc naturel est l'échelle pertinente pour aborder la plupart de ces enjeux, dans le prolongement de différentes démarches pluricommunales qui nous ont appris à travailler ensemble ces dernières années, en particulier le Groupe d'Action Locale

« Ardenne méridionale », actif sur les mêmes neuf communes et qui préfigure en quelque sorte l'action du futur Parc.

Notre volonté est ainsi d'avoir une vision large et ambitieuse des missions de notre Parc naturel et de lui confier des projets dans de nombreux domaines.

Cette ambition se retrouve dans le Plan de gestion qui forme l'essentiel du présent Projet de création. Celui-ci est le fruit du travail d'un Comité d'étude que nous avons voulu le plus large et ouvert possible.

Que soient ici chaleureusement remerciés tous ceux qui ont permis à ce projet de se construire...

- l'ensemble des personnes et acteurs qui ont contribué au travail de réflexion, en y apportant leur expertise, leurs idées, leur enthousiasme ;
- les habitants qui ont répondu à l'appel public à idées de projets ;
- les neuf Communes partenaires qui soutiennent la démarche depuis plusieurs années ;
- la Fédération des Parcs naturels de Wallonie pour ses conseils et sa disponibilité répétée pour présenter le concept de Parc naturel ;
- les Parcs naturels voisins qui nous ont permis d'en connaître et comprendre les projets et le fonctionnement concrets ;
- la Direction de la Nature du Service Public de Wallonie pour son intérêt pour le projet et ses conseils.

Au nom du Comité de gestion de l'Association de projet « Ardenne méridionale »,

*Michel HARDY, Président*



# LES LIMITES DU PARC NATUREL DE L'ARDENNE MÉRIDIIONALE





Le projet de Parc naturel de l'Ardenne méridionale couvre l'entièreté du territoire de neuf communes : Bertrix, Bouillon, Daverdisse, Herbeumont, Paliseul, Wellin, Bièvre, Gedinne et Vresse-sur-Semois.

La carte ci-après délimite le périmètre concerné. Elle est aussi reprise en **annexe 1**.

Sa particularité administrative est de s'étendre sur **deux provinces** : la province de Luxembourg pour les six premières communes citées, la province de Namur pour les trois dernières.

Plus précisément, il couvre le sud-ouest de la province de Luxembourg et le sud de la province de Namur, appelé communément « Ardenne namuroise ». Le Parc naturel sera ainsi le premier à s'étendre sur deux provinces.



Il se situe presque entièrement dans l'**aire agro-géographique ardennaise**. Seule la partie nord de Wellin, là où se trouvent tous les villages de la commune à l'exception de Fays-Famenne, appartient à la Fagne-Famenne. Cette commune sera, par sa position particulière, appelée à jouer le rôle de porte du Parc naturel depuis le nord du pays et la E411. L'extrémité sud du territoire, sur Bouillon, jouxte la Lorraine belge autour du hameau de Grand Hez.

### Pourquoi ce périmètre ?

Les raisons en sont multiples.

Tout d'abord, le périmètre choisi représente en quelque sorte un **concentré de l'Ardenne**, tant au niveau de l'occupation du

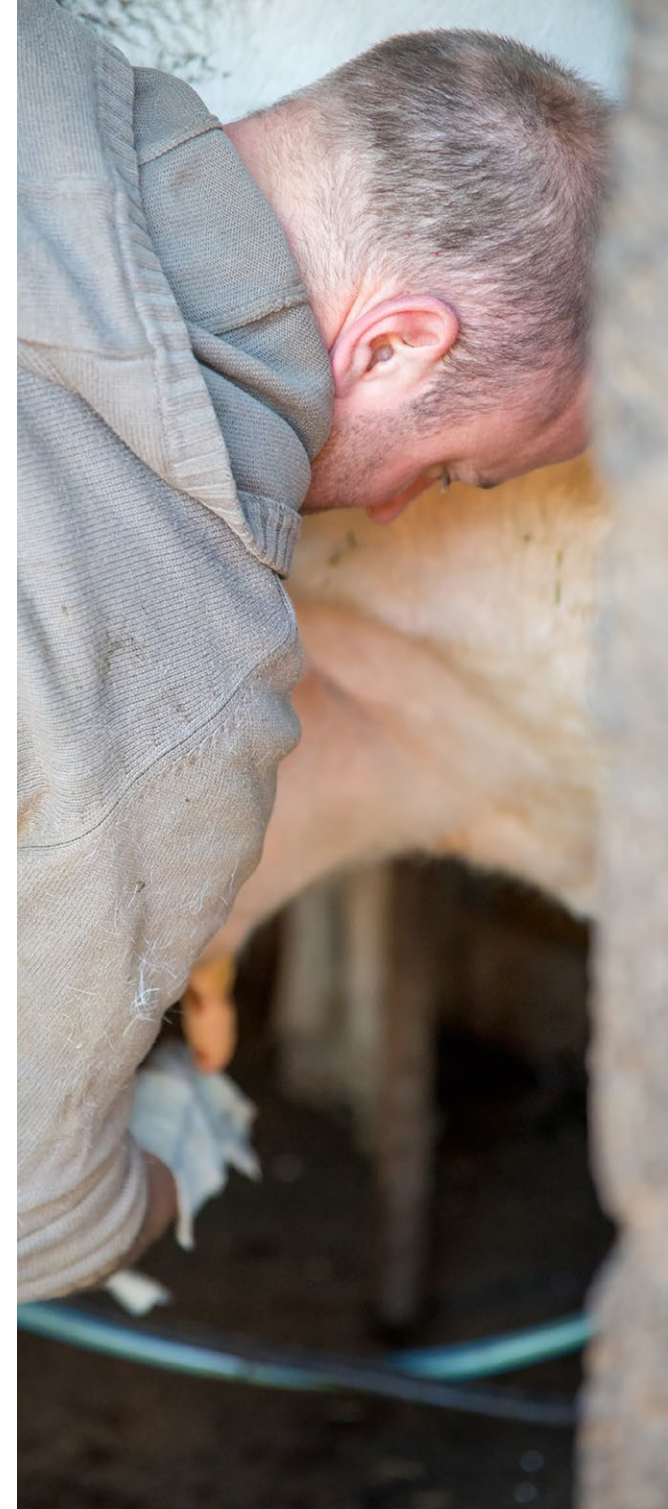
sol que de la biodiversité, du relief, des paysages, du patrimoine bâti. Il en résulte une grande richesse et une importante diversité dans ces composantes essentielles d'un Parc naturel.

De manière schématique, le territoire s'étend, du nord-ouest au sud-est, entre les bordures forestières septentrionale et méridionale de l'Ardenne, qui marquent la limite respectivement avec la Fagne-Famenne et la Lorraine belge.

Du nord au sud, il s'étend entre les sillons profonds creusés par la Lesse et la Semois.

On retrouve donc, sur un territoire au final assez réduit, une **grande partie des milieux typiques du massif ardennais** : des plateaux agricoles parcourus de zones humides en tête de bassin, des massifs forestiers imposants, tantôt feuillus, tantôt résineux, tantôt mixtes, des zones de fange d'altitude autour de la Croix-Scaille, des écosystèmes spécifiques de vallées et versants dans les sillons de la Semois, de la Lesse et de la Houille et de la partie inférieure de leurs affluents.

Au niveau socio-économique ensuite, les communes appartiennent à ce que d'aucuns appellent la « banane économique », soit un **territoire éloigné** des principaux pôles économiques et décisionnels,



coincé entre la E411 au nord et la frontière française au sud, éloigné aussi des axes de communication pour certaines de ses composantes. Ce territoire **souffre de maux spécifiques** dus à cette situation : faible croissance démographique voire stagnation ou régression par endroits, taux de chômage plus élevé que dans d'autres régions proches, vieillissement de la population, précarisation croissante, pour ne citer que quelques constats.

Enfin, et c'est un gage de réussite du projet, ce territoire correspond à des **Communes ayant marqué récemment une volonté ferme de travailler ensemble** afin d'aborder à la bonne échelle territoriale certains des enjeux cités ci-avant tout en s'appuyant sur leurs particularités et atouts naturels. Elles participent ainsi toutes au même Groupe d'Action Locale « Ardenne méridionale » qui se préoccupe de tourisme, d'agriculture, de sylviculture, d'insertion socio-professionnelle et d'identité territoriale. Toutes – sauf Wellin – font désormais partie de la même Maison du tourisme du Pays de Bouillon en Ardenne. Sept d'entre elles (sans Daverdisse et Wellin) participent à la dynamique du Massif « Forêt de la Semois et de la Houille ».



**Il y a ici un territoire de projets en construction, dont le Parc naturel sera, à l'avenir, la dynamique faitière, le fil conducteur.**



*Une identité  
graphique  
qui résume le  
territoire et le  
projet de Parc  
naturel*



Le territoire « Ardenne méridionale » s'est doté d'une identité graphique, destinée à accompagner les dynamiques qui y sont en cours : le Groupe d'Action Locale et le Parc naturel porté par l'Association de projet.

L'objectif de ce logo est de contribuer à construire le territoire de projets, de faire naître une identité commune entre les habitants et les acteurs de terrain, de les inciter à s'inscrire dans le mouvement qui y a vu le jour et s'amplifiera grâce à sa reconnaissance comme Parc naturel.

### Une empreinte digitale...

...pour souligner la **présence humaine** sur le territoire, pour se différencier d'une réserve naturelle ;

...pour indiquer que l'Homme a de tout temps marqué la région de son empreinte (en lien avec son occupation du sol, ses patrimoines multiples, son histoire riche et variée...);

...pour montrer la direction que veut prendre l'Ardenne méridionale : une politique de développement

durable volontariste, des projets, **pour et par ses habitants et ses acteurs** ;

...pour son **côté visuel, accrocheur, original**, différent des représentations habituelles de l'Ardenne ;

...parce qu'une empreinte est **unique**, spécifique, comme l'est l'Ardenne méridionale.

**Des sillons**, qui mettent en évidence certaines **spécificités du territoire** :

...au cœur de l'empreinte, en bleu, les rivières naturelles et leurs méandres si caractéristiques (importance de l'eau, des cours d'eau et des zones humides) ;

...au-delà, en gris : des feuilles de schiste et d'ardoise (importance du sous-sol, de l'activité d'extraction actuelle et passée, des roches et rochers, du patrimoine bâti) ;

...ensuite, en déclinaisons de vert, l'occupation du sol : importance des forêts, résineuses (vert foncé) et feuillues (vert moyen), et de l'agriculture d'élevage (prairies – vert tendre).

Ces sillons peuvent aussi être vus comme :

...**des courbes de niveau** illustrant la différence d'altitude au sein du territoire, en partant du fond des vallées au centre de l'empreinte jusqu'au plateau central agricole et forestier à l'extérieur de celle-ci, en passant par les versants rocheux ;

...**des cernes de bois**, en lien avec la forte présence de la forêt et de nombreuses activités de transformation de cette ressource.





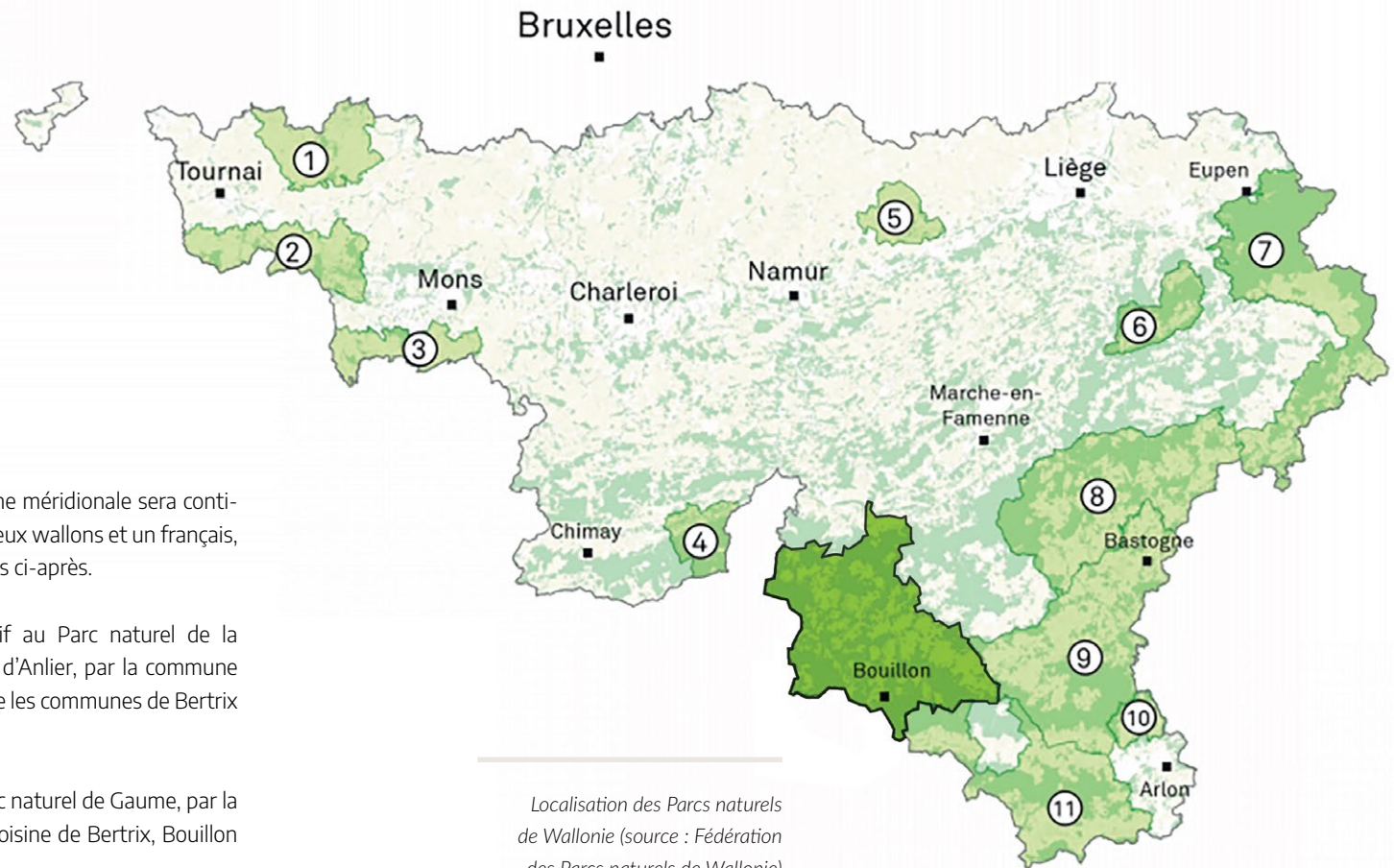
**SITUATION DU PARC  
NATUREL DE L'ARDENNE  
MÉRIDIIONALE AU SEIN  
DES PARCS NATURELS  
WALLONS ET FRANÇAIS**

**3**





- |                       |                      |                             |                      |
|-----------------------|----------------------|-----------------------------|----------------------|
| ① Pays des Collines   | ④ Viroin-Hermeton    | ⑦ Hautes Fagnes-Eifel       | ⑩ Vallée de l'Attert |
| ② Plaines de l'Escaut | ⑤ Burdinale-Mehaigne | ⑧ Deux Ourthes              | ⑪ Gaume              |
| ③ Hauts-Pays          | ⑥ Sources            | ⑨ Haute-Sûre Forêt d'Anlier |                      |



Le Parc naturel de l'Ardenne méridionale sera contigu à trois Parcs naturels, deux wallons et un français, comme l'illustrent les cartes ci-après.

Il sera tout d'abord jointif au Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier, par la commune de Neufchâteau, qui touche les communes de Bertrix et Herbeumont.

Il sera aussi contigu au Parc naturel de Gaume, par la commune de Florenville, voisine de Bertrix, Bouillon et Herbeumont.



Localisation du Parc naturel régional des Ardennes

Enfin, il présente une limite commune avec le Parc naturel régional français des Ardennes, par le flanc ouest des communes de Gedinne et Vresse-sur-Semois.

Cette position au cœur de trois autres Parcs naturels pourra/devra être source de collaborations pour aborder certaines problématiques dépassant le territoire comme :

- la préservation, la gestion et la valorisation du bassin de la Semois (cours d'eau, biodiversité, paysages, tourisme, mobilité douce...), qui traverse le Parc naturel de Gaume, le futur Parc naturel de l'Ardenne méridionale et le Parc naturel régional des Ardennes ;
- la gestion d'ensembles écologiques plus larges comme certains sites Natura 2000 ou bien encore la forêt ardennaise qui traverse la frontière franco-belge ;
- la prise en compte de problématiques spécifiques à l'Ardenne au sens large comme l'agriculture, la culture de sapins de Noël... si le travail à une échelle supérieure s'avère pertinent et utile.





# POURQUOI UN PARC NATUREL EN ARDENNE MÉRIDIIONALE ?

# 4



La « nature » est omniprésente en Ardenne méridionale : peu urbanisé (2,7 % de superficie bâtie), peu peuplé (36 151 habitants au 1/1/2017), le territoire se partage largement entre espaces agricoles essentiellement dévolus à l'élevage bovin, entre forêts et bois, entaillés par de nombreux cours d'eau naturels comme la Semois, la Lesse et la Houille pour n'en citer que les principaux. Un ensemble important de villages et hameaux sont disséminés dans cet écrin, à côté de quelques bourgs plus importants comme Bertrix ou Bouillon.

Ce foisonnement de « nature » est tellement... naturel pour les habitants et les acteurs du territoire qu'ils ne la regardent et voient peut-être pas suffisamment, qu'ils ne prennent pas le temps de la connaître et de l'apprécier, qu'ils pensent qu'elle est immuable, solide, éternelle, comme un décor à leur vie quotidienne.

De longue date pourtant, par le tourisme, par l'accueil de seconds résidents ou de publics particuliers en différents endroits, ce cadre de vie est apprécié et recherché par le public extérieur et est un vecteur puissant de

développement du territoire. Les espaces naturels, les paysages, le patrimoine, l'histoire sont autant d'atouts forts porteurs de ce développement, partagés par les Communes partenaires.

Mais en réalité, derrière ce tableau « naturel » apparemment parfait et statique, le territoire est confronté à différents enjeux et évolutions majeurs :

- l'érosion de la biodiversité se produit ici comme ailleurs. La pression sans cesse croissante sur les milieux naturels et l'environnement, par l'urbanisation, par l'intensification des pratiques agricoles et forestières, par des actes inappropriés (remblaiement, drainage...) est à l'œuvre sur le territoire. La pression sur les paysages présente globalement les mêmes causes ;
- les activités traditionnelles sont en mutation, qu'il s'agisse d'agriculture, de sylviculture et de filière-bois, d'activités d'extraction ou bien encore de tourisme. Les premières évoluent globalement dans le sens d'une intensification combinée à la raréfaction des entreprises et des





emplois du secteur. Le tourisme quant à lui, s'est ouvert au tourisme doux, vert, de terroir, après des décennies axées sur le « tourisme de vallée » (campings, hôtels et villages de vacances), ce dernier étant toutefois toujours bien présent et important pour l'économie locale ;

- les espaces ruraux sont confrontés à de nouveaux défis. Citons à titre d'exemple : l'émergence de nouvelles manières d'habiter (appartements, architecture contemporaine), la gestion de la mobilité en l'absence d'une offre de transports publics satisfaisante, la nécessaire transition énergétique, l'amélioration de la connectivité numérique, la création d'emplois locaux non délocalisables et, en corollaire, la lutte contre la précarisation et l'isolement d'une frange sans cesse grandissante de la population...

Des dynamiques et des projets sont en cours sur le territoire pour prendre en compte ces enjeux et ces évolutions. Répondre à ceux-ci est en effet une préoccupation croissante des élus locaux, des acteurs du territoire mais aussi d'une part grandissante de la population.



### Pourquoi dès lors mettre en place un Parc naturel ?

Les raisons sont multiples. Il s'agit :

- de sensibiliser tous les publics à la fragilité de la « nature omniprésente » et à la nécessité de la protéger, de la restaurer et de la valoriser (biodiversité, environnement, paysages...);
- d'aborder et de gérer à une échelle territoriale pertinente les enjeux cités ci-avant (« nature » au sens large, patrimoines, urbanisation, énergie, mobilité, soutien aux activités traditionnelles...) et de disposer de moyens, humains et financiers, pour ce faire ;
- de gommer les limites provinciales qui trop souvent jusqu'ici, ont empêché de travailler à cette échelle pertinente ;
- de construire une dynamique de projets sur un territoire qui doit avant tout compter sur ses propres forces, étant une terre de confins et de frontières, éloignée des pôles économiques et décisionnels ;
- de compenser ainsi sa relative faiblesse en acteurs structurés et en ressources intellectuelles (enseignement supérieur, centres de recherche, experts...) grâce à une équipe propre et un réseau de partenaires réunis autour du Parc naturel ;
- de disposer d'un outil « faitier » rassemblant divers partenaires et initiatives dans une dynamique transversale, pour plus de cohérence et d'efficacité ;
- de prolonger et de pérenniser les actions et les résultats du Groupe d'Action Locale « Ardenne méridionale » actif sur le même territoire ;
- de participer, par les actions du Parc naturel, à la construction d'une identité territoriale forte.





# DÉNOMINATION DU PARC NATUREL

5





La dénomination choisie pour le Parc naturel est : **ARDENNE MÉRIDIONALE.**

Faire référence à l'**Ardenne** est une évidence. Ce socle géographique explique les qualités intrinsèques du territoire qui justifient sa reconnaissance comme Parc naturel : son occupation du sol entre agriculture d'élevage, massifs forestiers et villages dispersés, son relief, ses ressources naturelles comme le bois, la pierre et l'eau, son bâti, son patrimoine, son histoire et, bien sûr, les caractéristiques, la diversité et la richesse de ses milieux naturels et de ses paysages. Comme détaillé ci-avant, le futur Parc naturel est en quelque sorte un « concentré d'Ardenne » aux niveaux naturel et paysager.

Il s'agit aussi du terreau partagé entre Communes associées sur les plans identitaire et culturel : les habitants sont des Ardennais et se revendiquent comme tels, avec fierté.

Enfin, pragmatiquement, l'Ardenne reste aujourd'hui un argument puissant de marketing territorial et touristique.

Mais le territoire n'est qu'une partie de l'Ardenne au sens géographique. Il faut donc « qualifier » celle-ci. Le terme « **méridionale** » a rapidement fait consensus. Outre qu'effectivement, le territoire se trouve au sud de l'Ardenne belge, cet adjectif fait aussi référence, dans l'esprit de chacun, à des images renvoyant à la qualité de vie, à la chaleur de l'accueil, à l'ouverture des habitants, soit autant d'atouts dont dispose le territoire de longue date, se matérialisant par exemple par sa tradition touristique et d'accueil de publics particuliers, toujours bien présente.

Cette dénomination d'Ardenne méridionale n'a pas été inventée de toutes pièces. Même si elle est encore peu usitée aujourd'hui et devra aider à construire l'identité du Parc naturel, elle sert de longue date pour qualifier le territoire, que ce soit pour des recherches et publications ou bien encore pour mettre en évidence les atouts de celui-ci.

L'exemple le plus ancien trouvé utilisant ce terme date de 1914 et concerne un livre de référence pour le territoire, écrit par le Docteur Th. Delogne : « l'Ardenne méridionale belge. Une page de son histoire et de son folklore, suivis du Procès des Sorcières de Sugny en 1657. »

Initialement et classiquement, il avait été envisagé de faire référence aux principales rivières qui parcourent le territoire et donnent leur nom à la Zone de Police au sein de laquelle des Communes ont envisagé pour la première fois se réunir en Parc naturel : la Semois et la Lesse. Avec l'arrivée plus tardive de Gedinne dans le partenariat, la référence à la Houille aurait dû s'ajouter pour former le Parc naturel Semois, Lesse et Houille. Ce terme a été jugé trop long, peu accrocheur, peu fédérateur, divisant plus que ne rassemblant le territoire et sa population. Tout le contraire du terme « Ardenne méridionale », finalement retenu par les partenaires.

Ce choix n'enlève toutefois rien à l'importance des rivières et cours d'eau dans ce qui forme la richesse du territoire au niveau de la biodiversité, des paysages, de l'attractivité touristique.

Notons enfin qu'avec cet intitulé, la volonté affichée par les partenaires est de créer un territoire de projets fort et mobilisateur, dans des dimensions dépassant parfois le cadre du Parc naturel. Le Groupe d'Action Locale, travaillant sur le même territoire, s'appuie ainsi sur le même nom d'Ardenne méridionale.



# HISTORIQUE DU PROJET DE CRÉATION ET MÉTHODE D'ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION







## LES PRÉMICES : UNE INITIATIVE POLITIQUE

C'est en 2011, dans le cadre de réunions de la Zone de Police Semois et Lesse, regroupant les Communes de Bertrix, Bouillon, Daverdisse, Herbeumont, Libin, Paliseul, Saint-Hubert, Tellin et Wellin, que fût évoquée pour la première fois l'idée de faire reconnaître le territoire formé de ces neuf Communes comme Parc naturel. Cinq de ces Communes (Bertrix, Herbeumont, Libin, Saint-Hubert et Tellin) étaient à l'époque partenaires du Groupe d'Action Locale (GAL) « Racines et Ressources ».

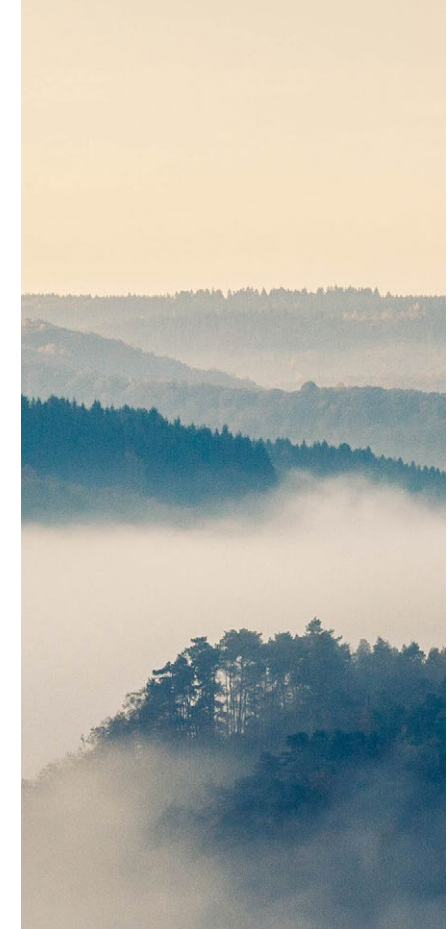
Une première réunion d'information a été organisée le 23 août 2011 à Tellin, à laquelle participait un représentant de chacun des neuf Collèges communaux (Saint-Hubert et Wellin étant excusées), en présence du coordinateur de la Fédération des Parcs naturels de Wallonie et de deux représentants du GAL « Racines et Ressources ».

Une nouvelle réunion d'information, cette fois à l'attention de tous les membres des Conseils et Collèges communaux, a ensuite été organisée le 28 septembre 2011 à Bertrix, sur invitation de M. Michel Hardy, Bourgmestre de Bertrix, au nom de ses

confrères de la Zone de Police. Cette rencontre, à laquelle participaient toujours le coordinateur de la Fédération des Parcs naturels de Wallonie et deux représentants du GAL « Racines et Ressources », a rassemblé trente représentants communaux venant de sept Communes (Tellin et Wellin étant excusées).

Suite à cette rencontre, les neuf Conseils communaux ont alors été invités, en date du 20 octobre 2011, à marquer leur accord de principe pour participer à la reconnaissance d'un Parc naturel « Lesse et Semois ». Bertrix et Daverdisse ont voté positivement. Tellin et Wellin ont décidé de ne pas se prononcer directement. Libin, Paliseul et Saint-Hubert ont refusé la proposition. Bouillon et Herbeumont n'ont pas pris de décision à ce moment.

L'arrivée des élections communales d'octobre 2012 et l'absence de portage administratif ont alors mis un frein à l'initiative.



---

*Notons ici que quelques acteurs de terrain, dont des guides nature, avaient bien imaginé, il y a plusieurs années, mettre en place un Parc naturel dans la région de la Semois ardennaise. C'en était toutefois resté au stade de l'idée.*

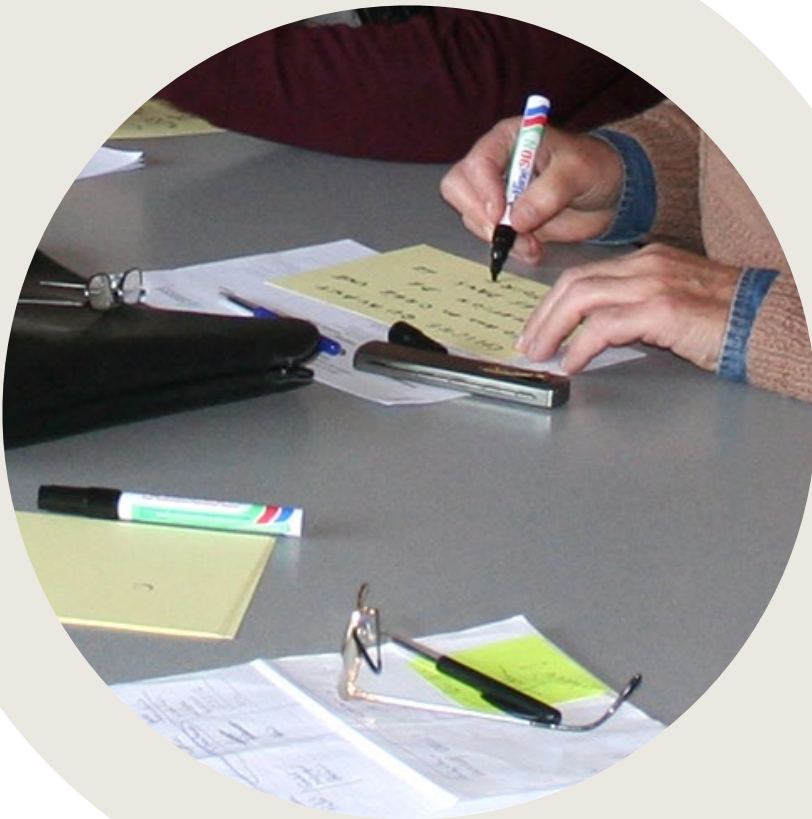
## CRÉATION D'UNE ASSOCIATION DE PROJET

Début 2013, Corentin Roland, un des chargés de mission du GAL « Racines et Ressources », ayant eu connaissance des démarches préalables, a alors pris contact, à titre personnel, avec les Communes ayant précédemment marqué leur accord de principe, pour relancer l'idée de créer le Parc naturel.

Avec le soutien d'élus intéressés, une nouvelle réunion de présentation et d'échanges sur l'opportunité de créer un Parc naturel a ainsi été organisée le 18 mars 2013 à Bertrix, en

présence ici aussi de la Fédération des Parcs naturels de Wallonie. Dans un souci de cohérence géographique, afin d'englober l'ensemble de la Semois ardennaise, les Communes namuroises de Bièvre et Vresse-sur-Semois y ont été conviées. Vingt-quatre mandataires y ont participé, issus des Communes de Bertrix, Bièvre, Bouillon, Daverdisse, Herbeumont, Paliseul, Tellin, Vresse-sur-Semois et Wellin.

Suite à celle-ci, les onze Conseils communaux issus des élections d'octobre 2012, soit ceux des neuf



Communes de départ ainsi que de Bièvre et Vresse-sur-Semois, ont été invités à prendre une nouvelle décision concernant le principe de leur participation à la création d'un Parc naturel.

Entre mars et août 2013, Bièvre, Bouillon, Herbeumont, Paliseul, Vresse-sur-Semois et Wellin ont marqué leur accord pour la première fois. Bertrix, Daverdisse et Libin se sont appuyées sur leur décision initiale, positive pour les deux premières, négative pour la troisième. Le Collège communal de Tellin a pour sa part

décliné la proposition à ce moment. Saint-Hubert, en l'absence de continuité géographique avec les autres Communes suite aux décisions négatives de Libin et Tellin, n'a plus pu être associée à la suite des réflexions.

Sur base des décisions favorables de huit Communes (Bertrix, Bièvre, Bouillon, Daverdisse, Herbeumont, Paliseul, Vresse-sur-Semois et Wellin), les démarches de constitution de l'Association de projet, baptisée alors « Lesse et Semois », ont pu être entreprises.

Ces huit Communes ont marqué formellement leur accord pour former et intégrer cette structure en décembre 2013 et janvier 2014. L'Association de projet a officiellement vu le jour le 19 juin 2014.

Corentin Roland a alors été engagé comme coordinateur de l'Association de projet, dans l'objectif d'enclencher la procédure officielle de reconnaissance du Parc naturel.



## OPPORTUNITÉ DE CONSTITUER UN GROUPE D'ACTION LOCALE



Mi-2014 est toutefois apparue l'opportunité de déposer la candidature du territoire comme Groupe d'Action Locale (GAL) afin de bénéficier à ce titre de fonds européens et wallons pour mener de premiers projets à finalité socio-économique sur la période de programmation 2016 à 2020.

La fin de l'année 2014 et le début de l'année 2015 ont ainsi été mis à profit pour établir le dossier de candidature avec l'aide d'un bureau en sous-traitance. Un diagnostic socio-économique a été établi, un Plan de Développement Stratégique a été confectionné sur base d'idées de projets et d'actions issues de plusieurs réunions de travail rassemblant représentants des Communes, administrations, acteurs publics et privés. Un appel public à idées de projets a aussi été lancé en parallèle à cette occasion.

Ce travail de diagnostic et de réflexion stratégique a, en quelque sorte, représenté une première phase d'élaboration du Plan de gestion du futur Parc naturel et a ultérieurement nourri celui-ci.

Relevons ici que la Commune de Gedinne a rejoint les huit Communes dans le cadre de la candidature du GAL, considérant les liens étroits qu'elle entretenait déjà avec ses voisines, singulièrement celles de Bièvre et Vresse-sur-Semois avec qui elle forme l'Ardenne namuroise.

Suite au dépôt de la candidature en février 2015 par l'Association de projet et à l'approbation du dossier par la Région wallonne en octobre 2015, le coordinateur de l'Association de projet a ensuite préparé la mise en place concrète du GAL :

- création, en janvier 2016, d'une ASBL spécifique, rassemblant partenaires privés, majoritaires, et partenaires publics ;
- négociation, avec les administrations wallonnes concernées, de chacune des fiches-projets

retenues. Le coordinateur de l'Association de projet a ainsi joué le rôle d'appui technique du GAL durant cette période.

La reconnaissance du GAL sur le même territoire que le futur Parc naturel présente plusieurs avantages :

- il permet de préfigurer l'action du futur Parc naturel, de manière concrète ;
- il met en mouvement divers partenaires publics et privés autour de plusieurs thématiques importantes pour le territoire (voir tableau de synthèse ci-après) ;
- il participe à la création de l'identité territoriale de l'Ardenne méridionale auprès du grand public ;
- il a permis de nourrir le Plan de gestion du futur Parc.

GAL et Parc naturel sont donc très étroitement liés. C'est pourquoi les actions du GAL sont reprises dans le Plan de gestion du Parc, avec l'objectif de les renforcer, de les pérenniser.

## AGRICULTURE

- Organiser les structures agricoles et **renforcer leur autonomie**
- Améliorer la distribution et promouvoir les **produits locaux**
- Développer des **ateliers locaux de transformation**
- Encourager la **diversification**



## SYLVICULTURE

- Valoriser les **bois de qualité**
- Participer à une **meilleure gestion de la forêt privée**



## TOURISME

- Structurer l'**offre de guidage** du territoire
- Développer un **tourisme à mobilité douce**
- **Valoriser** les promenades, circuits et randonnées
- Animer et **professionnaliser** les acteurs touristiques



## ACTION SOCIALE

- Soutenir et **mettre en réseau** les acteurs sociaux
- Orienter les chercheurs d'emploi vers des **filières professionnalisantes**
- Développer une offre de **tourisme social**
- Créer des **activités intergénérationnelles**



## COMMUNICATION

- Développer une **identité commune**
- Concevoir un **magazine télévisé** de valorisation du territoire
- Organiser des **événements fédérateurs** et festifs



## COOPÉRATION

- L'opportunité pour notre GAL de **coopérer sur le plan wallon ou international** avec d'autres territoires ruraux pour **partager expériences et compétences** au service du développement local



## RELANCE DU PROCESSUS DE RECONNAISSANCE DU PARC NATUREL

En novembre 2016, suite à la décision du coordinateur de quitter sa fonction, une coordinatrice du GAL asbl, Hélène Poncin, et un nouveau coordinateur de l'Association de projet, Thierry Jaumain, ont été recrutés, ce dernier ayant pour mission la relance du processus de création du Parc naturel.

Entretemps, en octobre 2016, la Commune de Gedinne a pris la décision de rejoindre l'Association de projet « Lesse et Semois » pour intégrer le futur Parc naturel, en cohérence avec sa participation aux projets du GAL.

Fin 2016 et début 2017, le processus de création du Parc naturel a pu réellement commencer par :

- l'étoffement de l'analyse du territoire établie dans le cadre de la candidature du GAL, en y incorporant des éléments relatifs à la nature, aux paysages, à l'environnement, au patrimoine, à l'aménagement du territoire, tout en mettant à jour certaines informations factuelles ;

- la préparation d'un premier diagnostic « Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces » (AFOM) thématique sur base de cette analyse ;
- la préparation du travail du Comité d'étude : rencontre de personnes-ressources, établissement d'une liste d'acteurs, publics et privés, susceptibles d'en faire partie.

En parallèle, en partenariat étroit avec le GAL, une réflexion a été menée sur la dénomination du territoire et son identité graphique. De Lesse et Semois, le choix s'est porté sur Ardenne méridionale comme explicité ci-avant. Il a été validé par le Comité de gestion de l'Association de projet et par l'ASBL GAL en date du 12 décembre 2016<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Ce choix a été confirmé à l'été 2017 par les neuf Communes dans le cadre de la modification des statuts de l'Association de projet, portant notamment sur un changement de dénomination.

## ÉLABORATION DU RAPPORT DE CRÉATION

### RÉUNION PLÉNIÈRE DU COMITÉ D'ÉTUDE PALISEUL - 14/03/2017

Sur base d'une liste validée par le Comité de gestion de l'Association de projet, 228 acteurs (personnes morales et physiques), du territoire ou actifs sur celui-ci,

ont été conviés à une première réunion plénière du Comité d'étude chargé d'établir le rapport de création du Parc naturel, comprenant le Plan de gestion.

74 personnes ont participé à cette première rencontre, qui a eu pour but de présenter le territoire d'étude, le projet de Parc naturel, les étapes menant à sa reconnaissance ainsi que le rôle du Comité d'étude et la méthodologie de travail de celui-ci. Le concept

de Parc naturel a été présenté par la Fédération des Parcs naturels de Wallonie tandis que l'équipe du Parc naturel de Gaume a illustré les actions concrètes réalisées et prévues sur le territoire voisin.

Les participants ont ensuite été informés du calendrier des groupes de travail thématiques mis en place pour réfléchir au contenu des différents chapitres du Plan de gestion.



## GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Sept groupes de travail thématiques ont été organisés entre mars et mai 2017, suivant le calendrier ci-contre.



Thème	Date	Lieu
Nature, environnement	30 mars 2017, 14h	Wellin, Maison des Associations
Patrimoine, histoire, légendes, culture	20 avril 2017, 14h	Bièvre, Centre culturel
Paysages, urbanisme, architecture	04 mai 2017, 14h	Gedinne, salle « La Tannerie »
Agriculture, filière agro-alimentaire	10 mai 2017, 20h	Bertrix, Maison de village
Tourisme, Horeca	11 mai 2017, 9h	Herbeumont, salle du Vivy
Énergie, mobilité	16 mai 2017, 14h	Haut-Fays, salle du Conseil communal
Forêt, filière bois, ressources naturelles	18 mai 2017, 20h	Vresse-sur-Semois, salle du Conseil communal



Chaque réunion a été structurée suivant un canevas identique :

- tour de table de présentation ;
- rappel du contexte ;
- présentation du premier diagnostic AFOM relatif à la thématique abordée établi préalablement par le coordinateur de l'Association de projet ;
- analyse de ce diagnostic, adaptations et compléments en discussion plénière, afin d'aboutir à un diagnostic partagé ;
- identification des besoins, manques, problèmes, sur base de ce diagnostic partagé. Concrètement, chaque participant a été invité à noter sur des cartons quels sont, à ses yeux, les principaux besoins à rencontrer, manques à combler, problèmes à résoudre sur le territoire de l'Ardenne méridionale pour la thématique traitée. Ces cartons ont ensuite été affichés sur des tableaux puis regroupés en ensembles cohérents ;



- définition d'un « futur rêvé ». Chaque participant a été invité, sur un carton, à terminer la phrase suivante adaptée à la thématique : « Chiche que, dans 10 ans, en Ardenne méridionale, en matière de... ». Les contributions ont été affichées et simplement lues.

Un compte-rendu de chaque réunion a ensuite été envoyé aux personnes ayant participé, pour réaction éventuelle.

Au total, soixante-trois personnes différentes se sont impliquées dans ces groupes de travail, certaines à plusieurs reprises.

Au terme des groupes de travail et sur base de la matière rassemblée, le coordinateur de l'Association a établi une première proposition de structure du Plan de gestion, organisée en objectifs et sous-objectifs opérationnels, sous forme de tableaux.

Ce document, ainsi que les comptes-rendus des sept réunions thématiques, ont ensuite été envoyés à l'ensemble des membres du Comité d'étude en date du 2 juin 2017. Ils ont à cette occasion été invités à faire part, par différents canaux, de pistes d'actions et de projets concrets qui peuvent s'insérer dans la trame stratégique définie.

## RENCONTRES DE PERSONNES RESSOURCES

De manière à compléter ladite trame et de faire des liens avec des initiatives et projets menés par ailleurs, une trentaine de rencontres bilatérales ou de contacts téléphoniques ont eu lieu de juin à octobre 2017 avec des membres du Comité d'étude disposant d'une vision globale de certaines problématiques identifiées en groupes de travail.

En particulier, une rencontre avec des représentants de la Fondation rurale de Wallonie le 20 juillet 2017 a permis de prendre connaissance des projets repris dans les Programmes communaux de Développement rural (PCDR) en cours de validité sur le territoire, en vue de tisser des liens entre les futures actions du Parc naturel et les dynamiques menées au niveau communal.

Une réunion de travail spécifique avec des représentants de chaque Commune a eu lieu le 9 octobre 2017 afin, ici aussi, d'enrichir la trame stratégique.

La rédaction du rapport de création a alors pu débuter.

## APPEL PUBLIC À IDÉES DE PROJETS

Parallèlement au travail du Comité d'étude, un appel public à idées de projets a été lancé lors de la conférence de presse du 9 mars 2017.

Sur base d'un formulaire disponible en ligne mais aussi dans les Maisons communales, le grand public a été invité à communiquer pour le 30 avril 2017 ses idées de projets et actions à mener dans le cadre du Parc naturel. Ce document pouvait être retourné par mail ou courrier ou bien déposé auprès de chaque Administration communale.

Une quinzaine de contributions ont été reçues et ont été prises en compte dans l'établissement du Plan de gestion.

## RÉUNION PLÉNIÈRE DU COMITÉ D'ÉTUDE PALISEUL – 07/12/2017

Au terme de cet important travail de réflexion sur les objectifs et actions du futur Parc naturel, une réunion plénière du Comité d'étude a eu lieu le 07 décembre 2017. Quarante-six personnes y ont participé.

Après une présentation du rapport de création dans ses différentes dimensions (Plan de gestion, moyens humains et financiers nécessaires au fonctionnement du Parc naturel, conséquences de la création du Parc pour la population et les Communes associées, application du RGBSR), le Comité d'étude a approuvé ce rapport à l'unanimité.

Il a également été invité à effectuer une priorisation des actions au sein de chaque thématique du Plan de gestion (voir chapitre Plan de gestion – principes et remarques préalables).

## ADOPTION DU PROJET DE CRÉATION

Le 18 décembre 2017, le Comité de gestion de l'Association de projet « Ardenne méridionale » s'est saisi du rapport de création validé par le Comité d'étude et a établi, sur cette base, le projet de création du Parc naturel de l'Ardenne méridionale, qu'il a approuvé à l'unanimité.



## COMMUNICATION ACCOMPAGNANT LE PROCESSUS

Dès les premières réunions de réflexion sur l'opportunité de créer un Parc naturel en 2011, un souci constant a été porté à la communication autour du projet afin d'informer le grand public. Un premier article de presse « *Bientôt un Parc naturel Semois et Lesse ?* » a ainsi été diffusé dès le 04 octobre 2011 dans le journal « *L'Avenir du Luxembourg* » suite à la deuxième réunion entre représentants communaux.

Par la suite, différents encarts ont été publiés dans la presse écrite, au fur et à mesure que les Conseils communaux prenaient les décisions successives d'intégrer le projet de Parc naturel et l'Association de projet.

Lorsque la candidature du GAL a été établie et déposée fin 2014/début 2015, une communication adaptée a été mise en place : blog, presse, articles dans les bulletins communaux, appel à idées... Elle a contribué à faire naître le territoire de projets « *Lesse et Semois* », devenu « *Ardenne méridionale* » depuis lors.

En parallèle à la mise en place du Comité d'étude chargé d'établir le rapport de création du Parc

naturel, une conférence de presse a été organisée le 9 mars 2017 pour, d'une part, présenter la démarche et son calendrier et, d'autre part, lancer officiellement l'appel public à idées de projets. La dénomination « *Ardenne méridionale* » et son environnement graphique ont été présentés à cette occasion.

Elle a aussi permis d'annoncer l'existence d'une page *facebook* (*Ardenne méridionale : vers un parc naturel*) et d'un blog (<https://ardennemeridionale.wordpress.com/>), spécifiques au projet de Parc naturel et régulièrement mis à jour tout au long du processus.

Cette conférence de presse a eu un impact médiatique important : reportages sur les TV locales, sur la radio Vivacité, dans plusieurs quotidiens (*Le Soir*, *Groupe l'Avenir*, *La Meuse*).

Un texte de présentation du projet de Parc naturel a aussi été inséré à ce moment sur la plupart des sites Web et bulletins communaux, pour relayer l'appel public à idées de projets.

Par la suite, le projet de Parc naturel a de nouveau été évoqué à plusieurs reprises dans la presse écrite régionale :

- lors des décisions communales relatives à la modification des statuts de l'Association de projet au cours de l'été 2017 (changement de dénomination et intégration de la Commune de Gedinne) ;
- entre mai et novembre 2017, en suivi d'une présentation conjointe GAL/projet de Parc naturel devant certains Conseils communaux à leur demande (*Bertrix*, *Bouillon*, *Bièvre*, *Daverdisse*<sup>2</sup>, *Herbeumont* et *Wellin*).

Cette communication régulière via la presse, les supports communaux et les outils spécifiques mis en place (blog et page facebook) se poursuivra tout au long du processus menant à la reconnaissance du Parc naturel.

---

<sup>2</sup> *Présentation ouverte à la CLDR et à la population*



# Vers un parc naturel de 120 000 ha

Suivez ici les démarches de reconnaissance du parc naturel couvrant les communes de Bertrix, Bièvre, Bouillon, Daverdisse, Gedinne, Herbeumont, Paliseul, Vresse-sur-Semois et Wellin.

### Vos idées nous intéressent!

Vous avez des idées de projets et d'actions à mettre en œuvre dans le cadre du futur Parc naturel de l'Ardenne méridionale? Faites-nous en part à [info@ardennemeredionale.be](mailto:info@ardennemeredionale.be) avant le 30 septembre 2017.

MARDI 4 OCTOBRE 2017

BERTRIX

## Bientôt un parc naturel Semois et Lesse

Un parc naturel sur le territoire des neuf communes de la zone Semois et Lesse, le projet est lancé. Aux élus de se prononcer.

• Yvon JUSSERET

La zone Semois et Lesse, actuellement le territoire de neuf communes (Bertrix, Paliseul, Saint-Hilaire, Wellin, Bouillon, Daverdisse, Herbeumont et Liège) est au cœur du projet de parc naturel de l'Ardenne méridionale. Le projet est lancé. Aux élus de se prononcer.

12 AL ARRONDISSEMENT DE NEUFCHÂTEAU

BASSIN DE VIE

## L'Ardenne Méridionale, territoire à construire

Neuf communes luxembourgeoises et namuroises revendiquent une même nouvelle identité au travers d'un logo.



Le territoire a aussi son propre logo avec toute une symbolique.

nomie et social (à ne pas confondre avec une réserve naturelle, espace inhabité de protection de la faune et de la flore). En plus de l'acteurs de terrain, la population est invitée à donner ses idées. L'objectif est d'obtenir la reconnaissance du parc pour la fin 2018 et ensuite donner vie à des projets. La notion d'ensemble commun est donc le leitmotiv du GAL et du parc naturel.

20 NAMUR - LUXEMBOURG

BOUILLON

RURALITÉ

# L'Ardenne méridionale SORT DU BOIS

Présentation officielle du projet de parc naturel

Neuf communes se sont associées dans un projet commun présenté ce 9 mars à Ucinmont. Bouillon, Herbeumont, Bertrix, Paliseul, Bièvre, Vresse, Gedinne, Wellin et Daverdisse. Ce projet (AP) en vue de la création du parc naturel de l'Ardenne méridionale. Hélière Poncin pour le GAL et Thierry Jaumain pour l'AP en sont les coordinateurs. Un GAL est un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics installés dans des territoires ruraux et chargés de la mise en œuvre d'une stratégie de développement organisé avec le programme LEADER dont les forêts sont au premier plan. Le territoire de l'Ardenne méridionale couvre 120 000 ha (Namur et Luxembourg) et est alimenté par 35.727 ha de surface agricole utile (SAU) par 60 % de surface agricole utile (SAU) agro-géographique.

ARDENNE

## Bientôt un Parc naturel Ardenne méridionale

BOUILLON - NATURE

## Ardenne méridionale

Huit communes namuro-luxembourgeoises se sont associées récemment au sein de la Maison du Parc de Bouillon. Le projet de parc naturel de l'Ardenne méridionale a pour objectif de renforcer le territoire agricole de la région, qu'il s'agisse de la zone Semois et Lesse ou de la zone de la Bièvre. Le projet de parc naturel de l'Ardenne méridionale a pour objectif de renforcer le territoire agricole de la région, qu'il s'agisse de la zone Semois et Lesse ou de la zone de la Bièvre.

L'objectif est de construire un territoire de projets

16 NAMUR LUXEMBOURG

## Ardenne méridionale, nouvelle identité trans-provinciale



Une empreinte digitale. Le logo du GAL et du Parc naturel de l'Ardenne méridionale est une empreinte digitale sur le territoire. Pour souligner la présence humaine et le caractère unique de ce territoire, le GAL a créé un logo qui symbolise à la fois le territoire et le projet de parc naturel.



# PLAN DE GESTION DU PARC NATUREL DE L'ARDENNE MÉRIDIIONALE

7





## PORTÉE DU PLAN DE GESTION

Le Plan de gestion est le chapitre le plus important du projet de création du Parc naturel puisqu'il reprend les objectifs, généraux et opérationnels, qui seront poursuivis ainsi que les actions qui seront menées au cours des dix premières années de l'existence du Parc, jusqu'à leur évaluation.

Il décrit comment les sept rôles assignés aux Parcs naturels wallons par le décret qui leur est relatif seront déclinés et mis en œuvre sur le territoire de l'Ardenne méridionale, en fonction des particularités, besoins et enjeux spécifiques de celui-ci.

### CES SEPT RÔLES SONT :

1. Protéger, gérer et valoriser le patrimoine naturel et paysager ;
2. Contribuer à définir et à orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable ;
3. Encourager le développement durable sur le territoire du Parc naturel, en contribuant au développement local, sur les plans économique et social, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la vie ;
4. Organiser l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
5. Participer à l'expérimentation de nouveaux modes de gestion de l'espace rural, au test de processus et méthodes innovants de planification, ainsi qu'à la mise en œuvre de programmes européens et de coopération territoriale européenne ;
6. Rechercher la collaboration entre les Parcs naturels et, le cas échéant, la collaboration transfrontalière avec les zones similaires des régions ou pays limitrophes ;
7. Susciter la mise en œuvre d'opérations de développement rural dans les communes qui le composent et veiller à ce que la cohérence des projets transcommunaux dans le cadre des programmes communaux de développement rural soit assurée.



## STRUCTURE DU PLAN DE GESTION

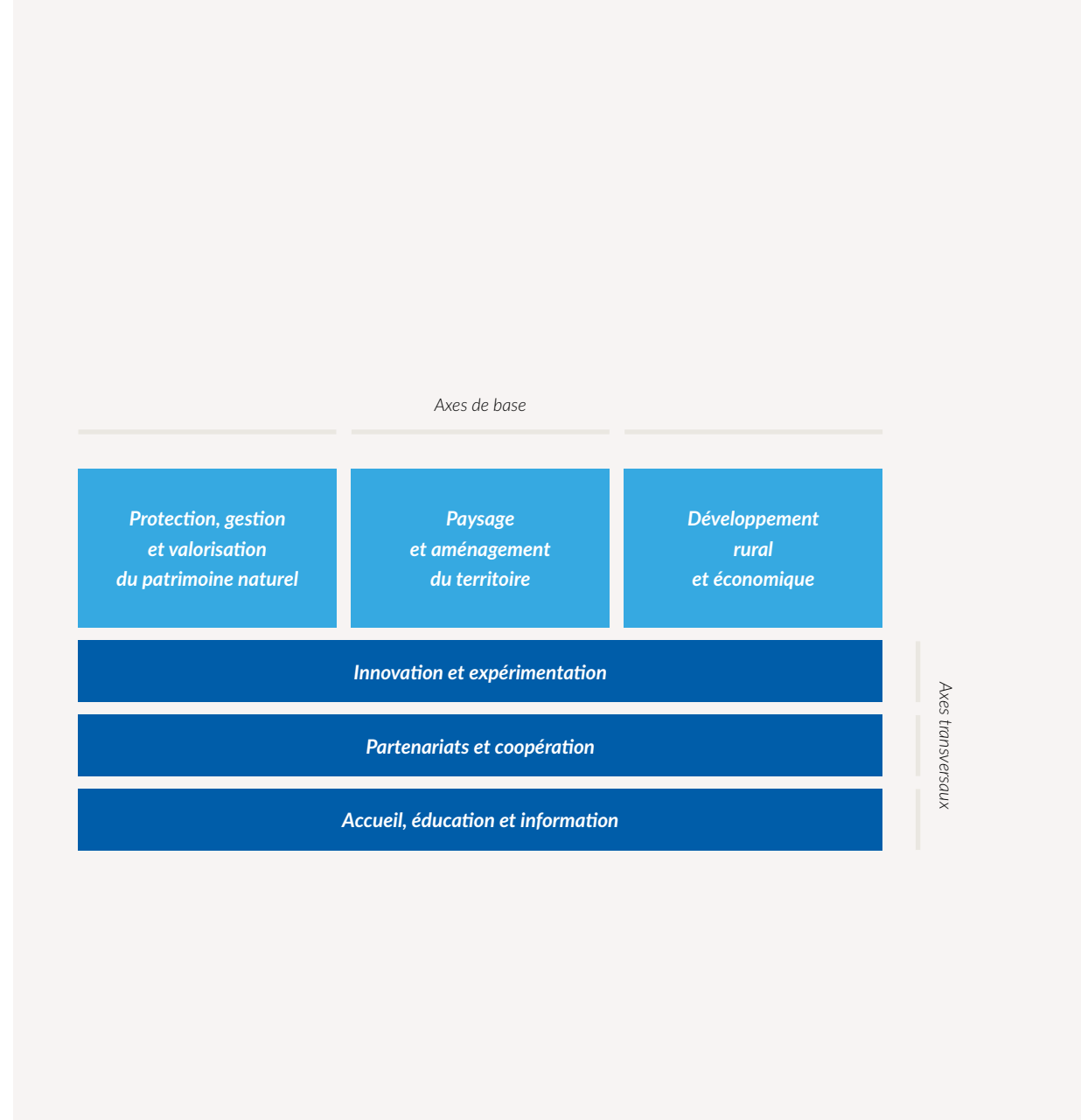
Concrètement, le Plan de gestion du Parc naturel de l'Ardenne méridionale est structuré sur base du canevas proposé par la Fédération des Parcs naturels de Wallonie, à savoir suivant six grands axes : trois axes de base et trois axes transversaux.

**Chacun des trois axes de base** est décliné en objectifs stratégiques thématiques, eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels puis en projets/actions.

*Axes de base* › *Objectifs stratégiques thématiques*  
› *Objectifs opérationnels* › *Projets et Actions*

Précisément, chaque grand axe (= niveau 1) est structuré en thématiques de travail auxquelles est assigné un objectif stratégique (= niveau 2).

Le diagnostic partagé relatif à chaque thématique, résultat du croisement entre le diagnostic « objectif », les informations complémentaires et le vécu des acteurs ayant participé aux groupes de travail, est repris sous la forme d'un tableau placé en annexe 2, de manière à ne pas alourdir le texte.



Chaque objectif stratégique thématique (= niveau 2) est lui-même décliné en plusieurs objectifs opérationnels (= niveau 3). Chacun de ces derniers fait l'objet d'un paragraphe de synthèse du diagnostic partagé visant à le contextualiser et l'expliquer.

Enfin, chaque objectif opérationnel est décliné en une ou plusieurs actions générales (= niveau 4), faisant l'objet d'une courte présentation. Elles devront être précisées et opérationnalisées lors de la mise en œuvre du Plan de gestion, par l'équipe du Parc et les acteurs et organismes partenaires.

**Les trois axes transversaux** se déclinent pour leur part directement en objectifs opérationnels faisant l'objet d'une description.

Les objectifs et actions repris dans les trois axes de base tiennent déjà compte et intègrent les trois axes transversaux, qui font partie des missions fondamentales d'un Parc naturel. Seules les dimensions spécifiques à ces derniers sont donc mises en évidence dans ces chapitres.

## STRUCTURE DU PLAN DE GESTION - ILLUSTRATION :

### AXE 3. DÉVELOPPEMENT RURAL ET ÉCONOMIQUE

(= niveau 1)

#### 3.1. AGRICULTURE :

**consolider et amplifier les différents rôles d'une activité essentielle de l'Ardenne méridionale afin d'en assurer la pérennité** (= niveau 2)

##### **3.1.1. ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS VERS UNE GESTION PLUS DURABLE ET RÉSILIENTE DE LEUR EXPLOITATION** (= niveau 3)

3.1.1.1. Mise en œuvre d'actions de préservation de l'écosystème prairial, en partenariat avec les agriculteurs et organismes de recherche et d'accompagnement (= niveau 4)

## PRINCIPES ET REMARQUES PRÉALABLES

### Plusieurs principes et remarques doivent être pris en compte lors de la lecture du Plan de gestion :

- les objectifs et actions repris dans le Plan de gestion sont nombreux et ambitieux. Ils sont le reflet des besoins importants d'un territoire qui, jusque récemment, n'était que peu organisé dans une logique de projets à l'échelle transcommunale ;
- ces objectifs et actions doivent être vus comme ceux d'un territoire, avec ses acteurs, publics, privés et associatifs, avec sa population, et non comme ceux de la seule équipe du Parc naturel. Cette dernière sera donc amenée à initier et conclure divers partenariats, à stimuler et encadrer les dynamiques qui permettront de concrétiser ces objectifs et actions, à s'ouvrir à d'autres territoires au besoin ;
- il est évident que ces objectifs et ces actions ne pourront tous être mis en œuvre et a fortiori finalisés durant les 10 premières années d'existence du Parc naturel. Ils sont plutôt à considérer comme des directions à prendre, des impulsions à donner, des dynamiques à initier, qui devront se poursuivre ;
- ces objectifs et actions demanderaient en effet des ressources humaines et financières très (trop) importantes pour pouvoir être tous concrétisés rapidement. Leur mise en œuvre se fera donc en fonction des opportunités financières qui se feront jour, des partenariats qui se révéleront possibles, au-delà des moyens humains et financiers de base qui seront alloués à la Commission de Gestion du Parc par la Wallonie et par les Communes associées ;
- toutefois, plusieurs actions prioritaires sont mises en évidence au terme de chaque thématique abordée. Elles ont été définies par les membres du Comité d'étude, en répondant à la question : « si une seule action devait être concrétisée au cours des 10 premières années de l'existence du Parc naturel en matière de..., ce serait... ». L'équipe du Parc devra donc prioritairement focaliser son attention et son énergie sur la réalisation de celles-ci. L'évaluation de l'action du Parc naturel devra essentiellement porter sur ces actions prioritaires ;
- les partenaires, publics, privés et associatifs, qui se sont mobilisés pour créer le Parc naturel de l'Ardenne méridionale ont clairement fait part de leur souhait de voir celui-ci avoir une vision large de ses missions, au-delà de ses rôles fondamentaux en matière de protection, restauration et valorisation des patrimoines, naturels, bâtis et paysagers ;

- ainsi, les questions de l'énergie et de la mobilité sont-elles abordées dans le Plan de gestion vu leur importance pour notre territoire rural et la dimension environnementale forte qui leur est liée. Ainsi aussi, une attention est portée à la dynamisation socio-économique du territoire sur base de ses activités traditionnelles, agricoles, forestières, touristiques mais aussi suivant de nouvelles dimensions et voies à explorer, en matière d'artisanat, de liens avec le secteur de la construction par exemple ;
- il s'agit donc aussi de préserver un cadre de vie de qualité favorable aux habitants et visiteurs, de contribuer à maintenir, fixer et développer l'emploi local en valorisant les atouts du territoire dans une logique de développement durable, au sein d'une région qui doit avant tout compter sur ses propres forces, étant éloignée des principaux centres d'emplois et de décisions.

Un Parc naturel étant défini comme « un territoire », le Plan de gestion est donc un véritable **projet de territoire** pour l'ensemble formé par les 9 communes et pour ce qui concerne les missions du Parc naturel. Ce plan a donc une ambition plus large que d'être l'ordre de mission de la future équipe du Parc.

*Celle-ci, outre les projets qu'elle mettra en œuvre elle-même, aura donc aussi comme objectifs de stimuler les partenariats, coordonner et piloter les initiatives, être elle-même partie prenante d'actions de ses partenaires, rechercher des moyens d'action complémentaires.*



## AXE 1 – PROTECTION, GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL



« *Préserver et accroître le patrimoine naturel, ordinaire et extraordinaire, en impliquant habitants et acteurs du territoire* »

## 1.1. PATRIMOINE NATUREL

L'Ardenne méridionale possède une nature riche et diversifiée. Si, souvent, ce sont les éléments naturels remarquables (sites de grand intérêt biologique, habitats et espèces rares) qui sont mis en évidence et protégés à juste titre, la nature ordinaire, celle du quotidien, celle qui nous entoure, ne doit pas pour autant être négligée, sous prétexte de son abondance apparente sur un territoire au profil très rural, « vert ».

Natures extraordinaire et ordinaire participent toutes deux à la richesse environnementale du futur Parc naturel et, à ce titre, ne doivent en rien être opposées. Si la première est avant tout l'affaire d'acteurs, privés et publics, spécialisés, la seconde peut et doit mobiliser différents publics pour sa préservation, sa gestion et son déploiement : habitants, écoles, gestionnaires de l'espace rural, agriculteurs et forestiers, pouvoirs locaux, administrations.

*Le diagnostic partagé relatif au patrimoine naturel est repris en annexe.*



***Il s'agit donc, dans le futur Parc naturel, d'agir à la fois en faveur de la nature extraordinaire et de la nature ordinaire, dans une logique et un processus d'ensemble, en y associant autant que possible le grand public et les acteurs du territoire.***

### **1.1.1. SENSIBILISER LE PUBLIC À L'IMPORTANCE DE LA BIODIVERSITÉ, STIMULER ET COORDONNER LES INITIATIVES**

#### **Éléments de diagnostic :**

Dans une région rurale, fortement agricole et forestière comme l'est l'Ardenne méridionale, la nature semble être partout. Vu cette abondance apparente, pourquoi dès lors se préoccuper de biodiversité, d'environnement ?

C'est probablement de telles questions qui font que, contrairement à d'autres régions plus urbanisées, sous pression environnementale plus forte, les différents publics (habitants, gestionnaires de l'espace rural) sont moins sensibilisés à l'importance de la nature, à sa fragilité, à l'intérêt de la préserver et de la gérer et sont donc moins impliqués dans les dynamiques de protection de cette nature. Pourtant, ici comme ailleurs, celle-ci, qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire, peut rapidement être abimée, banalisée, sans que l'on s'en aperçoive facilement.

Des démarches sont toutefois déjà en cours pour améliorer la sensibilisation et la participation de ces publics à la préservation de la nature : dans les écoles, via les Centres culturels, par les trois Contrats de rivière (Lesse, Semois-Chiers et Meuse-Amont) ou le PCDN de Bouillon, dans les différents lieux d'hébergements de type « classes vertes »..., pour n'en citer que quelques-uns.

On relève aussi la présence de nombreux acteurs de la protection de la nature, publics (DNF et Communes) et associatifs (Natagora, Ardenne et Gaume, CNB, associations locales). Une meilleure connaissance réciproque entre ces acteurs, une meilleure coordination de leur action, serait bénéfique à leur activité et donc à la protection de la nature.



*Il s'agit donc de poursuivre, de renforcer et de diversifier les actions de sensibilisation à la protection de la nature et de l'environnement, dans une approche partenariale et de donner plus de visibilité, de cohérence et de dynamisme aux initiatives des acteurs existants.*







## Projets et actions :

### 1.1.1.1. Amélioration de la connaissance du capital nature du territoire ainsi que des acteurs et de leurs actions

La première étape dans le processus visant à sensibiliser le public à l'importance de la préservation du capital « nature » du territoire consiste à leur faire connaître ce capital, que ce soit la nature extraordinaire ou la nature ordinaire, afin qu'il la voie autrement qu'un simple décor « vert » mais bien comme un patrimoine utile et fragile, à préserver.

Cette action pourra prendre la forme d'articles, de publications, de répertoires, de visites sur site... Elle sera destinée à tous les publics.

De même, une mise en lumière des acteurs de la biodiversité, publics et privés, sera effectuée par différents canaux (reportages, publications, articles, agenda...), afin d'augmenter leur visibilité, de donner plus d'impact à leurs actions et événements et, in fine, pour les associations privées, de maintenir

et développer leur dynamisme en impliquant de nouveaux membres.

### 1.1.1.2. Sensibilisation du public à la protection et au développement de la biodiversité

Faire connaître le capital « nature » est une chose, sensibiliser le public à la nécessité de la protection et du (re)déploiement de la biodiversité en est une autre, surtout s'il s'agit d'induire des changements de comportement et d'inciter un maximum de personnes à s'impliquer en ce sens.

Cette sensibilisation, récurrente, sera multiformes, en fonction des opportunités et des publics-cibles : habitants, écoles, visiteurs, agriculteurs et forestiers, acteurs publics et privés. Des actions-phare, des actions pilotes seront initiées, en partenariat, en s'appuyant notamment sur des espèces emblématiques, pas nécessairement des espèces rares. Des supports de sensibilisation seront établis. L'équipe du Parc devra par ailleurs être à même de donner des conseils de base en matière de prise en compte de la biodiversité (comportements et aménagements).



#### **1.1.1.3. Explication de l'action agricole et forestière en matière de biodiversité et de paysage**

Un focus sera régulièrement réalisé sur les activités agricoles et forestières pour expliquer au grand public leur rôle important dans la préservation de la biodiversité et des paysages, au vu de leur étendue sur le territoire de l'Ardenne méridionale. Ce focus se voudra simple, accessible et pédagogique. La mise en place d'une guidance « nature/paysage » sera envisagée pour ce faire, au-delà des canaux d'information et de sensibilisation évoqués ci-avant.

#### **1.1.1.4. Coordination des différents acteurs de la protection de la nature**

Au-delà de leur assurer une visibilité supplémentaire (voir action 1.1.1.1.), l'équipe du Parc naturel jouera le rôle de coordination, à l'échelle du territoire, entre tous les acteurs de la protection de la nature, qu'ils soient publics ou privés. Dans un premier temps, il sera nécessaire d'identifier précisément tous ces acteurs puis de les réunir régulièrement dans un souci de bonne connaissance réciproque, de mise en cohérence de leurs actions et in fine d'actions conjointes éventuelles, tant au bénéfice de la nature ordinaire qu'extraordinaire.

Le Parc naturel veillera aussi à une mise en cohérence progressive des actions des Communes associées en faveur de la nature/de l'environnement, afin qu'elles mobilisent toutes les mêmes outils et, là où cela s'avère pertinent, mènent des projets conjoints en la matière.

### 1.1.2. MIEUX CONNAÎTRE ET PROTÉGER DAVANTAGE LA NATURE EXTRAORDINAIRE

#### Éléments de diagnostic :

L'Ardenne méridionale est un territoire à la nature extraordinaire bien présente, qu'il s'agisse de milieux naturels remarquables ou d'espèces, animales et végétales, rares et protégées.

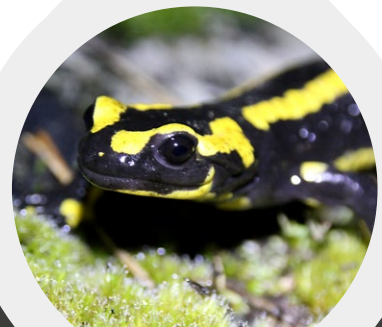
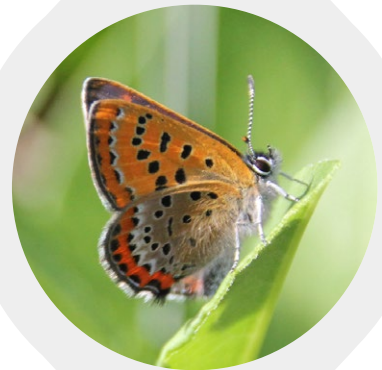
Le territoire est en effet diversifié dans son unité ardennaise : vastes massifs forestiers, zones humides de plateau, cours d'eau naturels et leurs abords, versants boisés et rocheux, carrières souterraines (ardoisières) et à ciel ouvert, fagnes et landes, milieux calcaires de la Calestienne, sont quelques-uns des milieux d'importance majeure, auxquels sont associées de nombreuses espèces remarquables. Parmi ces dernières, relevons, pour leur intérêt et leur statut de protection de niveau européen :

- 26 espèces d'oiseaux, en lien avec les vastes massifs forestiers, les zones de bocage ou les

zones humides, plans d'eau et rivières ;

- 7 espèces de chauves-souris, dépendant des nombreuses cavités et des anciens sites d'extraction (ardoisières) pour l'hivernage ;
- en lien avec les cours d'eau, deux espèces de moules d'eau douce (mulettes perlière et épaisse), deux poissons (lamproie de Planer et chabot), un batracien (triton crêté) et un mammifère (loutre) ;
- 5 espèces d'insectes, en l'occurrence des papillons ;
- une graminée (brome épais) et une mousse (Dicrane vert).

Cette nature est protégée par différents statuts : de niveau européen avec Natura 2000 (23 sites pour environ 23 % du territoire) ou de niveau régional (14 réserves naturelles domaniales, 9 réserves naturelles agréées, 9 zones humides d'intérêt biologique, 2 cavités souterraines d'intérêt scientifique, 1 réserve forestière). 10 sites sont par ailleurs gérés comme réserves naturelles sans (encore) avoir ce statut.



Mais force est de constater que la connaissance de cette richesse n'est que partielle : il reste des sites à identifier, il reste des inventaires à réaliser ou à actualiser de manière systématique pour certains sites déjà connus.

De même, les sites de grand intérêt biologique, par manque de statut de protection de niveau régional et/ou de maîtrise foncière, ne sont pas à l'abri d'actes dommageables pour le maintien de leur richesse, singulièrement les zones humides.

Des actions fortes de préservation et de restauration de milieux de haut intérêt ont déjà été menées à plusieurs endroits, notamment dans le cadre du programme européen Life, et ont permis l'acquisition des terrains concernés pour en assurer la protection sur le long terme.

*Il s'agit donc, avec les partenaires du futur Parc naturel, d'améliorer la connaissance de la richesse écologique du territoire et de renforcer la protection sur le long terme des sites de grand intérêt biologique afin d'en assurer la pérennité.*

## Projets et actions :

### 1.1.2.1. Connaissance des habitats et espèces prioritaires et fragiles

L'action consiste à poursuivre, de manière systématique et scientifique, le travail de collecte et de mise à jour des données relatives aux espèces et habitats prioritaires et fragiles, mêmes marginaux, du territoire, en y associant un maximum de partenaires, associatifs et institutionnels, dont l'Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats. Ce travail couplera inventaires de terrain et compilation des données disponibles à différents endroits.

Le résultat sera cartographié. Il servira ensuite, dans les limites des données diffusables, au travail d'information et de sensibilisation à mener. Il sera aussi le support d'autres actions, comme source de données, notamment pour l'établissement du réseau écologique de base (voir action suivante).

---

<sup>3</sup> « Terril » formé par les déchets d'extraction de l'ardoise.

### 1.1.2.2. Définition et cartographie de la structure écologique principale du territoire

Sur base des données rassemblées ci-avant et de la carte des couloirs écologiques établie par le Gouvernement wallon lors de l'adoption du Schéma de développement du territoire (SDT), la structure écologique principale du territoire sera établie et cartographiée, reposant notamment sur l'identification de zones noyaux, de zones de développement et de zones de liaison. Ce travail définira en quelque sorte « la colonne vertébrale » de la biodiversité, sur laquelle greffer les actions à mener (préservation, restauration...), afin de permettre à ce réseau écologique de jouer pleinement son rôle en faveur des espèces végétales et animales qui en dépendent.

### 1.1.2.3. Poursuite de la mise sous statut de protection de sites de grand intérêt biologique

De nombreux sites de grand intérêt biologique ne font pas encore l'objet d'une protection par un statut de niveau régional même si, souvent, ils s'inscrivent dans des vastes sites Natura 2000.

Les associations de protection de la nature s'attellent pourtant à poursuivre ce travail de « mise en réserve » mais se trouvent confrontées à leurs limites, financières et humaines.

L'action vise à aider les acteurs concernés, privés (associations) et publics (DNF) à poursuivre ce travail de mise sous statut de protection régional, en commençant par les sites les plus fragiles ou sur lesquels pèse une menace. En priorité, il sera question d'agir en faveur des cavités souterraines, des verdous<sup>3</sup> liés aux ardoisières, des zones humides, en tête de bassins ou le long des cours d'eau.

### 1.1.2.4. Mise en œuvre d'actions de préservation d'habitats et espèces prioritaires

En partenariat avec les acteurs publics et privés de la protection de la nature et les gestionnaires des espaces ruraux (forestiers, agriculteurs, sites d'extraction...), des actions de préservation d'espèces et habitats prioritaires seront menées, dans les sites protégés ou hors de ceux-ci. Ces actions seront identifiées au cas par cas, en fonction des besoins, des problèmes spécifiques, des moyens disponibles, d'opportunités de financement aussi.



### 1.1.3. ÉTENDRE LA NATURE ORDINAIRE EN IMPLIQUANT CHACUN

#### Éléments de diagnostic :

La nature ordinaire, celle qui nous entoure au quotidien dans les villages et zones urbanisées, dans les espaces agricoles et forestiers, au bord des voies de circulation, est essentielle car elle participe à la construction du maillage écologique du territoire et est ainsi utile à de nombreuses espèces animales (comme refuge, garde-manger, pour la reproduction...) et végétales.

Cette biodiversité du quotidien, certes moins spectaculaire que la nature extraordinaire, n'en est donc pas moins importante à préserver et surtout à renforcer.

À renforcer car elle a tendance à régresser comme partout, avec la disparition des haies et alignements d'arbre, des vergers, des mares, avec l'intensification des modes de production agricoles et forestiers.

Le mouvement est déjà en route puisque de nombreuses démarches sont menées, à différentes échelles, pour améliorer cette nature ordinaire : plan maya, fauchage tardif des bords de route, opération « combles et clochers », plantations de haies et de vergers, mesures agri-environnementales, mesures du code forestier, contrats de rivière, PCDN de Bouillon, pour n'en citer que quelques-unes. Chaque Commune ne mobilise toutefois pas tous les outils disponibles.

**Il s'agit donc** de poursuivre et d'amplifier ce mouvement de protection et d'extension de la nature ordinaire, à l'échelle des neuf communes, en impliquant les différents acteurs de l'espace rural concernés : les habitants, les agriculteurs, les forestiers, les gestionnaires publics, dont les Communes en premier lieu.



## Projets et actions :

### 1.1.3.1. Préservation et (re)construction du maillage écologique

Cette action, multiformes, vise à (re)créer, à restaurer et à gérer, de manière volontariste, différents milieux dans l'espace rural et les villages : vergers haute-tige, haies et bocages, zones marécageuses, mares, prés permanents, zones de transition des rivières naturelles, fonds de vallée (déensrésinement – voir aussi paysages), abords des voies de communication (fauchage tardif) ... Une attention particulière sera apportée aux aménagements mellifères, favorables aux insectes et à l'apiculture : espaces fleuris, vergers et haies mellifères.

Il s'agira d'amplifier localement les projets initiés à des échelles supérieures, provinciales, régionales.

Il s'agira aussi de mener des opérations spécifiques au territoire, avec les partenaires concernés, en fonction des besoins et des opportunités qui se présenteront. Les Communes partenaires seront par ailleurs incitées à s'inscrire dans un maximum de programmes et actions qui leur sont accessibles en faveur de la nature.

### 1.1.3.2. Introduction de davantage de biodiversité dans les projets publics et privés

Les habitants, les acteurs privés et publics, seront incités à concevoir leurs projets et aménagements (constructions, jardins, espaces publics, infrastructures structurantes, zones d'activités et de loisirs,...) pour qu'ils soient le plus favorable possible à la biodiversité.

Une attention particulière sera portée aux projets

d'envergure afin que leur porteur intègre, le plus en amont possible, la préservation et le renforcement du maillage écologique dans la réflexion urbanistique.

Cela passera par la diffusion de conseils généraux via les différents supports de sensibilisation disponibles et par l'organisation d'événements et activités en ce sens. Des visites de « bons exemples » seront programmées.

Les Communes en particulier seront incitées à intégrer cette dimension dans les projets d'envergure dont elles seront les porteurs ou les partenaires ainsi que dans l'élaboration des outils et démarches urbanistiques préalables éventuellement nécessaires, avec l'aide de l'équipe du Parc naturel au besoin. Elles veilleront aussi à prendre en compte la biodiversité et le maillage écologique dans les avis et permis qu'elles délivreront.

### 1.1.3.3. Renforcement des pratiques favorables à la biodiversité au sein des exploitations agricoles et dans les forêts privées

Vu l'espace important que l'agriculture et la forêt privée occupent en Ardenne méridionale et les impacts, positifs et négatifs, que ces activités peuvent avoir sur la biodiversité, un appui particulier leur sera apporté afin qu'elles adoptent des pratiques favorables à cette biodiversité ou, à tout le moins, qu'elles limitent les pratiques défavorables à celle-ci.

Il s'agira notamment de stimuler, en partenariat avec Natagriwal, le recours aux mesures agri-environnementales. Il s'agira aussi d'agir sur la protection des berges en lien avec le pâturage, par la pose de clôtures et la mise en place d'abreuvoirs pour le bétail. Il s'agira d'amener plus de diversité dans les plantations forestières privées, dans le respect du fichier écologique des essences, et de favoriser l'implantation de lisières forestières variées, là où c'est possible et pertinent.

### 1.1.3.4. Reconnaissance et valorisation de l'importance environnementale des prairies permanentes

Qu'elles soient utilisées pour la fauche ou le pâturage, les prairies permanentes marquent fortement de leur empreinte le territoire de l'Ardenne méridionale. Il s'agit d'un écosystème important, à préserver, pour ses multiples fonctions, en ce compris la biodiversité.

Le chapitre « agriculture » détaille plusieurs actions favorables au maintien de ces prairies permanentes pour en garantir cet aspect multifonctionnel.

## LES ACTIONS PRIORITAIRES EN MATIÈRE DE PATRIMOINE NATUREL SONT LES SUIVANTES :

- 1.1.1.2. Sensibilisation du public à la protection et au développement de la biodiversité
- 1.1.3.1. Préservation et (re)construction du maillage écologique
- 1.1.3.2. Introduction de davantage de biodiversité dans les projets publics et privés
- 1.1.3.3. Renforcement des pratiques favorables à la biodiversité au sein des exploitations agricoles et dans les forêts privées





« Prévenir et  
résorber les pollutions  
et points noirs  
environnementaux »

## 1.2. ENVIRONNEMENT

Globalement, l'Ardenne méridionale ne souffre pas de problèmes environnementaux majeurs en regard d'autres régions davantage soumises à la pression des activités humaines : les eaux de surface, sauf quelques exceptions, sont de bonne voire excellente qualité. Il en va de même pour l'air. La pression sur les sols n'a que rarement été forte au point de les polluer notablement.

Mais ces points positifs ne doit pas cacher nombre de problèmes ponctuels, comme en témoignent par exemple les relevés des points noirs liés au cours d'eau effectués par les trois Contrats de rivière actifs sur le territoire (déchets, rejets, obstacles...).

*Le diagnostic partagé relatif à l'environnement est repris en annexe.*



**Il s'agit donc** d'œuvrer à la fois pour résorber les points noirs environnementaux et pour prévenir les risques d'atteinte à l'environnement, avec une attention particulière pour les eaux de surface et souterraines.

### 1.2.1. MAINTENIR ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX ET DU SOLS

#### Éléments de diagnostic :

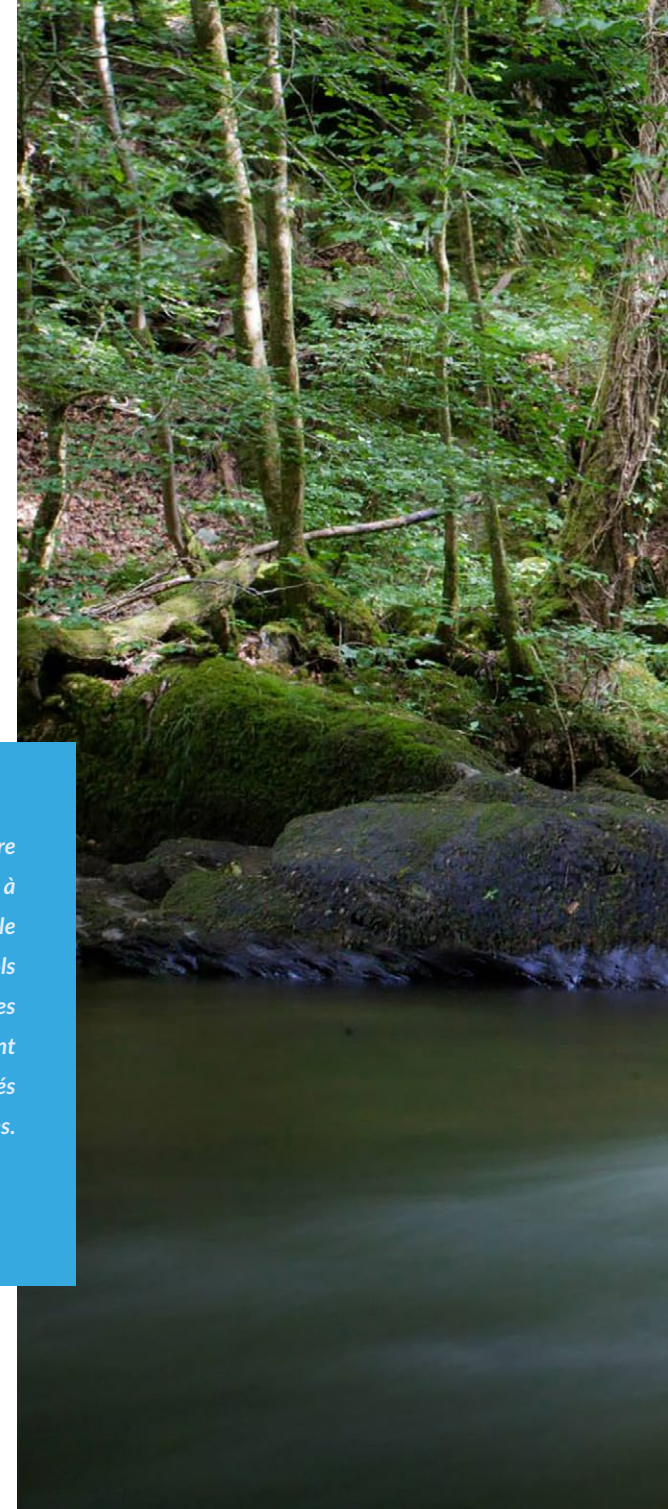
L'eau doit être l'objet d'une attention tout spéciale vu son caractère de richesse spécifique du territoire, qu'il soit question des eaux de surface ou des nappes souterraines.

Les premières sont importantes à la fois pour leurs fonctions environnementales, naturelles, paysagères et touristiques (dont la pêche et la baignade). Leur qualité est globalement bonne à très bonne, voire excellente pour celles qui s'écoulent en zone naturelle et forestière. Seuls quelques cours d'eau situés dans les zones plus densément peuplées et plus agricoles ont une qualité moyenne pour certains paramètres.

Les secondes sont essentielles pour la préservation d'une eau de distribution de qualité, en lien avec les nombreux captages parsemant le territoire.

Même si elle est moins facile à appréhender par des mesures générales, la qualité des sols est tout aussi importante.

*Il s'agit donc de mettre en œuvre des actions et projets visant à préserver cet atout considérable qu'est la qualité des eaux et des sols et à améliorer la situation là où des problèmes existent ou pourraient survenir en lien avec les activités humaines.*





## Projets et actions :

### 1.2.1.1. Disparition progressive de l'utilisation des pesticides

Les pesticides, qu'ils soient utilisés par les particuliers, les pouvoirs publics ou les professionnels, dont les agriculteurs et horticulteurs, sont potentiellement problématiques pour la qualité des sols et des eaux, de surface et souterraines, sans oublier leur impact sur la biodiversité et sur l'apiculture.

Un mouvement général est toutefois en cours, avec l'appui de plusieurs opérateurs, pour limiter voire interdire leur utilisation (gestion différenciée, 0 phyto, interdiction envisagée du glyphosate...). Le Parc naturel soutiendra ce mouvement vers le « 0 pesticide » et veillera à ce qu'il soit amplifié sur le territoire. Une sensibilisation particulière des différents publics concernés sera mise en place grâce à différents vecteurs de communication et d'animation, des conseils seront donnés, des techniques alternatives seront testées, des visites d'expériences concluantes seront organisées.

### 1.2.1.2. Gestion des effluents d'élevage

Les effluents d'élevage, s'ils sont mal gérés à la ferme ou lors de l'épandage, peuvent être une autre source de pollution des eaux et des sols. Des règles de bonne gestion de ceux-ci existent. L'équipe du Parc naturel veillera dès lors à les rappeler, à sensibiliser les agriculteurs aux bonnes pratiques avec l'aide des opérateurs disposant de l'expertise nécessaire. Des conseils seront donnés aux agriculteurs qui en feront la demande.

### 1.2.1.3. Amélioration de l'épuration des eaux

Concernant l'épuration collective, la réalisation de nombreuses petites stations d'épuration (capacité de moins de 2 000 équivalents-habitants) n'est toujours pas programmée et risque de ne pas l'être à long terme parce que coûteuse et non prioritaire. Comme certaines Communes l'ont déjà fait, l'équipe du Parc soutiendra et aidera à la mise en place de solutions collectives alternatives, comme par exemple le lagunage, en veillant à ce que ces projets soient aménagés de manière favorable à la biodiversité.



Concernant l'épuration individuelle, les actions de sensibilisation et les conseils des organismes en charge de ces matières (AIVE et INASEP) seront relayés sur les supports de communication et de sensibilisation propres au Parc naturel.

### 1.2.1.4. Préservation de la ressource « eau de distribution »

Au-delà des actions favorables à la préservation des nappes phréatiques ci-avant, une attention particulière sera portée aux zones de captage et de sources, fragiles par nature.

Le Parc naturel incitera les organismes concernés à accélérer la définition des zones de prévention de

captage, considérant que nombre d'entre elles ne se basent aujourd'hui que sur un zonage théorique, puis à mettre en œuvre les mesures concrètes de protection qui en découlent.

### 1.2.1.5. Suppression des points noirs en lien avec les cours d'eau

L'équipe du Parc naturel soutiendra les trois Contrats de rivière actifs sur le territoire ainsi que leurs partenaires dans leurs efforts de résorption des nombreux points noirs liés aux cours d'eau relevés lors de l'élaboration de leurs programmes d'actions. Au besoin, elle apportera son expertise particulière et son aide dans certains cas.

## 1.2.2. RÉDUIRE LES BESOINS EN EAU

### Éléments de diagnostic :

La distribution publique d'eau est gérée par la SWDE, sauf pour 4 Communes, toujours propriétaires de leur réseau (Bièvre, Gedinne, Vresse-sur-Semois et Bouillon).

Même si les communes du territoire ne connaissent pas les mêmes problèmes de risque de pénurie estivale que plusieurs de leurs voisines situées sur le plateau ardennais (Libin et Libramont par exemple), les besoins sans cesse croissants en eau potable pourraient, à terme, poser des problèmes d'approvisionnement.

### Projets et actions :

#### 1.2.2.1. Sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'eau

La première étape consistera à mener des actions de sensibilisation des différents utilisateurs à l'importance de limiter la consommation de l'eau de distribution, en mettant en évidence les comportements favorables et les petits investissements (robinetterie par exemple) permettant d'y parvenir sans nécessairement perdre en confort de vie et de travail.

#### 1.2.2.1. Renforcement de l'utilisation de l'eau de pluie

L'utilisation de l'eau de pluie, obligatoire pour les nouveaux logements, sera favorisée auprès de différents publics : les habitants mais aussi les collectivités et les entreprises. Cela passera par une sensibilisation récurrente, des conseils à l'installation ainsi que, si possible et en fonction des opportunités, par un appui matériel et financier.



*Il s'agit donc, de tendre  
vers une utilisation  
parcimonieuse de l'eau  
de distribution dans une  
optique de préservation des  
ressources primaires.*

### 1.2.3. LUTTER CONTRE LES DÉCHETS ET FAVORISER LE RECYCLAGE

#### Éléments de diagnostic :

Aujourd'hui, les filières d'évacuation et de recyclage des déchets, ménagers et professionnels, sont bien en place sur le territoire : tri sélectif, collecte en porte à porte, bulles à verre dans les villages, réseau dense de recyparcs...

Pourtant, malgré les efforts de sensibilisation récurrents depuis des années, vers le grand public, les touristes, les écoles, force est de constater que des dépôts sauvages voient encore le jour, que des déchets sont couramment abandonnés le long des routes et chemins, se retrouvant aussi parfois transportés par les cours d'eau.

Outre leur impact environnemental, ces déchets nuisent à l'image du territoire et donc, indirectement, au tourisme<sup>4</sup>.

*Il s'agit donc de poursuivre les efforts visant à réduire à néant les déchets jetés dans la nature et à favoriser un recyclage optimal des déchets par leurs producteurs, tout en stimulant, en amont, la réduction de la production de ces déchets, par la réparation, la réutilisation.*



<sup>4</sup> Les pics de fréquentation touristique étant parfois eux-mêmes la cause de ces déchets.

### Projets et actions :

#### 1.2.3.1. Sensibilisation contre les déchets dans la nature et pour le recyclage

À côté des organismes dont c'est la mission première (AIVE-SVP, BEP-environnement), le Parc naturel agira par la sensibilisation afin d'éviter que des déchets ne se retrouvent encore jetés dans la nature, hors de toute filière officielle d'évacuation et de valorisation. Cela se fera sur base des canaux de communication récurrents (journal du Parc, supports en ligne, articles...) et par des actions « chocs » à définir pour marquer les esprits.

Il sensibilisera également le grand public à l'importance de limiter, en amont, la production de déchets, en l'incitant à moins consommer, à réduire le recours aux emballages et à favoriser la réparation des objets, leur réutilisation.

#### 1.2.3.2. Actions de ramassage des déchets

Des actions de ramassage des déchets sont déjà menées dans un cadre général (exemple : Be Wapp, communes et rivières propres). L'équipe du Parc fera en sorte qu'un élan mobilisateur se mette en place, partout sur le territoire, pour un impact local maximum de ce type de démarches, en y associant les citoyens et les gestionnaires des voiries. Des actions spécifiques au Parc naturel pourront aussi être imaginées. Outre les bénéfices directs qui découlent de telles actions, elles permettent aussi une sensibilisation des citoyens qui y participent et, plus largement, du grand public.

### LES ACTIONS PRIORITAIRES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT SONT LES SUIVANTES :

#### 1.2.1.1. Disparition progressive de l'utilisation des pesticides

#### 1.2.2.1. Renforcement de l'utilisation de l'eau de pluie



## AXE 2 – PAYSAGES ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE





« Mener un travail de préservation, de gestion et de valorisation à la fois des paysages remarquables et des paysages du quotidien »

## 2.1. PAYSAGES

L'Ardenne méridionale se caractérise par sa grande **diversité** paysagère, engendrée par la variété de ses reliefs et de son occupation du sol, plus ou moins agricole ou forestière suivant les endroits. L'atlas des paysages de Wallonie y relève de nombreux ensembles et faciès paysagers : le futur Parc naturel est ainsi en quelque sorte, tout comme en matière de biodiversité, un concentré de la diversité paysagère de l'Ardenne, ceci sans oublier les ensembles liés à la Fagne-Famenne sur Wellin.

Il se caractérise aussi par sa **richesse** paysagère, avec la présence de nombreux paysages, points et lignes de vue remarquables, comme l'a justement relevé l'Asbl ADESA dans son travail d'inventaire de terrain.

*Il s'agit donc, de mener des actions portant à la fois sur ces paysages et points de vue remarquables, pour les protéger et les valoriser davantage, et sur les paysages du quotidien, tout aussi importants comme cadre de vie des habitants et autres utilisateurs de l'espace, afin de les gérer avec eux.*

Certains sont même reconnus comme exceptionnels : c'est le cas du tombeau du Géant à Botassart et du point de vue de Rochehaut vers Frahan. Classés tous deux, ils figurent sur la liste du patrimoine immobilier exceptionnel de la Wallonie. Ces paysages, singulièrement en vallée de la Semois, participent depuis longtemps de l'attractivité de la région, touristique et résidentielle.

*Le diagnostic partagé relatif aux paysages est repris en annexe.*



### 2.1.1. LES PAYSAGES DANS LEUR DIVERSITÉ : SE DONNER UN CAP

#### Éléments de diagnostic :

Aujourd'hui, la gestion des paysages n'est pas coordonnée à l'échelle de l'Ardenne méridionale. De nombreux acteurs interviennent, suivant leurs échelle et domaine d'action, dans l'aménagement et la valorisation de points de vue, la gestion paysagère du territoire, la sensibilisation du public aux paysages en général, la création de produits touristiques en lien avec les paysages : Communes, DNF, Syndicats d'initiative, Maisons de l'Urbanisme, GAL « Racines et Ressources » précédemment, Massifs forestiers, Maisons du Tourisme, Intercommunales de développement économique, etc.

Cette multiplicité d'actions et d'acteurs n'est pas favorable à une approche cohérente, partagée et prospective de cette dimension importante pour le territoire.

Le Parc naturel deviendra ainsi le cadre dans lequel les paysages seront dorénavant gérés. Il sera le pilote de cette dynamique, en concertation et avec l'aide de tous les partenaires concernés.

#### Projets et actions :

##### 2.1.1.1. Établissement de la charte paysagère du Parc naturel

L'équipe du Parc s'attèlera à concevoir la charte paysagère afin qu'elle soit adoptée dans les trois ans à dater de la création du Parc naturel par le Pouvoir organisateur, conformément au décret et son arrêté d'application.

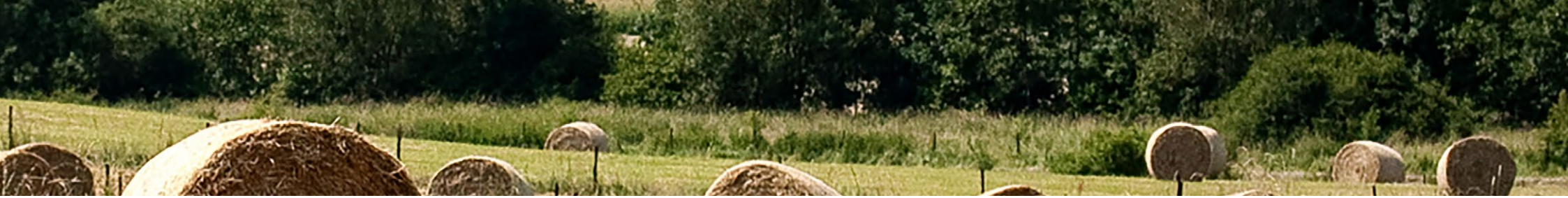
Dès son entrée en vigueur, la charte paysagère fera partie intégrante du Plan de gestion. Les actions qui suivent en faveur des paysages sont donc de premières directions, qui se verront complétées voire adaptées suivant les orientations données par la charte.

##### 2.1.1.2. Appui à l'intégration paysagère des projets d'envergure

L'équipe du Parc naturel aidera les porteurs de projets d'envergure à intégrer le plus en amont possible les orientations non-contraignantes données par la charte paysagère dans la conception des aménagements afin que la dimension paysagère soit prise en compte de la meilleure manière possible.

Les Communes en particulier seront incitées à intégrer cette dimension dans les projets d'envergure dont elles seront les porteurs ou les partenaires ainsi que dans l'élaboration des outils et démarches urbanistiques préalables éventuellement nécessaires, avec l'aide de l'équipe du Parc naturel au besoin. Elles veilleront aussi à prendre en compte le paysage dans les avis et permis qu'elles délivreront.

**Il s'agit donc de se donner un cap en matière paysagère, partagé par tous les intervenants, sur l'ensemble du territoire. La charte paysagère, qui devra être établie dès la reconnaissance du Parc naturel, sera l'outil utilisé pour ce faire.**



## 2.1.2. LES PAYSAGES EXTRAORDINAIRES : DES PÉPITES À PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR

### Éléments de diagnostic :

Le territoire, nous l'avons vu, présente de nombreux paysages et points de vue remarquables, qui en sont un des éléments majeurs d'attractivité et de qualité du cadre de vie.

Certains d'entre eux, surtout en lien avec la Semois, revêtent un caractère exceptionnel et sont souvent utilisés comme « carte postale » du territoire, de l'Ardenne et parfois de la Wallonie.

Des efforts de gestion de ces paysages remarquables ont été réalisés de longue date et le sont toujours aujourd'hui, que ce soient des aménagements des aires de vision, des interventions au niveau des cônes de vision (gestion de la végétation ligneuse surtout), des actions fortes de gestion paysagère

pour gommer des éléments perturbateurs (exemples du tombeau du Géant et de la boucle de Frahan dans le cadre d'un projet Life). À certains endroits, des belvédères ont été établis pour offrir des vues impressionnantes, comme à Bouillon, à Gedinne (tour du millénaire sur le sommet de la Croix-Scaille), à Membre-sur-Semois ou bien encore à Wellin (belvédère du Wéry).

La gestion quotidienne de ces sites associe souvent les cantonnements du Département de la Nature et des Forêts, les Communes, voire les Syndicats d'Initiative.

Mais nombre de paysages et points de vue remarquables, relevés par l'asbl Adesa notamment, ne font aujourd'hui l'objet d'aucune gestion ou mise en valeur spécifique. Ils ne sont que peu ou pas connus alors qu'ils viennent utilement apporter une belle diversité à la richesse paysagère du territoire.

Peu de points de vue offrent par ailleurs aujourd'hui des clés de lecture des paysages qui se présentent

devant le visiteur, dans une optique pédagogique et de sensibilisation.

Enfin, chaque aménagement de point de vue a son histoire particulière, parfois longue. Des porteurs différents sont intervenus suivant les endroits, suivant les époques, dans des cadres différents. Il en résulte l'absence logique de cohérence d'aménagement à l'échelle de l'Ardenne méridionale : mobilier de différents types, parfois vétuste, signalétique variable, panneaux informatifs divers

### ***Il s'agit donc***

*de poursuivre le travail de préservation et de mise en valeur des paysages remarquables, d'étoffer le réseau des points de vue, d'harmoniser la gestion de ceux-ci, de renforcer la sensibilisation du grand public que permettent ces paysages emblématiques.*

## Projets et actions :

### 2.1.2.1. Entretien régulier des aires et cônes de vision des points de vue remarquables

Les points de vue aménagés demandent un effort permanent de gestion, que ce soit de l'aire de vision proprement dite (entretien du mobilier, maintien de la propreté...) ou du cône de vision dans certains cas. Il s'agira de continuer ces efforts, de manière systématique et planifiée, sur base d'un Plan de gestion de chaque site (interventions, calendrier...) à établir avec les partenaires (Communes, Département de la Nature et des Forêts, Syndicats d'Initiative...).

Cela demandera un travail préalable d'inventaire des points de vue concernés, qui pourra être effectué dans le cadre de l'établissement de la charte paysagère. Le Parc étudiera par ailleurs la meilleure manière d'appliquer les Plans de gestion définis : sous-traitance via un marché groupé pour le territoire ? Personnel spécifiquement affecté (dépendant du Parc ou des Communes) ? Implication citoyenne sur le même modèle que le parrainage des promenades ?

### 2.1.2.2. Étoffement du réseau des points de vue aménagés

L'action consistera à identifier les points de vue qui mériteraient une mise en valeur (ou une meilleure mise en valeur qu'aujourd'hui), à déterminer quels aménagements y seraient éventuellement nécessaires et possibles, puis les concrétiser (mobilier, parking, informations, aménagement du cône de vision...). Ils feront ensuite chacun l'objet d'un entretien régulier dans le cadre de l'action ci-avant, sur base d'un Plan de gestion.

### 2.1.2.3. Harmonisation progressive de l'aménagement des points de vue remarquables du territoire

L'action consistera à définir un cahier des charges type pour l'équipement des points de vue, au niveau du mobilier, de la signalétique, des panneaux d'information, etc. Ainsi, lorsque des besoins et opportunités financières se feront jour, une harmonisation progressive de l'aménagement des points de vue se fera sur tout le territoire, dans un souci de cohérence et d'attractivité.





#### **2.1.2.4. Installation de systèmes pédagogiques de lecture du paysage**

À quelques endroits, sur base de projets antérieurs, des panneaux d'information et d'aide à la lecture du paysage ont été placés, avec mise en perspective historique.

D'autres points de vue, judicieusement choisis pour balayer les différentes facettes paysagères du Parc naturel, feront l'objet de tels dispositifs, en veillant à garder un aspect le plus naturel possible des lieux. Ils veilleront à montrer et faire comprendre l'impact possible de l'action humaine sur les paysages dans un souci de sensibilisation.

#### **2.1.2.5. Poursuite du dés-enrésinement des principaux fonds de vallée**

La plaine alluviale des principaux cours d'eau (Semois, Houille, Lesse et partie basse de leurs principaux affluents) a régulièrement fait l'objet d'enrésinements, de plus ou moins longue date.

Il en résulte parfois une fermeture du paysage, empêchant les longues vues ouvertes, pourtant spécifiques à ces cours d'eau, depuis les points de vue remarquables.

À plusieurs endroits (Semois, Houille et Hulle...), des désenrésinements ont déjà été réalisés, grâce au programme Life, à la fois dans un objectif paysager et de restauration de milieux humides riches en biodiversité, en ce compris le cours d'eau lui-même (cette action se retrouve ainsi aussi citée dans le chapitre « patrimoine naturel »).

Ces actions seront poursuivies aux endroits prioritaires, en fonction des moyens qui pourront être mobilisés et en y associant les propriétaires concernés. Cela nécessitera donc une cartographie préalable de ces sites, en regard de critères paysagers et de biodiversité. L'avenir des parcelles concernées sera aussi envisagé au cas par cas : retour de la forêt feuillue ou, le plus souvent, reprise d'une gestion agricole des milieux restaurés (fauche, pâturage extensif), en y associant, si possible, des éleveurs locaux.

Les anciennes coupes résineuses, aujourd'hui à l'abandon et donc recolonisées spontanément par la végétation ligneuse, feront de même l'objet d'une attention particulière, afin qu'elles ne referment pas, elles aussi, le paysage à des endroits inopportuns.

#### **2.1.2.6. Mise au point d'un parcours des paysages dans leur diversité**

Le projet consiste à choisir un ensemble de points de vue remarquables, représentatifs de la qualité et de la diversité de l'Ardenne méridionale, bien répartis géographiquement, afin de les inscrire dans un « parcours des paysages », dans un objectif de valorisation touristique. Le parcours fera l'objet de supports de présentation à définir et d'une promotion adaptée et large. Il se fera en partenariat avec le Massif forestier de la Semois et de la Houille, porteur du projet.

Idéalement, les points de vue concernés seront ceux qui disposeront d'un dispositif pédagogique de lecture des paysages (action 2.1.2.4).

### **2.1.3. LES PAYSAGES DU QUOTIDIEN : SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC À LEUR IMPORTANCE ET AUX IMPACTS, POSITIFS ET NÉGATIFS, DES ACTES POSÉS.**

#### **Éléments de diagnostic :**

Une attention sans cesse croissante est accordée aux paysages du quotidien. Sans être exceptionnels, ils participent à la qualité du cadre de vie de tous et à l'attractivité générale de l'Ardenne méridionale. Ils sont représentatifs de l'histoire des lieux et de leur dynamique actuelle et sont donc à considérer, eux aussi, comme un patrimoine commun.

Englobant bourgs et villages, espaces agricoles et forestiers, entreprises et espaces économiques, routes et infrastructures diverses, ils sont particulièrement sensibles aux actes posés, qui peuvent rapidement les impacter négativement, de manière irréversible, souvent involontairement par manque d'attention à leur égard.

Au-delà de l'urbanisation et de l'architecture qui peuvent avoir un impact fort sur les paysages, pas toujours heureux, on relève aussi la disparition des éléments structurant la zone agricole (haies, alignements...) et l'extension de nouvelles cultures qui viennent modifier l'apparence historique de cette dernière, comme les sapins de Noël.

***Il s'agit donc de sensibiliser tous les publics aux paysages qui les entourent, à leur dynamique, à leurs spécificités et aux impacts positifs ou négatifs que peuvent engendrer les actes, petits ou grands, que ces publics peuvent poser. Il s'agit aussi de leur donner des outils pour que lesdits actes soient le moins dommageable possible. Il s'agit enfin de restaurer la trame verte là où elle a régressé, en se basant sur la charte paysagère.***





### Projets et actions :

#### 2.1.3.1. Formation de guides spécialisés en lecture et analyse des paysages

Le territoire compte plusieurs personnes aptes à guider des groupes en matière de nature, d'histoire, de patrimoine bâti. Peu disposent toutefois d'une formation et d'une expérience leur permettant

d'expliquer les paysages, de les placer dans une perspective historique, de donner des grilles de lecture et d'analyse au grand public. Des cours spécifiques seront dès lors mis au point et proposés aux guides et candidats intéressés.

#### 2.1.3.2. Adaptation et diffusion sur tout le territoire des documents disponibles relatifs au(x) paysage(s)

Des brochures, guides et autres supports existent déjà pour sensibiliser le public, les porteurs de projet et les gestionnaires de l'espace rural à l'importance et à la manière de respecter et gérer les paysages. En particulier, les Maisons de l'Urbanisme disposent de tels outils.

Ceux-ci verront leur diffusion renforcée sur le territoire et seront, lorsque cela se justifie, adaptés pour mieux correspondre aux réalités et spécificités de celui-ci.

Les outils spécifiques de communication du Parc naturel seront aussi utilisés pour sensibiliser les divers publics, de manière didactique, à ces paysages du quotidien et aux bonnes pratiques à adopter.

#### **2.1.3.3. Organisation d'événements et mise au point de supports pédagogiques spécifiques d'analyse paysagère**

Avec l'appui de partenaires, dont les Maisons de l'Urbanisme, des activités et événements seront organisés pour et avec la population afin de travailler sur l'analyse paysagère de son environnement de vie et lui faire prendre conscience de l'importance des paysages.

En particulier, il s'agira de montrer l'impact des activités agricoles et forestières ainsi que de l'urbanisation en matière paysagère et de biodiversité, sur base de bons et mauvais exemples.

Ces événements pourront prendre la forme de conférences, visites sur site, travail sur un village en particulier, démarches photographiques...

Ils pourront déboucher sur l'édition de supports écrits, de brochures, d'articles, dans un but pédagogique et de diffusion.

#### **2.1.3.4. Préservation et renforcement de la trame verte du territoire**

Cette action rejoint l'action reprise dans le chapitre « patrimoine naturel » concernant la préservation et le (re)déploiement du réseau de haies, vergers, alignements, bénéfiques à la fois à la biodiversité et au paysage.

L'accent sera ici mis sur la fonction paysagère de cette trame verte :

- stimulation de la réalisation d'opérations de revalorisation de zones de faible qualité paysagère et écologique, comme les zones d'activité économique ou certaines zones de loisirs ;
- sensibilisation à l'importance de l'intégration paysagère des espaces jardinés en cœur de village.

### **LES ACTIONS PRIORITAIRES EN MATIÈRE DE PAYSAGES SONT LES SUIVANTES :**

- 2.1.2.1. Entretien régulier des aires et cônes de vision des points de vue remarquables**
- 2.1.2.5. Poursuite du dés-enrésinement des principaux fonds de vallée**
- 2.1.3.3. Organisation d'événements et mise au point de supports pédagogiques spécifiques d'analyse paysagère**





*« Amplifier les efforts  
pour une bonne  
intégration urbanistique  
et architecturale des  
projets de construction,  
rénovation  
et réaffectation »*

## **2.2. URBANISME ET ARCHITECTURE**

L'Ardenne méridionale est composée de nombreux villages et hameaux et de quelques bourgs plus importants. Les cœurs historiques de ces ensembles reflètent l'organisation rurale et agricole du passé dans sa diversité et, pour certains, la fonction touristique et commerciale qui a été et est encore la leur.

L'architecture des maisons traditionnelles participe elle-aussi à la lisibilité de leurs fonctions anciennes, souvent agricoles, à différentes époques. Les exemples les plus représentatifs et les mieux préservés de ces habitations sont repris à l'Inventaire du Patrimoine culturel immobilier de la Wallonie (IPIC) et, pour certains, sont classés, surtout dans plusieurs villages de la vallée de la Semois (Cugnon, MorteHan...).

Plusieurs villages sont soumis au Règlement général sur les bâtisses en site rural (RGBSR) en vue d'en préserver la qualité. Ces périmètres couvrent

9 931,41 Ha, soit 10,51 % du territoire (voir chapitre spécifique).

Quatre villages voient aussi leur qualité reconnue par le titre de « Un des plus beaux villages de Wallonie » : Gros-Fays (Bièvre), Laforêt (Vresse-sur-Semois), Our (Paliseul) et Sohier (Wellin).

Mais le territoire n'est pas figé dans son passé : les nouvelles constructions se multiplient, des anciennes maisons sont transformées, de nouvelles manières d'habiter apparaissent (appartements surtout), une architecture contemporaine essaie de trouver sa place.

L'habitat nouveau est souvent en rupture avec la typologie traditionnelle : étalement en ruban le long des voiries, maisons quatre façades, matériaux et couleurs utilisés.... Les rénovations ne sont pas toujours heureuses, même si de bons exemples existent. Des bâtiments désaffectés voire des chancre existent çà et là. Des « quartiers » de secondes résidences se sont créés hors de tout contexte préexistant, surtout en bord de cours d'eau.



Ces efforts se feront en partenariat étroit avec les Communes, en première ligne dans le cadre de l'octroi des permis et de la mise en place d'outils d'orientation, ainsi qu'avec d'autres opérateurs actifs dans la sensibilisation et l'animation comme les deux Maisons de l'Urbanisme actives sur le territoire.

*Le diagnostic partagé relatif à l'urbanisme et à l'architecture est repris en annexe.*

*Il s'agit donc de poursuivre les efforts vers une bonne intégration urbanistique et architecturale des projets de construction, rénovation et réaffectation, privés et publics, en tenant compte des besoins et tendances d'aujourd'hui (architecture contemporaine, nouvelles manières d'habiter et de construire).*





## 2.2.1. TENDRE VERS UN AMÉNAGEMENT COHÉRENT DU TERRITOIRE DU PARC NATUREL

### Éléments de diagnostic :

Les neuf Communes mobilisent divers outils pour réfléchir et aménager leur territoire : Schémas de Structure communaux<sup>5</sup> à Bertrix et Vresse-sur-Semois (en cours à Bouillon et Paliseul), Rénovation urbaine à Bertrix et Bouillon, différents règlements, plans et primes, variables dans chaque entité. Certaines disposent de l'appui d'une Commission consultative communale de l'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM) et de membres de personnel spécialisés. Elles n'échangent, ne collaborent que peu en ce domaine.

En résultent des visions, des règles, des pratiques différentes entre les composantes du territoire, au détriment du développement harmonieux de celui-ci.

<sup>5</sup> Aujourd'hui Schémas de Développement communaux suivant le CoDT

*Il s'agit donc d'aller vers plus de cohérence entre Communes en matière d'aménagement du territoire, de développer des outils communs, de réaliser des économies d'échelle.*

### Projets et actions :

#### 2.2.1.1. Échange et mutualisation des (bonnes) pratiques entre Communes

Le Parc naturel réunira régulièrement les échevins de l'Urbanisme et les employés communaux concernés afin d'échanger sur leurs bonnes pratiques respectives en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'architecture (outils, méthodes...), de les étendre le cas échéant à toutes les Communes, de mettre en place des projets communs pour répondre aux besoins partagés.

#### 2.2.1.2. Création d'outils d'encadrement et d'orientation spécifiques pour les porteurs de projet

Chaque Commune seule n'a pas nécessairement les moyens, humains et financiers, pour accompagner et conseiller les porteurs de projet le plus en amont

possible dans le cheminement et l'étude de leur idée, pour que celle-ci soit de la meilleure qualité possible. La création et la diffusion d'outils communs d'aide aux porteurs de projet, spécifiques au territoire, s'avèrent donc importantes pour une bonne prise en compte du cadre local, paysager et bâti, et pour assurer une bonne intégration des constructions et rénovations. Ces outils (brochures principalement), **axés surtout sur les processus** de conception de projets bien intégrés, pourront être des déclinaisons de documents plus généraux disponibles.

#### 2.2.1.3. Réalisation de Schémas de Développement pluricommunaux

Le Code wallon du Développement Territorial (CoDT) permet désormais aux Communes de s'associer pour réaliser des Schémas de développement pluricommunaux (SDP), c'est-à-dire de réfléchir à leur territoire de demain dans des ensembles cohérents qui peuvent dépasser les frontières communales. Le Parc naturel encouragera la mise en œuvre de ces outils prospectifs pluricommunaux, là où cela s'avérera utile et pertinent.



#### 2.2.1.4. Mise au point d'une charte pour les panneaux publicitaires et enseignes du territoire

Les panneaux publicitaires, le long des voies de communication, et les enseignes commerciales sont parfois problématiques car non intégrés dans le paysage et très diversifiés dans leurs tailles, leurs formes, leur graphisme. Avec les Communes et l'appui éventuel de spécialistes en la matière, en s'inspirant aussi d'autres expériences, une charte sera mise au point pour une meilleur intégration de ces dispositifs sur tout le territoire, charte qui servira de guide aux Communes.

### **2.2.2. SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS ET DIFFUSER LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE URBANISTIQUE ET ARCHITECTURALE**

#### **Éléments de diagnostic :**

Par leurs moyens limités, les Communes du futur Parc naturel peuvent difficilement aller au-delà de la gestion quotidienne des dossiers en matière urbanistique et architecturale. Elles n'agissent que très peu au niveau de la sensibilisation, de l'information et des conseils vers le grand public.

Ces dimensions sont pourtant importantes pour que tout un chacun comprenne l'environnement bâti dans lequel il vit et ses spécificités, prenne conscience des impacts des actes qu'il pose lorsqu'il construit, rénove, aménage, et de la nécessité de tenir compte du contexte dans lequel s'inscrit tout projet pour intégrer au mieux celui-ci.

C'est en ce sens qu'interviennent les deux Maisons de l'Urbanisme dont dépend le territoire : Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne (MUFA) pour Daverdisse et Wellin et Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne (MURLA) pour les autres communes luxembourgeoises. Les 3 Communes namuroises ne dépendent d'aucune Maison de l'Urbanisme.

*Il s'agit donc d'amplifier les démarches de sensibilisation et de conseils en matière urbanistique et architecturale à destination du grand public, de manière concrète et illustrée, en diffusant les exemples de bonnes pratiques.*



## Projets et actions :

### 2.2.2.1. Sensibilisation à la gestion collective de l'espace villageois

Un premier travail de fond consistera à faire réfléchir le public sur les impacts collectifs des actes individuels posés en matière d'urbanisme et d'architecture. Ce travail pourra utilement être couplé avec une réflexion sur l'usage actuel du village, sur les évolutions du rapport à l'espace villageois, sur les déplacements au sein de celui-ci.

Il pourra se faire de différentes manières : visites sur site, articles, travail avec les écoles, avec les CLDR, travail photographique collectif, amplification sur le Parc naturel des actions des Maisons de l'Urbanisme....

### 2.2.2.2. Diffusion d'outils de vulgarisation et d'exemples de bonnes pratiques

À côté de la réflexion globale ci-avant, des outils plus concrets seront mis en place pour sensibiliser tout un chacun à la manière d'intégrer au mieux les projets de

construction, rénovation, transformation, réaffectation, en fonction du contexte et des spécificités du territoire.

Ces outils pourront prendre plusieurs formes : des brochures (éventuellement une déclinaison de documents existants), des articles, des visites avec présentation de projets de référence, des animations et conférences, un nuancier de couleurs. Cette action se fera avec l'aide de partenaires, dont ici aussi les Maisons de l'Urbanisme, sans oublier les trois communes namuroises qui ne dépendent d'aucun organisme de ce type.

### 2.2.2.3. Vulgarisation des règles en vigueur

Les règles en matière d'urbanisme et d'architecture sont parfois perçues comme des contraintes, comme des restrictions non justifiées à la liberté individuelle. Elles ne sont pas toujours connues et donc bien respectées.

Le Parc naturel se chargera de vulgariser ces règles de manière didactique voire humoristique, en les expliquant et en les justifiant, en illustrant les impacts négatifs de règles non respectées. Ce travail

de vulgarisation se fera grâce aux supports de communication généraux du Parc naturel et par l'organisation d'événements et conférences. Il pourra aussi s'agir de décliner localement des documents établis en ce sens dans d'autres cadres.

### 2.2.2.4. Valorisation des espaces publics villageois

L'intégration des projets ne concerne pas que les porteurs de projet privés et que les bâtiments. Ainsi, le Parc naturel incitera les opérateurs publics, dont les Communes, à rechercher la qualité et la sobriété dans l'aménagement des espaces publics villageois, à recourir aux matériaux locaux (bois, pierre...), en tenant compte au mieux du contexte local (historique, fonctionnel, paysager...).



### **2.2.3. INTÉGRER LES NOUVELLES MANIÈRES D'HABITER ET DE CONSTRUIRE**

#### **Éléments de diagnostic :**

Le territoire n'échappe pas à l'émergence de nouvelles manières d'habiter. La construction d'appartements est ainsi en forte croissance. D'abord cantonnés au centre de nos petites villes, Bouillon puis Bertrix, des immeubles à appartements s'implantent ainsi de plus en plus dans le tissu villageois.

Mais ce ne sont pas les seules évolutions du rapport à l'habitat. De grandes tendances se font jour, comme

l'habitat léger, l'habitat collectif et partagé, entre personnes de différentes générations, entre personnes partageant la même philosophie de vie...

Une autre évolution concerne les habitations à l'architecture contemporaine, résolument en recherche d'une rupture marquée avec les codes du passé, au niveau des volumes, des ouvertures, des matériaux.

Les Communes sont parfois démunies voire désarçonnées face à de tels projets dans le cadre de l'instruction des demandes de permis. Faut-il les autoriser, les interdire ? Quelles règles leur appliquer ?

*Il s'agit donc de se donner des outils, des lignes de conduite, des balises, afin d'intégrer au mieux ces nouvelles manières d'habiter, de construire, de réaffecter des bâtiments, sans détruire le tissu existant.*

### Projets et actions :

#### 2.2.3.1. Création d'outils d'aide pour une meilleure intégration des nouvelles manières d'habiter et de construire

En lien avec l'objectif « tendre vers un aménagement cohérent du territoire », il s'agira tout d'abord de mettre au point, avec des représentants de chaque Commune, une approche et des lignes de conduite identiques concernant les nouvelles manières d'habiter et de construire, pour une cohérence sur tout le territoire du Parc.

Il s'agira aussi, sur cette base, et sur base d'exemples de bonnes pratiques, de mettre en place des supports reprenant des conseils aux porteurs de projet pour intégrer au mieux leur bâtiment.

#### 2.2.3.2. Acquisition d'une expertise concernant la réaffectation de bâtiments

Le changement d'affectation de bâtiments existants pour les transformer en logements ou pour leur donner d'autres fonctions fait aussi partie des évolutions en cours : conversion de dépendances agricoles en appartements, réutilisation de bâtiments économiques désaffectés... Il s'agira ici aussi de pouvoir donner des conseils pour une adaptation la plus intégrée possible des bâtiments concernés.

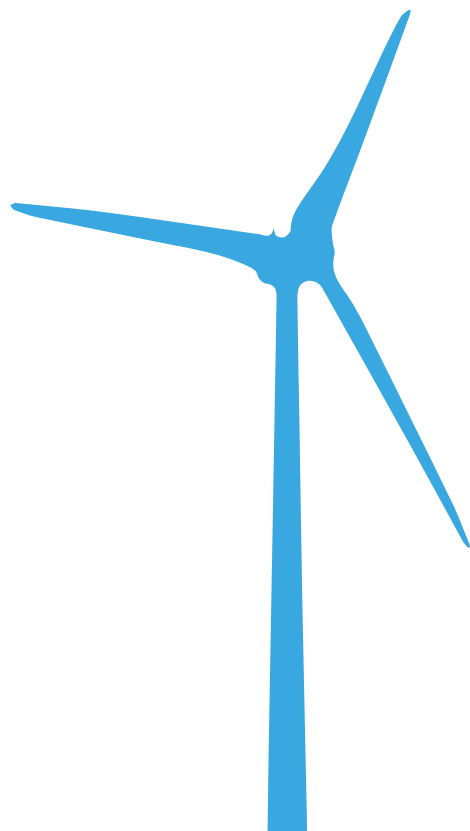
En particulier, se posera progressivement la question de l'avenir de certains lieux de culte, de moins en moins fréquentés mais coûteux dans leur fonctionnement et leur entretien pour la collectivité. Le Parc naturel devra acquérir une expertise méthodologique pour aider à une reconversion réussie de ce patrimoine villageois à préserver.

### LES ACTIONS PRIORITAIRES EN MATIÈRE D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE SONT LES SUIVANTES :

- 2.2.1.1. Échange et mutualisation des (bonnes) pratiques entre Communes
- 2.2.1.4. Mise au point d'une charte pour les panneaux publicitaires et enseignes du territoire
- 2.2.2.2. Diffusion d'outils de vulgarisation et d'exemples de bonnes pratiques
- 2.2.3.1. Création d'outils d'aide pour une meilleure intégration des nouvelles manières d'habiter et de construire
- 2.2.3.2. Acquisition d'une expertise concernant la réaffectation de bâtiments







*« Accompagner  
le territoire, ses acteurs  
et ses habitants  
dans leur transition  
énergétique, leurs  
efforts de réduction  
de leurs besoins et  
de production de leur  
propre énergie »*

### **2.3. ÉNERGIE**

L'Ardenne méridionale, territoire à la population peu dense et dispersée en de nombreux noyaux d'habitat au tissu souvent lâche, est fortement dépendante et consommatrice des énergies fossiles pour ses besoins domestiques mais aussi économiques (déplacements, chauffage, force motrice...), avec les incidences environnementales locales et globales négatives qui en résultent.

Les énergies renouvelables ne sont guère présentes dans le quotidien des habitants, qui ont moins qu'ailleurs investi dans l'énergie photovoltaïque ou solaire. Seul le bois de chauffage doit encore être bien utilisé sur un territoire très forestier, sans qu'il soit possible de le quantifier. Il semble toutefois être de moins en moins façonné par les habitants vu les contraintes qu'il engendre.



Les grosses unités de production d'énergie renouvelables (> 10 KW) sont rares elles aussi : un parc éolien à Bièvre, trois unités de biomasse-bois et deux petites installations hydroélectriques, auxquels s'ajoutent six sites photovoltaïques. Plusieurs projets, notamment de biomasse-bois (chaufferie collective) sont toutefois en préparation, par exemple à Bouillon et Wellin.

Cet apparent retard ne doit pas masquer que le territoire, lui aussi, a décidé de s'inscrire dans le

processus de transition énergétique afin de réduire ses consommations, sa dépendance aux énergies fossiles et augmenter le recours aux sources renouvelables. Ce mouvement de fond, cette conscience collective de la nécessité d'agir, se traduit ainsi par la décision de chacune des neuf Communes de s'inscrire dans la dynamique de la « Convention des Maires » et ainsi d'établir et de mettre en œuvre un Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable (PAED). Certaines sont déjà bien en route, d'autres vont enclencher le processus.

*Le diagnostic partagé relatif à l'énergie est repris en annexe.*

**Il s'agit donc, dans le Parc naturel, de soutenir et d'amplifier cet effort de transition énergétique, dans le chef des Communes mais aussi de tous les acteurs, publics et privés du territoire, en y impliquant les habitants.**

### 2.3.1. CONSTRUIRE UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE COMMUNE AFIN DE TENDRE VERS L'AUTONOMIE

#### Éléments de diagnostic :

Aujourd'hui, les actions concrètes en matière d'énergie sont soit individuelles (habitants, entreprises, collectivités, promoteurs...), soit envisagées à l'échelle communale dans le cadre du PAED lié à la Convention des maires, même si les échelons provinciaux et régional encadrent certaines démarches.

Pourtant, un territoire pluricommunal comme le Parc naturel de l'Ardenne méridionale peut s'avérer pertinent pour aborder certains volets de la politique énergétique, avec plus de cohérence, avec une masse critique suffisante, en cherchant aussi à réaliser des économies d'échelle. Il en est ainsi notamment de l'implication citoyenne dans certains projets.

*Il s'agit donc de construire une politique énergétique sur le territoire du Parc naturel, basée sur des actions pour lesquelles l'échelle pluricommunale est la plus adaptée.*

#### Projets et actions :

##### 2.3.1.1. Mise en œuvre à l'échelle transcommunale de projets et actions issus des PAED

Les PAED des neuf Communes seront analysés afin d'identifier les projets et actions qui y sont similaires et qui pourraient utilement être concrétisés et mis en œuvre à l'échelle du Parc naturel.

Il pourra s'agir, à titre d'exemple, de mener des actions de communication et de sensibilisation communes (supports partagés, événements tournants...), d'envisager la mise au point d'achats groupés (matériaux, combustibles, dispositifs de production d'énergie...).

### 2.3.1.2. Étude et activation du potentiel en énergie renouvelable du territoire

Au départ des données issues des PAED et d'autres sources d'information disponibles et avec l'appui d'experts en la matière, le Parc naturel étudiera le potentiel du territoire pour la production d'énergie renouvelable, en envisageant les différentes sources possibles : eau, vent, soleil, bois-énergie, biomasse agricole...

En fonction des résultats de cette étude, il cherchera les moyens pour mettre en œuvre les solutions de valorisation de ces gisements énergétiques les plus adaptées au territoire (faisabilité technique et rentabilité réelle, intégrant tous les coûts). Le Parc naturel veillera aussi à la compatibilité de ces solutions avec l'environnement, les paysages et les habitants.

### 2.3.1.3. Création d'une coopérative citoyenne pour soutenir la mise en œuvre de projets d'énergie renouvelable

Les citoyens étant de plus en plus demandeurs de s'impliquer activement dans la politique énergétique,

la possibilité de créer une (ou plusieurs) coopérative citoyenne destinée à porter des projets d'énergie renouvelable sera envisagée et étudiée, en s'inspirant d'expériences similaires menées sur d'autres territoires, parfois proches (exemple de la Gaume).

Cette coopérative veillera entre autres à établir des partenariats avec les agriculteurs intéressés (valorisation de bâtiments agricoles par la pose de panneaux photovoltaïques, développement du petit éolien...).

### 2.3.1.4. Réflexion relative à la mise en place d'un cadre commun et attractif d'incitants financiers pour les particuliers

Aujourd'hui, certaines Communes ont mis au point des incitants financiers relatifs à l'énergie, à destination des habitants. En fonction d'un cadastre de ceux-ci, le Parc mènera une réflexion, en s'inspirant aussi d'autres exemples, pour proposer aux Communes un cadre commun et attractif d'incitants, afin de stimuler les actes et travaux favorables à la transition énergétique du territoire.

### 2.3.1.5. Réflexion prospective sur un développement territorial intelligent en lien avec l'énergie

Les zones rurales ne sont pas par nature les territoires les plus favorables à la limitation de la consommation énergétique puisque les déplacements motorisés y sont souvent nécessaires au quotidien pour accéder à l'emploi, aux services, la voiture individuelle est souvent obligatoire puisque le réseau de transports publics n'est pas très performant, l'habitat, souvent volumineux et non mitoyen, a des besoins en chauffage importants, pour ne citer que quelques exemples.

Au-delà des actions plus concrètes du présent chapitre, le territoire mènera une réflexion prospective avec et pour les habitants sur la manière de vivre, habiter, travailler, se déplacer en zone rurale, en lien avec la question énergétique. Cette réflexion pourra prendre plusieurs formes : exposés, conférences, ateliers, articles, exemples venus d'ailleurs. L'intention est de réfléchir à la « ruralité » de demain, à la manière de la concevoir dans un contexte de transition énergétique.

### 2.3.2. RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS

#### Éléments de diagnostic :

Même si, aujourd'hui, la conception des bâtiments et équipements (et leur rénovation) doit obligatoirement inclure la dimension énergétique et répondre à des normes précises, un appui aux porteurs de projet et aux prestataires qui les accompagnent reste nécessaire pour les tenir informés des règles en vigueur, des solutions nouvelles qui se font jour, des bonnes pratiques. Ici aussi, l'échelle pluricommunale peut s'avérer pertinente pour ce faire, en complément aux actions déjà menées par ailleurs et en partenariat avec les opérateurs concernés.

#### Projets et actions :

##### 2.3.2.1. Organisation de formations en lien avec l'utilisation rationnelle de l'énergie

Le Parc naturel s'attèlera à organiser, en partenariat avec d'autres opérateurs, des séances d'information

et des formations en lien avec l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments, à destination de différents publics (privés, collectivités, architectes...).

##### 2.3.2.2. Apport d'outils permettant de réussir la rénovation énergétique des bâtiments

Un enjeu important sur le territoire consiste à réussir des rénovations de bâtiments conciliant à la fois le respect du patrimoine et l'atteinte des performances énergétiques souhaitées ou imposées. Il en va ainsi de la conservation des murs de pierre par exemple.

Le Parc naturel veillera à outiller les porteurs de projets et les architectes afin qu'ils réussissent au mieux cette conciliation. Cette action pourra prendre la forme de conférences, de brochures (nouvelles ou existantes à diffuser), d'articles, de visites d'exemples de référence.

*Il s'agit donc de poursuivre les efforts de réduction de la consommation énergétique des bâtiments et équipements, à la fois en construction et rénovation. Il s'agit aussi de réduire la consommation énergétique de l'éclairage public.*

##### 2.3.2.3. Aide à une gestion économique de l'éclairage public

L'équipe du Parc naturel diffusera auprès des pouvoirs publics concernés les bonnes pratiques en matière de gestion économique de l'éclairage public : choix des luminaires les plus adaptés et des horaires de fonctionnement adéquats suivant leur fonction et les risques (éclairage des routes, des équipements collectifs, des monuments...). Outre de réduire les coûts en fonctionnement, cette action permettra de diminuer la pollution lumineuse et sera bénéfique à la biodiversité.



### 2.3.3. ÉTENDRE L'UTILISATION DU POTENTIEL « BIOMASSE » LOCAL

#### Éléments de diagnostic :

Sans devoir attendre la confirmation et la quantification de cette affirmation par une étude plus poussée (voir action spécifique 2.3.1.2.), le potentiel « biomasse » du territoire est important, qu'il soit lié à la forêt très présente et sa ressource ligneuse ou bien encore à l'agriculture, bien présente aussi, grâce aux effluents d'élevage, aux déchets agricoles voire à des cultures spécifiques à mettre en place.

La biomasse agricole est aujourd'hui peu voire pas valorisée sur le territoire comme source d'énergie.

La ressource ligneuse l'est davantage, par le bois de chauffage ainsi que par des plaquettes ou pellets qui alimentent les rares unités de bois-énergie (Entreprises Erda et « Le Saupont » à Bertrix, Institut Saint-Joseph à Carlsbourg). L'entreprise Erda, située à Bertrix, est un acteur important de cette filière, avec sa fabrication de pellets à partir de déchets issus de l'activité forestière et de la première transformation du bois (scieries) et son unité de cogénération d'une puissance de 6 300 Kw.

#### Projets et actions :

##### 2.3.3.1. Renforcement de la filière bois-énergie, dont l'utilisation des sous-produits

Cette action vise principalement à convaincre les différents publics concernés (privés, entreprises, collectivités...) à recourir davantage au bois pour répondre à tout ou partie de leurs besoins en chauffage, sous toutes ses formes en fonction de chaque cas spécifique : bois de chauffage, pellets, plaquettes.

***Il s'agit donc, d'étendre l'utilisation du potentiel « biomasse » du territoire, ligneux et agricole, en veillant à ne pas créer de fortes tensions avec d'autres utilisations plus « nobles » de ces ressources et à ne pas impacter négativement l'environnement pris au sens large par des pratiques intensives dommageables à celui-ci. En particulier, pour la biomasse agricole, il s'agit de privilégier les sous-produits inutilisables en tant que matière.***



Il s'agira en particulier de revaloriser l'utilisation du bois de chauffage, tradition marquée du territoire mais qui semble s'essouffler. Les vecteurs habituels de sensibilisation du Parc naturel seront utilisés à cet effet. Des conseils généraux pourront être prodigués, notamment un renvoi vers les organismes spécialisés pouvant apporter un soutien, technique ou financier.

#### **2.3.3.2. Renforcement du rôle de l'agriculture comme source d'énergie**

Le Parc naturel incitera les agriculteurs intéressés à (faire) réaliser des bilans en ferme du potentiel énergétique afin de déterminer les solutions, individuelles ou collectives, qui peuvent être mises en place pour utiliser ce potentiel de manière optimale.

#### **2.3.4. SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS À LA QUESTION DE L'ÉNERGIE PAR UNE COMMUNICATION ADAPTÉE**

##### **Éléments de diagnostic :**

L'énergie, depuis quelques années, est devenue un sujet de société central. Mais lorsque l'on en entend parler, les sujets sont souvent généraux, globaux, parfois très théoriques.

Au-delà des actions évidentes, le citoyen n'est pas toujours conscient des bons gestes qu'il peut poser concrètement en faveur de l'énergie au quotidien, dans son environnement de vie, que ce soit pour réduire ses besoins ou pour utiliser une énergie plus verte.

De même, les publics précarisés, ceux qui vivraient le mieux une réduction de leur facture énergétique, sont aussi souvent ceux qui n'ont pas les moyens de modifier et réduire leurs besoins énergétiques.

Des personnes-ressources existent déjà en matière énergétique (employés communaux spécifiques, guichets de l'énergie...) mais leur action semble trop peu connue.

***Il s'agit donc, de poursuivre les efforts de sensibilisation de tous les publics du territoire à la question de l'énergie, en axant ces efforts sur la proximité et les gestes positifs du quotidien.***

## Projets et actions :

### 2.3.4.1. Sensibilisation générale

Le Parc naturel utilisera ses canaux habituels de communication (journal du Parc, supports en ligne...) et organisera divers événements afin de poursuivre la sensibilisation générale du public à la question énergétique, en jouant à la fois sur des informations générales, des mises en contexte globale et sur des aspects concrets, liés au territoire et à la vie quotidienne des habitants.

Il cherchera à sensibiliser et impliquer les plus jeunes et le public scolaire.

### 2.3.4.2. Diffusion de bonnes pratiques, trucs et astuces

En particulier, le Parc veillera à mettre en évidence les bonnes pratiques, les trucs et astuces à adopter

au quotidien pour réduire sa consommation et donc sa facture énergétique.

Outre par les moyens de sensibilisation ci-avant, ce travail se fera par l'exemple, par des visites d'aménagements chez des particuliers, par la diffusion de données chiffrées (coûts/bénéfices des petits aménagements en faveur de l'énergie).

### 2.3.4.3. Promotion de l'éco-construction et l'éco-rénovation

Le Parc veillera à assurer la promotion de l'éco-construction et de l'éco-rénovation auprès du grand public mais aussi des architectes, des entreprises de construction...

Des visites d'exemples réussis seront organisées afin de montrer in situ la faisabilité, les avantages mais aussi les difficultés liées à ce type de construction et les moyens de les surmonter.

## LES ACTIONS PRIORITAIRES EN MATIÈRE D'ÉNERGIE SONT LES SUIVANTES :

- 2.3.1.3. Création d'une coopérative citoyenne pour soutenir la mise en œuvre de projets d'énergie renouvelable
- 2.3.2.2. Apport d'outils permettant de réussir la rénovation énergétique des bâtiments
- 2.2.2.2. Diffusion d'outils de vulgarisation et d'exemples de bonnes pratiques
- 2.3.3.1. Renforcement de la filière bois-énergie, dont l'utilisation des sous-produits





« Quitter progressivement le "tout à la voiture individuelle à moteur thermique" en multipliant les solutions alternatives, collectives, partagées et/ou écologiques »

## 2.4. MOBILITÉ

La mobilité est un problème majeur sur le territoire. Sauf à disposer d'un véhicule personnel, les déplacements, très souvent rendus nécessaires pour accéder à l'emploi, aux services, aux équipements, ne sont pas évidents sur un territoire étendu, peu densément peuplé, à l'habitat réparti entre de nombreux hameaux, villages et bourgs.

Le territoire a bien la chance d'être irrigué par le chemin de fer et de disposer de 5 arrêts ferrés, à Bertrix, Paliseul, Carlsbourg, Bièvre (Graide) et Gedinne. Mais encore faut-il pouvoir rejoindre ces arrêts, sans oublier une cadence des trains qui, si elle a été renforcée, reste faible. Les transports en commun par bus sont pour leur part souvent calqués sur les horaires scolaires (matins et soirs), surtout dans les villages. Parfois, ils ne relient pas correctement ces derniers au(x) pôle(s) dont ils dépendent.



**Il s'agit donc** de poursuivre, avec les multiples partenaires impliqués dans cette dynamique, le chemin permettant de réduire la dépendance à la voiture individuelle à moteur thermique, en multipliant les solutions alternatives non thermiques et/ou collectives et/ou partagées et/ou douces.



Pour pallier ces manques, plusieurs initiatives ont été mises en place, souvent au niveau communal, par différents acteurs. Il s'agit principalement de systèmes de transport à la demande, parfois accessibles sous conditions, destinés à suppléer les faiblesses de l'offre TEC classique. Des sociétés de taxis existent aussi et se développent.

Cette difficulté de se déplacer sans disposer d'une

voiture individuelle est bien sûr dommageable pour l'environnement mais elle est aussi problématique pour la frange défavorisée ou non motorisée de la population, pour son accès à l'emploi, pour ses relations sociales, avec le risque d'isolement qui en découle.

Une autre forme de mobilité est occupée à émerger : la mobilité douce. Un maillage se met progressive-

ment en place, surtout en site propre, notamment sur l'assiette d'anciennes voies ferrées vicinales. Ce maillage est toutefois loin d'être complet et ne peut donc pas encore jouer pleinement son rôle d'alternative aux déplacements motorisés pour la population et d'atout touristique.

*Le diagnostic partagé relatif à la mobilité est repris en annexe.*

#### **2.4.1. RENDRE POSSIBLES ET VISIBLES LES SOLUTIONS ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE ET PROMOUVOIR LEUR UTILISATION**

##### **Éléments de diagnostic :**

La question de la mobilité alternative à la voiture individuelle est prise en compte depuis de nombreuses années par de multiples acteurs.

Ainsi, pour pallier les faiblesses en transports en commun, liées au peu de rentabilité des lignes en l'absence d'une clientèle suffisante, divers services et initiatives sont disponibles pour les habitants ne pouvant se déplacer en voiture individuelle, essentiellement axés sur des transports « à la demande ».

Citons en exemple, pour son approche pluricommunale, la Locomobile, initiative de taxi-social menée par 18 Communes, dont Bertrix, Bouillon et Herbeumont, et la Province de Luxembourg. Citons aussi l'initiative Flexitec, menée à titre pilote sur différentes communes, dont Paliseul sur le territoire.

Citons enfin l'existence d'un Proxibus du TEC sur la commune de Daverdisse. D'autres acteurs proposent des solutions comparables : CPAS, mutualités, Croix-Rouge, ASBL... À cela s'ajoute une autre forme de transport à la demande, privée, les sociétés de taxis qui se (re)développent.

Toute cette offre, les transports en commun classiques, les transports à la demande, publics et privés, n'est pas encore assez connue, utilisée et abordée de manière globale, dans une logique de « chaîne de déplacements ». Des manques subsistent dans certaines parties du territoire. Des systèmes de partage comme le covoiturage ne sont pas encore assez développés.

*Il s'agit donc de  
contribuer à élargir  
l'offre de transports  
alternative à la  
voiture individuelle, à  
faire connaître cette  
offre, à encourager  
son utilisation.*



## Projets et actions :

### 2.4.1.1. Incitation à l'utilisation des transports en commun

Sauf les matins et soirs (trajets scolaires), les TEC sont peu utilisés vu la faiblesse de l'offre. Il en va de même pour le train. La première démarche visera à maintenir l'offre actuelle, même si elle est imparfaite, en incitant à son utilisation, afin d'éviter sa régression justifiée par sa non utilisation et donc sa non utilité. Ensuite, il s'agit de convaincre les gestionnaires concernés d'étoffer ladite offre pour en améliorer l'attractivité et donc la fréquentation.

Un double mouvement sera donc nécessaire : sensibiliser les utilisateurs via les canaux de communication du Parc et convaincre les gestionnaires de cette offre.

### 2.4.1.2. Promotion de la pratique d'autres solutions alternatives

Avec d'autres, le Parc naturel assurera la promotion et la visibilité de l'offre alternative déjà présente, après un inventaire précis de celle-ci : transport à la demande, covoiturage, voitures partagées, taxis, mobilité douce... Les canaux de communication du Parc naturel seront utilisés. Il s'agira de même de faire la promotion des plateformes existantes, voire, si le besoin s'en fait sentir et si la faisabilité est démontrée, de créer une plateforme propre au territoire.

Un lien est ici à faire avec le projet de « tourisme sans voiture » porté par le GAL (voir chapitre « tourisme ») qui s'appuie aussi sur l'offre de déplacement alternative disponible.

### 2.4.1.3. Participation à la mise en place de solutions complémentaires adaptées au territoire

Le Parc naturel soutiendra et participera à la mise en œuvre de solutions nouvelles et complémentaires de mobilité alternative à la voiture individuelle comme le réseau de transport à la demande, l'offre en taxis.

En particulier, le covoiturage doit davantage être utilisé comme solution, considérant par exemple que nombre d'habitants se rendent dans les mêmes lieux pour l'emploi (Bertrix, Libramont, Namur, Luxembourg), via la N89 et la E411. Il s'agira de créer des lieux aménagés pour ce faire (parkings bien situés) et de mettre en place ou valoriser les outils de coordination de ce covoiturage (liens offre/demande).

Il s'agira aussi de miser plus sur des solutions technologiques et organisationnelles innovantes pour faciliter la visibilité et l'organisation de ces nouvelles solutions.



## 2.4.2. FAVORISER LES DÉPLACEMENTS MOINS POLLUANTS

### Éléments de diagnostic :

La large utilisation de véhicules individuels pour les déplacements sur le territoire, vers celui-ci et depuis celui-ci, est préjudiciable au niveau environnemental, en général par l'utilisation de carburants fossiles et localement par les particules émises, et ce même si l'Ardenne méridionale a la chance de ne pas subir les désagréments liés aux bouchons routiers et aux asphyxies que vivent certains centres-villes, comme en témoigne une qualité de l'air qui reste bonne par rapport à la moyenne wallonne.

Les solutions de déplacement moins polluantes ne sont aujourd'hui pas légion mais sont en pleine croissance : émergence de voitures hybrides ou électriques, mise à disposition de vélos électriques par plusieurs opérateurs, projets d'installations de bornes de recharge de vélos et voitures, projet « PaliSOL » à la gare de Paliseul...

Le déploiement du réseau de voies lentes contribue pour sa part à favoriser les déplacements doux de différentes natures, souvent sur des sites propres et sécurisés. Plusieurs tronçons de (pré)Ravel existent déjà sur d'anciennes voies ferrées, vicinales surtout. Ils se complètent progressivement en fonction des opportunités. Des itinéraires, transfrontaliers

**Il s'agit donc**  
pour le territoire,  
de contribuer à sa  
manière et avec  
ses moyens, à la  
transition qui se met  
en place vers des  
modes de déplacements,  
plus propres,  
motorisés ou non.



notamment, financés par Interreg, verront le jour dans les prochaines années. Mais il reste encore plusieurs tronçons potentiels à aménager, pour former un maillage pertinent, utile pour les déplacements du quotidien, pour les loisirs ou le tourisme.

Le renforcement de l'utilisation de solutions de mobilité collectives ou partagées participe à cet effort de réduction de l'impact environnemental des déplacements (voir ci-avant).

#### Projets et actions :

##### 2.4.2.1. Renforcement des possibilités de déplacements doux sécurisés

Avec les autres acteurs se préoccupant de mobilité douce, le Parc naturel commencera par établir un schéma directeur des voies lentes du territoire à mettre en place progressivement dans une logique de maillage, en tenant compte des tracés existants et des tracés à mettre en place déjà identifiés par ailleurs (itinéraires Eurovélo, Ravel...), tout en s'inscrivant dans

une perspective dépassant ses frontières, notamment transfrontalière.

En fonction des opportunités qui se feront jour, financières surtout, et des priorités qui seront définies, le Parc naturel et ses partenaires agiront pour concrétiser progressivement le maillage ainsi défini.

#### **2.4.2.2. Mise en place d'un système de maillage de points nœuds pour les déplacements lents**

Le Parc naturel se penchera sur la possibilité de mettre en place un système de balisage sous forme de « points nœuds » qui ne se limitera pas aux itinéraires de promenade déjà balisés mais qui s'étendra aussi au maillage de voies lentes, ceci dans l'objectif de faciliter leur utilisation avec une grande souplesse, dans un objectif de mobilité « utilitaire ».

#### **2.4.2.3. Extension du réseau de bornes de recharge (électricité et CNG)**

Pour accompagner le déploiement de véhicules fonctionnant à l'électricité et au CNG<sup>6</sup>, un réseau de bornes de recharge sera progressivement mis en place sur le territoire, en commençant par les lieux stratégiques comme les principaux pôles d'habitat et touristiques ou bien encore les points modaux (gares).

Se pose toutefois la question de la pertinence écologique des véhicules électriques s'ils sont alimentés par de l'électricité d'origine nucléaire ou fossile. Leur développement doit donc se faire en parallèle et en toute cohérence avec la production d'énergie électrique renouvelable, en lien avec l'action de mise en œuvre du potentiel énergétique local (2.3.1.2.).

<sup>6</sup> Le CNG (Compressed Natural Gas), est le même gaz que celui utilisé pour chauffer les maisons. Ce gaz naturel est une ressource très largement disponible dans le monde et moins polluante que l'essence ou le diesel. Un réseau de recharges pour véhicules fonctionnant au CNG est en cours de déploiement en province de Luxembourg.

### **LES ACTIONS PRIORITAIRES EN MATIÈRE DE MOBILITÉ SONT LES SUIVANTES :**

- 2.4.1.2. Promotion de la pratique d'autres solutions alternatives
- 2.4.2.1. Renforcement des possibilités de déplacements doux sécurisés
- 2.4.2.3. Extension du réseau de bornes de recharge (électricité et CNG)



## AXE 3 – DÉVELOPPEMENT RURAL ET ÉCONOMIQUE





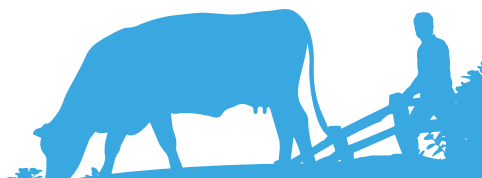
*« Consolider et amplifier les différents rôles d'une activité essentielle de l'Ardenne méridionale afin d'en assurer la pérennité »*

### **3.1. AGRICULTURE ET FILIÈRE AGRO-ALIMENTAIRE**

L'agriculture et ses filières amont et aval forment un secteur important en Ardenne méridionale, tant en termes d'occupation du sol, que d'emplois, directs et indirects.

Outre son métier premier de production végétale et animale et de fourniture d'aliments pour la consommation humaine, l'agriculteur est ainsi un acteur majeur dans la préservation et le façonnage des paysages du territoire, dans le maintien de la biodiversité, dans la protection des sols et de l'environnement. En particulier, les prairies, qui occupent l'essentiel de l'espace agricole du futur Parc naturel, sont des écosystèmes importants par leur impact favorable sur la nature et la protection des sols.

*Le diagnostic partagé relatif à l'agriculture et à la filière agro-alimentaire est repris en annexe.*



*Il s'agit donc, dans le Parc naturel, de faire connaître et reconnaître le rôle multifonctionnel de l'agriculture, de renforcer celui-ci et de faire en sorte qu'il participe au maintien de ce secteur toujours bien présent mais fragile, qui se contracte partout au niveau du nombre d'exploitations et d'emplois.*

### 3.1.1. ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS VERS UNE GESTION PLUS DURABLE ET RÉSILIENTE DE LEUR EXPLOITATION

#### Éléments de diagnostic :

L'agriculture de l'Ardenne méridionale est essentiellement orientée vers l'élevage bovin, viandeux principalement. Les prairies, temporaires et permanentes, qui sont liées à ce type d'agriculture sont largement majoritaires et forment un écosystème important en termes de biodiversité et de protection des sols, au-delà de leur importance paysagère propre à l'Ardenne. On constate toutefois que, de plus en plus, apparaissent des cultures visant à produire du fourrage pour le bétail (maïs essentiellement), au détriment des prairies. On relève par ailleurs que la plupart des éleveurs ne sont pas autonomes au niveau de l'alimentation de leur bétail et dépendent donc d'un environnement économique qui les dépasse largement.

*Il s'agit donc d'aider et d'encourager les agriculteurs à s'inscrire davantage dans une pratique durable de leur activité, qui protège les prairies, respecte les sols et l'environnement, favorise les techniques douces de culture et tend vers l'autonomie alimentaire, herbagère en particulier. Les actions prévues se feront en partenariat avec les agriculteurs volontaires et les organismes de recherche et d'accompagnement.*





## Projets et actions :

### 3.1.1.1. Mise en œuvre d'actions de préservation de l'écosystème prairial

Cette action passe notamment par la mise en place d'une cartographie des prairies classées suivant l'importance de leur préservation. Elle demande aussi une sensibilisation des agriculteurs à l'importance de leurs prairies et de leur maintien. Un recours maximal aux mesures agri-environnementales (primes « biodiversité ») sera encouragé, avec l'aide de Natagriwal.

### 3.1.1.2. Test puis extension de nouvelles techniques de production et de gestion des sols favorables à l'environnement et à l'économie de l'exploitation

Cette action concerne l'agroforesterie, le développement de prés-vergers, les techniques de « non labour » pour certaines cultures, le développement de pratiques basées sur la microbiologie des sols, l'application de techniques moins ou peu consommatrices de produits phyto.

### 3.1.1.3. Aide aux éleveurs pour tendre vers l'autonomie alimentaire en général, herbagère en particulier

Il s'agit d'accompagner certaines exploitations volontaires dans la mise en place de pratiques et techniques permettant une autonomie alimentaire tout au long de l'année, en axant principalement la recherche vers l'autonomie fourragère en général et herbagère en particulier. Il s'agit donc aussi de tester l'élevage à l'herbe (engraissement et pas seulement allaitant) et le développement de sa filière. La question de la taille optimale des exploitations (cheptel) sera posée et étudiée à cette occasion.

### 3.1.1.4. Étude et soutien au développement de filières bios locales voire de filières de produits labellisés « biodiversité »

Cette action vise, par différents moyens, à inciter davantage d'exploitations à s'orienter vers l'agriculture biologique et à étudier la mise en place de filières locales d'écoulement des produits ainsi labellisés. Une attention sera portée aux élevages

de porcs et de volailles, peu labellisés aujourd'hui. Au-delà du bio, il s'agit d'étudier comment la fonction de préservation de la biodiversité que joue particulièrement l'élevage à certains endroits, comme la gestion d'espaces naturels par exemple, pourrait être valorisée au niveau de la commercialisation de la viande (label).



### 3.1.2. DÉVELOPPER DES OUTILS PARTAGÉS DE TRANSFORMATION ET DISTRIBUTION DES PRODUCTIONS AGRO-ALIMENTAIRES

#### Éléments de diagnostic :

Le territoire s'appuie sur une longue tradition de production de matière première agricole sans prise en charge de sa transformation dans l'exploitation et sans bénéficier de la plus-value qui lui est liée (vente de lait aux coopératives et vente d'animaux non engraisés).

Même si d'aucuns s'essayaient progressivement à gérer la transformation au sein de leur exploitation (produits laitiers, boucheries à la ferme, colis de viande...) et la vente directe par différents canaux, ce mouvement n'en est qu'à ces débuts. La logistique de distribution des produits, centre de coût important, représente un frein supplémentaire.

Ceci explique pourquoi, à ce jour, les outils partagés entre agriculteurs leur permettant de transformer puis distribuer leur production sont rares. Pourtant, le territoire présente l'originalité de disposer d'un

abattoir communal à Gedinne, qui peut être le premier maillon d'une chaîne de transformation locale. Il est va de même avec l'abattoir privé « Ardenne Volaille » à Bertrix.



*Il s'agit donc d'amplifier la transformation et la distribution de la matière première agricole (viande, lait, légumes...) par la mise en place d'outils partagés, dans un objectif de pérennisation des exploitations concernées grâce à une plus grande valeur ajoutée sur leur production.*

## Projets et actions :

### 3.1.2.1. Consolidation des projets coopératifs développés par le GAL et la future coopérative fermière de l'Ardenne méridionale

Le GAL Ardenne méridionale a pour objectifs d'étudier et de mettre en place à la fois une unité de découpe de viande en aval de l'abattoir de Gedinne et d'autre part, une installation permettant aux éleveurs laitiers de proposer des produits collectifs, comme du fromage via la création d'une fromagerie. Cette démarche s'appuiera sur la création d'une coopérative fermière, afin d'en assurer la pérennité et l'implication forte des exploitants concernés. Il s'agit de soutenir ces projets et cette structure à créer, de les consolider, de les mettre en lumière.

### 3.1.2.2. Étude de la pertinence de créer d'autres démarches et outils partagés

Au-delà des projets pris en charge par le GAL dans le cadre de son programme d'actions, les agriculteurs seront réunis pour envisager la pertinence et la

possibilité de créer d'autres outils partagés liés à la viande, au lait mais aussi au maraîchage comme par exemple une légumerie/conserverie. La question de la mise en commun de matériel spécifique, en lien par exemple avec la recherche d'autonomie herbagère, sera posée. En cas de perspectives positives, il s'agira de soutenir les projets en question, d'aider à leur concrétisation.

### 3.1.2.3. Aide à la mise au point d'une logistique commune de commercialisation des productions

Il s'agit ici aussi de prolonger l'action du GAL mais en matière de logistique de distribution des productions locales, au sein du territoire ainsi que vers l'extérieur. Le GAL envisage en effet créer des points de rassemblement des produits et d'acheminement de ceux-ci vers les clients, dans une démarche collective. Un hall relais est en réflexion, en connexion avec les 3 hubs de la province de Luxembourg (Marloie, Sainte-Ode et Virton) et le Réseau Solidairement.





### **3.1.3. SOUTENIR UNE DIVERSIFICATION AGRICOLE INTELLIGENTE, RENTABLE, COMPATIBLE AVEC LE TERRITOIRE**

#### **Éléments de diagnostic :**

En résumant à peine, l'agriculture de l'Ardenne méridionale est très peu diversifiée : l'élevage y est essentiellement viandeux, essentiellement allaitant, essentiellement Blanc-Bleu-Belge. L'élevage laitier, encore présent même s'il se réduit fortement, se base sur des races classiques productives.

Depuis quelques années toutefois, face à la crise que vit le modèle agricole dominant et aux difficultés rencontrées par nombre d'agriculteurs, des initiatives de diversification pointent, qu'il s'agisse de diversification des races bovines (limousines, charolaises, galloway, highland...), d'élevage d'autres espèces (caprins, ovins, porcins) ou qu'il s'agisse de cultures nouvelles. On relève ainsi plusieurs exploitations qui se sont investies dans le maraîchage, dans une logique de circuits courts. Les projets de transformation à la ferme

s'étoffent aussi, surtout dans le secteur laitier. Des éleveurs s'essaient à la vente directe de colis de viande ou à la boucherie à la ferme.

#### **Projets et actions :**

##### **3.1.3.1. Soutien aux initiatives de maraîchage**

Cette action passe notamment par la mise en place d'espaces tests maraîchers, en collaboration avec différents acteurs et structures, afin de permettre aux porteurs de projet de s'essayer à cette activité sans prendre de risque démesuré. En particulier, la possibilité d'utiliser des terres communales à cet effet sera envisagée. En particulier mais sans exclusive a priori, l'accent sera mis sur la promotion de projets en permaculture.

##### **3.1.3.2. Test de nouveaux débouchés en vue de leur extension et contribution à la création de filières aval**

Par cette action, il s'agit d'essayer, avec les agriculteurs et porteurs de projet intéressés, de nouvelles

cultures comme par exemple l'épeautre d'Ardenne, les fruits du verger (dans le prolongement de l'action du GAL), les petits fruits, les champignons, le porc, la volaille, et d'autres à déterminer en fonction des conditions locales et de l'existence pressentie d'un marché. La création de filières aval pour les productions qui s'avèreront faisables et viables sera envisagée et soutenue.

***Il s'agit donc de soutenir ce mouvement naissant de diversification des productions et de l'amplifier, en veillant à ce qu'il soit compatible et cohérent avec le territoire et l'image d'un Parc naturel, cette diversification ayant comme objectif de maintenir un maximum de fermes en exploitation voire d'en faire apparaître de nouvelles.***

### 3.1.4. FAVORISER L'ÉMERGENCE OU LA REPRISE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

#### Éléments de diagnostic :

L'Ardenne méridionale n'échappe pas à la règle : le nombre d'exploitations diminue fortement depuis plusieurs dizaines d'années, la relève future n'est que rarement assurée, les exploitations restantes grandissent.

Pourtant, un vent contraire souffle parfois : des jeunes relèvent le défi de créer leur propre activité agricole. Mais ils se heurtent à nombre de difficultés, dont les moindres ne sont pas la lourdeur des investissements à consentir et la rareté des terres disponibles dans un contexte de forte concurrence.

**Il s'agit donc d'aider les porteurs d'un projet agricole à passer le capet à réunir un maximum de conditions de réussite préalables.**

#### Projets et actions :

##### 3.1.4.1. Étude et opérationnalisation de mécanismes de mise à disposition de terres pour des exploitants en phase de démarrage

Cette action vise à étudier les mécanismes, juridiques notamment, permettant à des propriétaires publics, dont les Communes, ou à des exploitants agricoles et autres propriétaires privés, de mettre à disposition une partie de leurs terres à des porteurs de projets agricoles.

La création d'espaces tests maraîchers décrite précédemment participe de cet effort à mener.

Une collaboration avec « Terre en vue » sera envisagée pour permettre au grand public de soutenir cet objectif dans certains cas particuliers.





### 3.1.5. ÉTENDRE LES CANAUX DE VENTE ET LA CONSOMMATION DES PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES DE L'ARDENNE MÉRIDIONALE

#### Éléments de diagnostic :

Même si de plus en plus d'agriculteurs et d'entrepreneurs s'investissent dans la production/transformation locale et la vente en circuits courts, même si quelques initiatives (Groupes d'Achat en commun, paniers de légumes) et points de vente (épiceries locales, points de vente à la ferme, marchés du terroir) ont vu le jour, force est de constater que seule une petite part de la population « consomme local » au quotidien, au-delà des achats « plaisir » occasionnels.

De même, un nombre insuffisant d'opérateurs privés et publics (Horeca, écoles, collectivités...) proposent une nourriture à base de produits locaux. Ce constat oblige certains producteurs à écouler leurs produits loin de chez eux, alors qu'un potentiel de clientèle proche existe pourtant, qu'il s'agisse des habitants ou bien encore de touristes ou de résidents dans les structures d'accueil, nombreuses sur le territoire.

*Il s'agit donc de stimuler la consommation et l'utilisation locale des productions agricoles et alimentaires du territoire, en sensibilisant le grand public et les opérateurs privés et publics, en multipliant et diversifiant les canaux de vente et d'utilisation des produits.*





### Projets et actions :

#### 3.1.5.1. Information et sensibilisation à la consommation saine et locale

Il s'agira d'effectuer un travail régulier d'information et de sensibilisation concernant la nécessité de manger sainement et les divers avantages de consommer des produits locaux, ceci grâce aux canaux de communication du Parc et à la mise en place d'initiatives et manifestations, à destination du grand public ainsi que des écoles, dans une logique d'éducation permanente.

#### 3.1.5.2. Multiplication et diversification des lieux de vente et d'utilisation de produits de l'Ardenne méridionale

Cette action vise à soutenir le GAL « Ardenne méridionale », les deux Agences de Développement

local (ADL) actives sur le territoire et divers opérateurs dans leurs efforts visant :

- à multiplier les points de vente des produits locaux (mise en place de nouveaux marchés du terroir, création d'un réseau de marchés, ajout d'une dimension « locale » dans les marchés classiques, épiceries) ;
- à multiplier les lieux d'utilisation de produits locaux, en priorité dans l'Horeca, bien présent sur le territoire, et dans les collectivités, dont les écoles.

Elle doit nécessairement s'accompagner d'une facilitation de la logistique de distribution au sein du territoire (voir action spécifique).

Il s'agira aussi de faire connaître et de promouvoir les différents points de vente.

#### 3.1.5.3. Poursuite de la valorisation des produits locaux en général et du label « Ardenne méridionale » en particulier

Cette action comporte différentes dimensions :

- création d'une charte des producteurs liée à un label « Ardenne méridionale », en partenariat avec le GAL, et poursuite de la promotion de ce label ;
- utilisation du vecteur Horeca pour faire connaître les productions locales (exemple : mise en évidence des produits concernés sur les menus, création de menus « Ardenne méridionale ») ;
- en général, promotion, sur différents supports, des productions locales, en particulier celles répondant aux conditions du label ;
- valorisation des conditions extensives propres au territoire dans la communication (élevage extensif, espace disponible, nourriture « naturelle »...).

### 3.1.6. (RE)CRÉER DES LIENS ENTRE LES AGRICULTEURS ET LES HABITANTS ET AUTRES PUBLICS

#### Éléments de diagnostic :

Comme partout dans nos régions, la société rurale du territoire a fortement évolué au cours des dernières décennies. Le lien historique fort qu'entretenaient les habitants avec l'agriculture s'effiloche progressivement, dans un contexte de diminution importante du nombre d'exploitations et d'évolution fondamentale du mode de vie. Les tranches jeunes de la population sont aujourd'hui souvent bien éloignées des préoccupations des agriculteurs qu'ils ne côtoient plus vraiment.

Même si c'est encore peu marqué, cette distension du lien peut mener à de l'incompréhension voire à des conflits de cohabitation au sein des villages. Les agriculteurs peuvent aussi se sentir en marge de la société villageoise et perdre la fierté de leur métier s'ils ne peuvent plus la partager. Ce constat est encore renforcé par l'image, pas toujours reluisante, qui est parfois donnée de l'agriculture dans les médias.

*Il s'agit donc de multiplier les occasions de (re)créer des liens entre les agriculteurs et les autres habitants des villages et utilisateurs de l'espace rural, dans un objectif de meilleure compréhension mutuelle et, in fine, de bonne cohabitation.*

#### Projets et actions :

##### 3.1.6.1. Amélioration de la connaissance et de l'image de l'agriculture auprès du grand public

Il s'agira d'effectuer un travail permanent d'information et de communication visant à mieux faire connaître le métier d'agriculteur en général et l'agriculture du territoire en particulier, dans leurs spécificités, leur fonctionnement, leurs contraintes, leurs difficultés aussi. Différents moyens pourront être utilisés : supports écrits, articles, visites, témoignages...



##### 3.1.6.2. Multiplication des occasions de rencontre et débats dans une logique de transparence

Au-delà des actions de communication et d'information ci-avant, plus passives, les occasions de rencontre et de débats seront multipliées entre agriculteurs et différents publics, en ciblant prioritairement les écoles, dans un souci d'échanges constructifs. Au-delà, l'opportunité de mettre en place et d'animer une plate-forme permanente de dialogue et de concertation entre acteurs de l'espace agricole sera étudiée.

##### 3.1.6.3. Renforcement de la coopération entre agriculteurs et apiculteurs

L'action consiste à améliorer la coopération entre agriculteurs et apiculteurs afin que ces derniers soient mieux informés des moments où des pulvérisations de produits phytosanitaires sont nécessaires, afin de causer le moins de dommage possibles aux populations d'abeilles. Une méthode pour ce faire devra être mise au point et testée, associant les différentes parties concernées.

### 3.1.7. MIEUX INSÉRER LA CULTURE DE SAPINS DE NOËL DANS SON ENVIRONNEMENT

#### Éléments de diagnostic :

La culture du sapin de Noël est bien présente en Ardenne méridionale, surtout sur le plateau agricole central, de Bièvre à Bertrix. Elle est pourvoyeuse d'emplois, directs et indirects, génératrice de valeur ajoutée et participe à l'image positive de l'Ardenne auprès du grand public. Mais elle est aussi source de tension foncière avec les agriculteurs et, par les moyens phytosanitaires qu'elle nécessite régulièrement, peut poser des problèmes de cohabitation avec les riverains et apiculteurs et avoir un impact environnemental négatif.



*Il s'agit donc d'aider la filière du sapin de Noël à évoluer vers une culture plus respectueuse de l'environnement et cohabitant mieux avec son voisinage.*

### Projets et actions :

#### 3.1.7.1. Renforcement du dialogue entre les producteurs de sapins de Noël et les riverains

Dans un premier temps, l'action consistera à organiser des rencontres entre les producteurs de sapins de Noël et les autres utilisateurs de l'espace rural (agriculteurs, apiculteurs, habitants), où chacun expose ses contraintes, ses besoins et ses attentes.

Une méthode pour aller plus loin dans le dialogue, notamment pour informer les apiculteurs et riverains des pulvérisations nécessaires, devra être mise au point et testée, associant les différentes parties concernées.

#### 3.1.7.2. Étude et test, avec les acteurs concernés, de la mise en place de techniques environnementales de culture en vue de créer un label de qualité environnementale différenciée

Le projet pilote intitulé « Le sapin de Noël en gestion différenciée dans les GAL d'Ardenne » mené par le GAL Ardenne méridionale en association avec deux

GAL voisins et visant essentiellement à mettre en place des tests in situ de techniques de culture environnementale sera pérennisé et prolongé par l'équipe du Parc naturel.

Si les tests réalisés dans le cadre de ce projet pilote sont concluants, la création d'un label de qualité environnementale différenciée sera envisagée, ce qui permettra aux pépiniéristes du territoire de se démarquer et de mieux valoriser leur production.

En parallèle, la faisabilité (culturelle et financière) de la production de sapins de Noël labellisés « bio » sera évaluée. Les producteurs intéressés seront ensuite, le cas échéant, accompagnés dans leur démarche de labellisation « bio ».

### LES ACTIONS PRIORITAIRES EN MATIÈRE D'AGRICULTURE ET DE FILIÈRE AGRO-ALIMENTAIRE SONT LES SUIVANTES :

- 3.1.1.1. Mise en œuvre d'actions de préservation de l'écosystème prairial
- 3.1.1.2. Test puis extension de nouvelles techniques de production et de gestion des sols favorables à l'environnement et à l'économie de l'exploitation
- 3.1.5.3. Poursuite de la valorisation des produits locaux en général et du label d'origine « Ardenne méridionale » en particulier
- 3.1.7.2. Étude et test, avec les acteurs concernés, de la mise en place de critères environnementaux de culture en vue de créer un label de qualité environnementale différenciée pour le sapin de Noël



« *Tendre vers un meilleur équilibre entre les différentes fonctions de la forêt et contribuer au maintien de la filière bois locale* »

### 3.2. FORÊT ET FILIÈRE-BOIS

La forêt est une composante majeure de l'Ardenne méridionale. Elle en occupe une large part du territoire (60 %) et est plus présente que l'agriculture dans chacune des neuf Communes, même les plus agricoles. Elle est essentiellement publique (74 % de la surface forestière) et la forêt publique est majoritairement communale. Elle se répartit entre de vastes massifs feuillus (bordures nord et sud du territoire, vallées principales) et nombre de peuplements résineux partout. La forêt privée concerne quelques propriétaires importants mais, surtout, nombre de petits propriétaires privés.

Son importance réside aussi dans les multiples fonctions qu'elle joue et peut jouer :

- production de bois et de sous-produits forestiers ;
- support à l'emploi et à la filière bois locale qui en dépend ;
- source de revenus pour les propriétaires ;

- réserve de biodiversité (milieux, espèces animales et végétales qui y sont liés) ;
- rôle environnemental (puits à carbone, équilibre des sols et des eaux...);
- façonnage des paysages ;
- espace de loisirs, pour la détente et la chasse notamment ;
- élément d'attractivité touristique majeur, etc.

L'équilibre entre ces différentes fonctions n'est pas toujours évident à atteindre étant donné la multiplicité des acteurs et utilisateurs concernés par la forêt et sa filière, dont les intérêts et attentes sont parfois divergents.

Une particularité du territoire réside par ailleurs dans la présence encore marquée d'une filière bois locale, multiformes.

*Le diagnostic partagé relatif à la forêt et à la filière bois est repris en annexe.*

*Il s'agit donc, pour le Parc naturel, de concourir à améliorer et renforcer l'équilibre entre les différentes fonctions de la forêt, à concilier les multiples intérêts en présence, à expliquer ce rôle multifonctionnel au grand public. Il s'agit aussi de maintenir et, si possible, d'étoffer la filière bois locale dans un contexte économique difficile.*



### **3.2.1. AMÉLIORER LA GESTION DE LA FORÊT PRIVÉE**

#### **Éléments de diagnostic :**

21 750 ha environ de forêts privées composent le paysage forestier de l'Ardenne méridionale. Hormis quelques grands ilots au cœur des massifs forestiers publics, ces boisements privés marquent souvent la limite entre les clairières agricoles autour des villages et les forêts publiques. Il s'agit essentiellement de plantations résineuses situées sur des terres moins propices à l'agriculture ou trop éloignées des exploitations agricoles.

Le morcellement de cette forêt privée est très marqué : ainsi, selon une estimation de l'Office économique wallon du bois, les forêts privées de moins de 5 ha concernent 7 210 propriétés pour 7 273 ha, soit une moyenne par propriété d'1 ha environ. À l'opposé, le territoire comporte 48 propriétés de plus de 50 ha, représentant au total 6 400 ha.

Ce morcellement n'est pas toujours propice à une bonne gestion de ces petites propriétés, que ce soit pour la sylviculture et la production de bois mais aussi pour la prise en compte d'autres fonctions de la forêt comme par exemple la biodiversité ou le paysage.

Le Parc naturel n'interviendra pas directement dans la gestion des propriétés publiques, assurée par le DNF, qui prend en compte la dimension multifonctionnelle de la forêt suivant le Code forestier, d'autant que nombre de ces forêts publiques sont sous statut Natura 2000.

*Il s'agit donc d'aider les petits propriétaires privés à améliorer la gestion de leur forêt, dans une dimension davantage multifonctionnelle.*



## Projets et actions :

### 3.2.1.1. Facilitation de la gestion forestière par les propriétaires privés

Les petits propriétaires privés n'ont pas toujours le temps ni l'envie ni l'expertise pour gérer au mieux les différentes étapes de la vie de leurs peuplements. Il en résulte parfois l'abandon de gestion de certaines parcelles.

Dans le prolongement de l'action actuelle du GAL, il s'agira d'amplifier sur le territoire l'action de la Cellule d'appui à la petite forêt privée afin d'aider les propriétaires au niveau des reboisements, des travaux, des ventes de bois, en les réalisant de manière groupée.

### 3.2.1.2. Test de la mise en place d'associations de propriétaires privés

Le morcellement de certains massifs forestiers en nombre de parcelles que leur propriétaire gère ou devrait gérer individuellement n'est pas propice à la mise en place d'une vision et d'une approche globales et concertées de ces ensembles, comme c'est le cas en forêt publique.

Avec ses partenaires, le Parc naturel testera la mise en place d'associations de propriétaires privées au niveau de certains massifs. L'intention est que chacun reste propriétaire de sa parcelle mais inscrive la gestion de celle-ci dans une réflexion globale cohérente, avec les bénéfices économiques, naturels et paysagers qui pourront en résulter.

### 3.2.1.3. Conseils pour la prise en compte de la biodiversité et de l'environnement dans la gestion forestière

Le Parc naturel utilisera ses canaux de communication et de sensibilisation afin de donner des conseils pour la prise en compte de la biodiversité dans la gestion de la forêt privée, en s'inspirant des mesures mises en œuvre dans les forêts publiques. Il organisera par ailleurs des visites afin d'illustrer ces conseils par des bonnes pratiques sur site. Il n'apportera pas une aide individuelle à ce sujet, cette mission étant celle d'autres organismes et opérateurs privés.

### 3.2.2. STIMULER LE DIALOGUE ENTRE UTILISATEURS DE LA FORÊT

#### Éléments de diagnostic :

Les différentes fonctions de la forêt décrites ci-avant impliquent que des attentes et des intérêts multiples et parfois divergents doivent cohabiter : ceux des propriétaires, ceux des gestionnaires, ceux des exploitants, ceux des chasseurs, ceux des environnementalistes, ceux des habitants, ceux des touristes, etc.

Cette cohabitation n'est pas toujours évidente et amène parfois à des incompréhensions, des tensions voire des conflits.

**Il s'agit donc** de mettre en place et stimuler un dialogue structuré entre les différents utilisateurs de la forêt afin de renforcer la connaissance mutuelle de ceux-ci et améliorer la cohabitation entre les différents intérêts liés à la forêt et à ses fonctions.



#### Projets et actions :

##### 3.2.2.1. Mise en place et animation d'une plate-forme des utilisateurs de la forêt

Ce dialogue prendra la forme d'une plate-forme regroupant des représentants de chacun des intérêts et des groupes d'utilisateurs liés à la forêt, animée

par l'équipe du Parc naturel. En fonction des résultats de ces rencontres, des actions de communication visant à présenter les différentes fonctions de la forêt, les intérêts et contraintes qui y sont liés, pourront être organisées en associant les participants (voir ci-après). Des projets « pilotes » liés à la multifonctionnalité des forêts pourront aussi être mis au point en fonction des demandes et idées émises.



### 3.2.3. FAIRE CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LES RÔLES DE LA FORÊT ET LA GESTION FORESTIÈRE

#### Éléments de diagnostic :

Par le passé, dans la société rurale qui caractérisait le territoire, le rapport à la forêt était essentiellement utilitaire : on y trouvait des ressources (bois d'œuvre, bois de chauffage, nourriture pour l'homme et le bétail, menus produits...) et de l'emploi.

Progressivement, ce rapport utilitaire s'est estompé chez une part sans cesse croissante de la population mais aussi auprès des touristes, pour qui la forêt est devenue avant tout un élément du décor, du cadre de vie et un espace de loisirs et de détente. En un mot, la forêt est davantage perçue comme statique, comme une sorte de sanctuaire naturel : on a oublié qu'elle est un milieu en perpétuelle évolution, qu'elle sert des fonctions très variées dont une partie reste utilitaire (économie, emplois, revenus), qu'elle doit dès lors être gérée par une sylviculture adaptée.

Cette méconnaissance progressive des réalités de la forêt pose parfois des problèmes d'incompréhension entre le grand public et les autres utilisateurs de la forêt, même si le territoire est encore relativement épargné par de véritables conflits à ce propos.

*Il s'agit donc, au-delà de la plate-forme décrite à l'action précédente, de mieux faire connaître la forêt, ses cycles naturel et économique, sa gestion, ses rôles et les intérêts en présence, auprès du grand public (habitants et visiteurs).*



## Projets et actions :

### 3.2.3.1. Formation de guides forestiers

Le Parc naturel mettra en place ou aidera à la mise en place, comme le fait la Société Royale Forestière de Belgique, d'une formation de guides forestiers, soit des personnes qui pourront être à même d'expliquer de manière pédagogique la forêt dans ses multiples composantes et fonctions. En particulier, ces guides pourront présenter le cycle naturel ainsi que le cycle économique de la forêt depuis la plantation ou le semis jusqu'à l'abattage, les différents modes de sylviculture, en les mettant en perspective avec la filière bois en aval.

Ces guides seront mis en valeur par les canaux de communication du Parc naturel et de ses partenaires, sur le modèle des autres guides (nature, histoire, patrimoine...).

### 3.2.3.2. Explication du cycle et des fonctions de la forêt

Les guides forestiers seront un des vecteurs pour expliquer les cycles et les fonctions de la forêt au grand public ainsi que les besoins et contraintes des différents utilisateurs de celle-ci. Mais ils ne seront pas le seul moyen utilisé.

Le Parc naturel organisera ainsi des visites sur site à cet effet, avec les opérateurs concernés (gestionnaires, propriétaires...).

Il étudiera la mise en place, à des endroits judicieusement choisis, de panneaux d'information mettant en perspective historique les peuplements qu'ils illustrent en lien avec leur sylviculture (passé du peuplement et avenir programmé). L'idée de créer un applicatif visant à donner des explications lors du passage du public à des endroits précis de la forêt sera envisagée.

Les 3 arboretums du territoire (Bertrix, Bouillon et Gedinne) pourront aussi utilement servir à cet effet.

Cette action concernera tous les publics : les habitants, le public scolaire, les touristes, les classes vertes...





### **3.2.4. FAVORISER UN MEILLEUR COHABITATION ENTRE L'ACTIVITÉ CYNÉGÉTIQUE ET LES AUTRES FONCTIONS DE LA FORÊT**

#### **Éléments de diagnostic :**

La chasse fait partie intégrante du paysage de l'Ardenne méridionale et de son histoire. Elle représente un facteur d'attractivité du territoire, touristique

notamment (par elle-même mais aussi par le biais de l'écoute du brame, de l'Horeca, d'activités comme les fêtes de la chasse...) et est source d'emplois et de revenus.

Mais elle est aussi souvent – et de plus en plus – un sujet de débat voire de tension entre les « pro » et les « anti » et une source de conflit entre les différents utilisateurs de la forêt. Ce débat dépasse de loin les seules frontières du futur Parc naturel.

***Il s'agit donc, sans entrer dans ce débat complexe, parfois émotionnel, de mettre en place une meilleure cohabitation entre l'activité cynégétique et les autres fonctions de la forêt, surtout sa fonction récréative et de loisirs.***



### Projets et actions :

#### 3.2.4.1. Information du grand public sur les dangers liés à la chasse et sur les règles en vigueur

En complément de l'action d'autres acteurs du territoire, le Parc naturel mettra à profit ses canaux et moyens de communication pour d'une part, rappeler les règles en vigueur liées à la circulation en forêt au moment de la chasse (notamment expliquer la signification des affiches placées en entrée de territoire de chasse) et, d'autre part, sensibiliser ses différents publics cibles aux dangers inhérents à cette activité.

#### 3.2.4.2. Tenue à jour et diffusion de la cartographie des territoires et dates de chasse

L'Ardenne méridionale est parcourue par un tissu dense de promenades et itinéraires balisés, qui

concourent à son attractivité touristique. Ceux-ci sont parfois momentanément inaccessibles en période de chasse. Prévenir les habitants et touristes le plus en amont possible des endroits inaccessibles, week-end après week-end, leur évite la frustration de devoir rebrousser chemin et réduit les risques de pénétration en forêt en cours de chasse.

Certaines Communes et certains organismes produisent déjà des cartes reprenant les territoires et les dates de chasse de la saison.

L'action vise à aller plus loin et à établir, en partenariat avec le DNF, une carte reprenant, pour l'ensemble du territoire et pour chaque week-end, les massifs inaccessibles mais aussi les promenades officielles qui le sont par voie de conséquence. Cette carte, qui devra idéalement aussi être disponible sur une interface web, sera ensuite diffusée.

#### 3.2.4.3. Test, sur base volontaire, de techniques de chasse alternatives à la traditionnelle battue

La battue est le mode de chasse collectif largement prépondérant voire unique sur le territoire, à côté de la chasse à l'affût.

Des techniques de chasse alternatives, plus douces dans leur principe, comme par exemple la poussée silencieuse, seront testées, sur base volontaire, avec les acteurs concernés (propriétaires et locataires). Les enseignements tirés de ces tests seront ensuite analysés puis, s'ils sont positifs, diffusés afin d'inciter d'autres acteurs à essayer eux aussi ces techniques alternatives.

### 3.2.5. STRUCTURER ET SOUTENIR LA FILIÈRE BOIS LOCALE EN RENFORÇANT LES CIRCUITS COURTS

#### Éléments de diagnostic :

L'Ardenne méridionale a la particularité d'être fortement boisée. Mais elle présente aussi la spécificité de disposer d'une filière bois étoffée : seize scieries, une boissellerie, des charpentiers, des menuiseries, des entreprises d'économie sociale utilisant le matériau bois, des sociétés de construction à ossature bois, des entreprises de façonnage de bois de chauffage.... À cela s'ajoutent de nombreux emplois en forêt (bûcherons, exploitants, ouvriers forestiers, garde-forestiers...) ainsi que, en amont, cinq pépiniéristes forestiers.

S'il est encore bien présent, le secteur de la 1<sup>ère</sup> transformation s'inscrit ici aussi dans un contexte économique difficile, qui rend aléatoire sa viabilité à terme, dans un marché du bois aujourd'hui mondialisé et donc soumis à des variations de prix et à une concurrence importante. Plusieurs entreprises ont ainsi disparu ces dernières décennies.

*Il s'agit donc, à l'instar de ce qui est prévu en matière agro-alimentaire, de soutenir la filière forêt-bois du territoire en favorisant le circuit-court et la consommation locale des produits, bruts ou finis, issus de cette filière.*



### Projets et actions :

#### 3.2.5.1. Mise en réseau des acteurs de la filière forêt-bois

Après un inventaire précis de la filière, s'appuyant notamment sur les données et catalogues disponibles auprès de plusieurs opérateurs (dont RND, les ADL), les acteurs concernés seront réunis et mis en réseau dans l'objectif de favoriser la connaissance mutuelle, d'aborder des problématiques communes, de susciter l'émergence de partenariats, de synergies, de mener des actions de communication conjointes. Seront aussi associés les architectes, en première ligne pour favoriser l'utilisation de bois local dans les projets de construction et d'aménagement.

Cette mise en réseau pourra prendre plusieurs formes : rencontres thématiques, visites d'entreprises ou de chantiers, événements particuliers...

#### 3.2.5.2. Encouragement de l'utilisation du bois et des sous-produits locaux

L'inventaire des entreprises de la filière bois du territoire sera diffusé auprès des porteurs de projet, privés et publics, ainsi que des architectes, l'objectif étant de renforcer le recours aux entreprises de la filière du territoire dans la construction et les travaux. Au-delà, des visites d'entreprises, des visites de chantiers, seront organisées pour faire connaître aux porteurs de projets et aux architectes les produits disponibles, leurs utilisations possibles, le savoir-faire local.

Une aide à l'élaboration d'un cahier des charges de travaux publics favorisant, sinon les entreprises locales, au moins un recours accru au matériau bois, sera envisagée.

Les Communes et autres propriétaires forestiers seront aussi encouragés à vendre une partie de leur production de bois aux scieries locales, par exemple par le mécanisme du gré à gré.

### LES ACTIONS PRIORITAIRES EN MATIÈRE DE FORÊT ET FILIÈRE BOIS SONT LES SUIVANTES :

- 3.2.1.1. Facilitation de la gestion forestière par les propriétaires privés
- 3.2.1.3. Conseils pour la prise en compte de la biodiversité et de l'environnement dans la gestion forestière
- 3.2.3.1. Formation de guides forestiers
- 3.2.5.2. Encouragement de l'utilisation du bois et des sous-produits locaux



« Soutenir le secteur  
de l'exploitation  
des ressources du sol  
et du sous-sol par  
la diversification des  
débouchés et  
la stimulation de leur  
utilisation locale »

### 3.3. RESSOURCES DU SOL ET DU SOUS-SOL

Le territoire dispose d'une longue tradition d'exploitation des ressources du sol et du sous-sol.

Il se situe en effet notamment sur la veine de schiste ardoisier qui s'étend, en Belgique, d'Alle-sur-Semois jusque Martelange. Il regroupe en fait trois des huit « régions ardoisières » de l'Ardenne belge, à savoir Alle/Rochehaut, Fays-les-Veneurs et Bertrix/Herbeumont<sup>7</sup>. De nombreux sites d'extraction d'ardoises ont existé dans chacune d'elles<sup>8</sup>.

Aujourd'hui, plus aucune entreprise n'extrait et ne commercialise d'ardoises. Deux sites rappellent toutefois ce passé aux visiteurs : Ardoisalle à Alle-sur-Semois, Au cœur de l'Ardoise (La Morépire) à Bertrix. D'autres anciens sites d'extraction (galeries, verdous...) ont une vocation de protection de la nature (avec une importance majeure pour plusieurs espèces de chauve-souris).

**Il s'agit donc de contribuer à maintenir un secteur primaire important pour le territoire, en agissant à la fois sur la diversification des produits proposés et sur le renforcement de leur utilisation locale. Il s'agit aussi de faire en sorte que ces sites puissent contribuer à la conservation de la nature (voir chapitre « patrimoine naturel »).**

<sup>7</sup> Source : Les Ardoisières de l'Ardenne belge. Intérêt biologique et état des lieux des sites en surface, Annie Remacle, DGRNE/FUSAGx, 2007

<sup>8</sup> Signalons aussi l'existence passée de quelques sites d'extraction de kaolin dans la région de Gembes/Haut-Fays/Malvoisin



Mais ce secteur de l'extraction est toujours bien présent puisque l'on recense huit carrières en activité sur les neuf communes. À l'exception de la carrière de Wellin (calcaire), elles extraient toutes du grès schisteux, sous différentes formes et pour différentes utilisations.

L'eau, même si elle n'a jamais été embouteillée malgré plusieurs projets en ce sens, a aussi été une ressource très importante comme force motrice pour les moulins, scieries ou sites de travail du fer. Elle est toujours précieuse aujourd'hui pour son utilisation domestique (eau de distribution) et économique au niveau de certaines entreprises.

*Le diagnostic partagé relatif aux ressources naturelles est repris en annexe.*

---

<sup>9</sup> Avec Saint-Hubert et Libin, dans le cadre du programme Leader + 2000 -2006.

### 3.3.1. CONNAÎTRE ET FAIRE CONNAÎTRE LES RESSOURCES LOCALES

#### Éléments de diagnostic :

La particularité de l'Ardenne méridionale de disposer de plusieurs sites d'extraction de grès schisteux et de calcaire est aujourd'hui insuffisamment mise en évidence. Pourtant, une meilleure connaissance de ce secteur est un préalable important à un plus grand recours local aux différents produits qu'il propose.

Un premier travail d'inventaire et de valorisation de cette filière avait été effectué par le GAL « Au fil de la pierre », auquel participaient Bertrix et Herbeumont<sup>9</sup>.

*Il s'agit donc de mieux connaître et faire connaître ce secteur, auprès du grand public mais aussi spécifiquement de toute personne susceptible d'utiliser les produits disponibles.*



## Projets et actions :

### 3.3.1.1. Inventaire des acteurs économiques et des sites d'exploitation

Le Parc naturel déclinera localement et mettra à jour les inventaires existants des acteurs du secteur des ressources naturelles (pierre, eau), de la liste précise des produits qu'ils proposent ainsi que des sites d'exploitation, actuels et passés, de ces ressources (carrières, ardoisières...).

### 3.3.1.2. Diffusion de l'inventaire

Cet inventaire sera diffusé sur différents supports pour faire davantage connaître ce secteur du grand public, des porteurs de projet publics et privés et des visiteurs : mise en ligne, brochure, articles... Cette meilleure connaissance passera aussi par l'organisation de visites sur site, par le Parc ou ses partenaires.

### 3.3.2. RENFORCER LE RECOURS AUX RESSOURCES NATURELLES LOCALES

#### Éléments de diagnostic :

Le secteur de l'exploitation des ressources du sol et du sous-sol est fragile. De nombreux sites ont ainsi fermé par le passé, dans le contexte d'une mondialisation de ce marché.

Un certain retour à l'utilisation de matériaux nobles et locaux se fait jour, dans la construction notamment, permettant aux sites d'exploitation actuels de subsister. Ceux-ci doivent toutefois encore trop souvent aller chercher une clientèle lointaine.

*Il s'agit donc de soutenir un secteur important du territoire dans ses efforts de réponse à la demande du marché et de renforcement de l'utilisation locale des produits qu'ils proposent.*





### Projets et actions :

#### 3.3.2.1. Identification de nouvelles valorisations des ressources locales

Le Parc naturel mènera une réflexion, avec les exploitants concernés, visant à diversifier les possibilités de valorisation et d'utilisation des ressources locales (pierre, eau mais aussi le matériau bois) afin de répondre aux tendances du marché et de toucher un public plus large. La réflexion pourra s'inspirer d'exemples venus d'ailleurs.

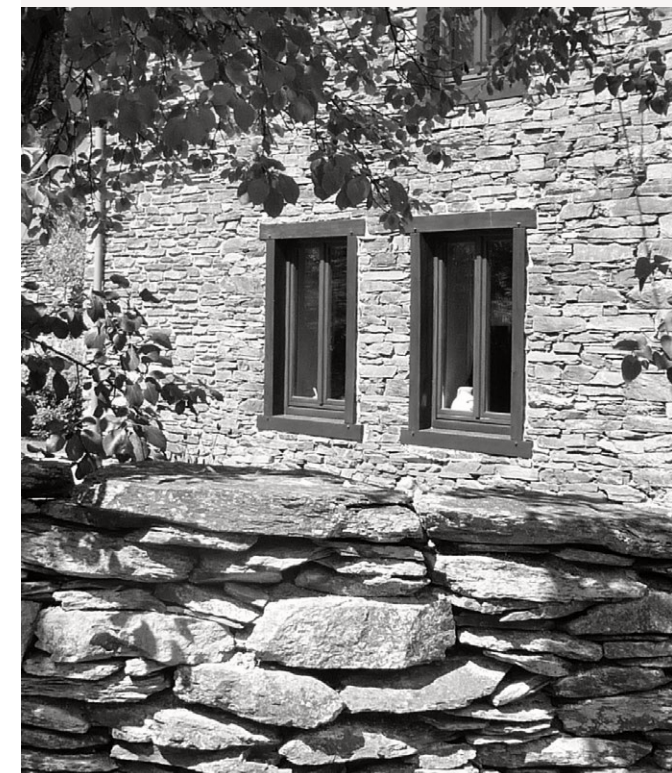
La possibilité de (re)développer une économie axée sur la valorisation de l'eau sera aussi étudiée.

#### 3.3.2.2. Renforcement de l'utilisation locale des ressources naturelles

Cette action consiste à inciter les porteurs de projet du territoire, publics et privés, à recourir davantage aux ressources naturelles locales dans leurs aménagements et bâtiments. Outre la diffusion de l'inventaire ci-avant, il s'agira de mettre en évidence les bonnes pratiques, d'organiser des visites d'aménagements de référence, de mettre en relation les exploitants et ces porteurs de projet (visites, portes ouvertes...). Ces démarches cibleront aussi les auteurs de projet et architectes, pour qu'ils envisagent plus qu'aujourd'hui d'inclure les ressources locales dans leurs projets.

LES ACTIONS PRIORITAIRES EN MATIÈRE DE RESSOURCES DU SOL ET DU SOUS-SOL SONT LES SUIVANTES :

- 3.3.2.1. Identification de nouvelles valorisations des ressources locales
- 3.3.2.2. Renforcement de l'utilisation locale des ressources naturelles



« Accompagner le secteur  
touristique dans ses  
efforts de différenciation  
et de structuration en vue  
d'en assurer la viabilité »



### 3.4. TOURISME ET HORECA

Le tourisme est un vecteur économique important de l'Ardenne méridionale. Historiquement concentré dans les vallées (Semois essentiellement, Lesse ardennaise et Houille), il s'est plus récemment étendu à tout le territoire par le tourisme de terroir (gîtes et chambres d'hôte) et la gastronomie.

On assiste ainsi aujourd'hui à la coexistence entre un tourisme historique sous la forme d'hôtels, campings en bord d'eau et villages de vacances et un tourisme plus diffus, souvent inséré dans le tissu rural. Le premier a fortement souffert ces dernières décennies, avec la disparition de nombreux établissements. Le second a, au moins partiellement, compensé la chute de fréquentation qui en a résulté. Tout ceci dans un contexte de concurrence rude entre territoires et d'évolution des attentes et des besoins du touriste.

Les arguments attractifs du territoire sont les mêmes pour ces deux formes de tourisme : la nature, la forêt, les paysages, le calme, les promenades, le

patrimoine historique, les activités de plein air, en lien avec les cours d'eau notamment... Plusieurs projets originaux (activités, hébergements), liés à l'aventure, à l'insolite, à l'expérience, voient le jour et inscrivent progressivement le territoire dans le tourisme d'aujourd'hui et de demain, même si ce mouvement est jugé trop lent et insuffisamment prospectif.

De nombreux opérateurs se chargent de la promotion et de l'animation touristiques, à l'échelle locale, communale et pluricommunale, sans toutefois qu'une vision générale et partagée du secteur ne se dégage.

*Le diagnostic partagé relatif au tourisme et à l'Horeca est repris en annexe.*

**Il s'agit donc** d'accompagner le secteur touristique dans sa structuration et sa différenciation au niveau de son offre (hébergements et produits) et de sa communication pour en assurer la viabilité à long terme, tout en préservant et en misant sur les atouts naturels du territoire qui en forment l'attractivité fondamentale.

### 3.4.1. DÉFINIR UNE VISION STRATÉGIQUE PARTAGÉE DU TOURISME ET L'OPÉRATIONNALISER

#### Éléments de diagnostic :

Les opérateurs qui se préoccupent de tourisme sur le territoire sont nombreux : Syndicats d'Initiative et Offices du Tourisme, Maisons du Tourisme du Pays de Bouillon en Ardenne (pour huit Communes) et de la Forêt de Saint-Hubert (pour Wellin), Massifs « Forêt de la Semois et de la Houille » et « Grande forêt de Saint-Hubert », Groupe d'Action Locale « Ardenne méridionale », Agences de Développement Local « Bièvre-Vresse » et « Bertrix-Bouillon-Herbeumont-Paliseul », Intercommunales de Développement économique (IDELux-projets publics et BEPN), associations locales diverses... Des stratégies, des plans d'action existent à plusieurs échelles (locale avec plusieurs Plans Qualité Tourisme ; intercommunale au niveau des ADL, du GAL, des Massifs et des Maisons du Tourisme).

Un constat assez unanime a été posé par ces opérateurs eux-mêmes face à cette multiplicité d'intervenants et de plans d'actions : il manque une stratégie touristique claire et partagée à l'échelle de l'Ardenne méridionale, permettant de définir une image cohérente et attractive du territoire, de réaliser une promotion pertinente en fonction de celle-ci, de mener une veille touristique adaptée, de bien répartir les rôles entre chacun.

*Il s'agit donc de contribuer à définir une vision stratégique partagée du tourisme à l'échelle de l'Ardenne méridionale puis à l'opérationnaliser dans ses différentes dimensions : veille touristique, promotion, création de nouveaux produits...*





## Projets et actions :

### 3.4.1.1. Définition, avec les acteurs du tourisme, d'une stratégie d'ensemble, cohérente, partagée, territorialisée

Le Parc naturel adhèrera à la charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés qui demande la mise en œuvre d'une stratégie locale en faveur d'un tourisme durable, défini comme « toute forme de développement, aménagement ou activité touristique qui respecte et préserve à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales, et contribue de manière positive et équitable au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent ou séjournent dans les espaces protégés ».

En lien avec cette stratégie liée à la charte, une stratégie d'ensemble, cohérente, partagée et territorialisée sera définie et s'appuiera sur la mise en place d'un Comité de pilotage regroupant des acteurs publics et d'intérêt général mais aussi des opérateurs privés. Des réunions de travail seront organisées, en

s'appuyant au besoin sur une expertise externe en stratégie touristique territoriale ainsi qu'en animation de réunions.

L'enjeu consistera notamment à concilier les besoins et attentes individuels avec un projet et un intérêt collectifs, à pouvoir en déduire une image et une identité fortes, claires et attractives, en phase avec les missions d'un Parc naturel.

Cet exercice permettra aussi de clarifier et de coordonner les missions des nombreux acteurs du secteur.

À son niveau, le Parc naturel :

- concrétisera les projets (outils, supports, produits) issus du plan d'actions découlant de cette stratégie, qui seront définis collectivement comme étant à sa charge et cherchera à mobiliser les moyens, humains et financiers, nécessaires pour ce faire ;
- participera à une veille du secteur touristique pour les aspects qui le concernent plus directement.

### 3.4.1.2. Participation à la mise en réseau des acteurs du tourisme et création de liens avec d'autres secteurs

L'établissement de la stratégie du territoire en matière touristique sera l'occasion d'amorcer un processus nécessaire de mise en réseau sur le long terme des acteurs du secteur, qu'ils soient publics ou privés. Ce processus, qui pourra prendre plusieurs formes (réunions, événements, visites...), permettra à chacun d'exprimer ses idées, ses besoins, ses attentes et pourra aussi être source de partenariats et de collaborations sur des actions précises. Ce travail à long terme s'appuiera notamment sur l'action du GAL « Ardenne méridionale » et des deux ADL visant à « professionnaliser les acteurs du tourisme » sur base de leurs besoins et attentes.

Cette mise en réseau ne sera pas étanche : des liens seront mis en place avec d'autres secteurs du territoire comme l'agriculture, la sylviculture avec qui le secteur touristique doit mieux et plus collaborer (voir autres chapitres).

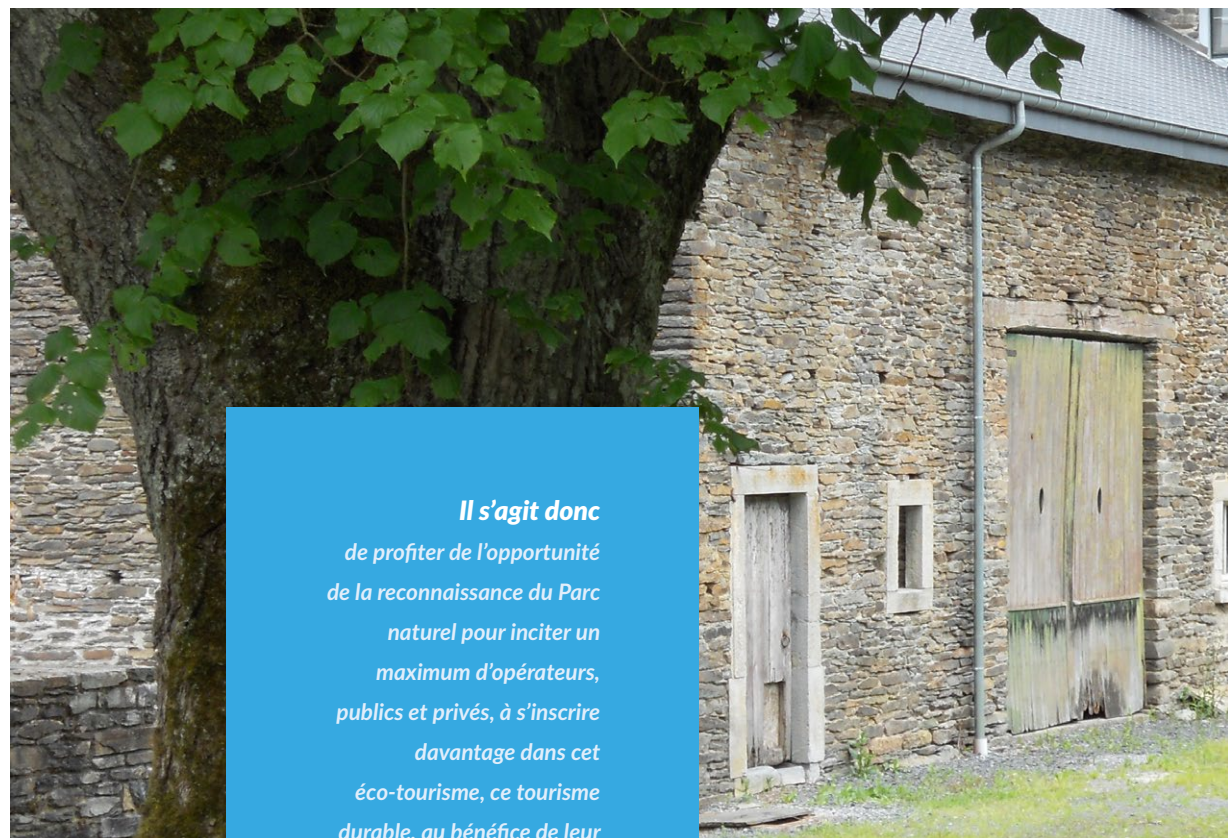


### 3.4.2. DONNER UNE COLORATION « PARC NATUREL » AUX OPÉRATEURS DU TERRITOIRE

#### Éléments de diagnostic :

L'éco-tourisme, le tourisme durable n'en sont encore qu'à leurs balbutiements sur le territoire. Quelques opérateurs s'orientent toutefois en ce sens au niveau de leur infrastructure, de leurs activités, de leurs comportements et se promeuvent en ce sens, mais peu bénéficient aujourd'hui de labels mettant en évidence ces efforts.

Pour répondre à ces constats, dépassant le cadre de l'Ardenne méridionale, un des objectifs des projets Interreg « Ardenne Attractivity » et « Agreta » est de développer l'éco-tourisme sur l'ensemble de l'Ardenne touristique.



**Il s'agit donc**  
*de profiter de l'opportunité  
de la reconnaissance du Parc  
naturel pour inciter un  
maximum d'opérateurs,  
publics et privés, à s'inscrire  
davantage dans cet  
éco-tourisme, ce tourisme  
durable, au bénéfice de leur  
activité et de l'environnement  
au sens large.*



### Projets et actions :

#### 3.4.2.1. Intégration des principes du développement durable auprès des opérateurs touristiques

Le projet consiste à sensibiliser et aider les opérateurs (Horeca, hébergements, attractions...) à intégrer les principes du développement durable au niveau de leur infrastructure, de leurs activités et de leur comportement. Cela passe par l'organisation de rencontres, de conférences, de visites d'expérience, par la diffusion de conseils ponctuels, par une sensibilisation générale au travers des supports de communication du Parc naturel.

Pour les opérateurs qui le souhaitent, le Parc naturel les aidera à s'inscrire dans des labels liés à l'éco-tourisme qui leur permettront de faire reconnaître officiellement leurs efforts et de se différencier (éco-gîtes, gîtes panda, clé verte, bistrots de terroir...).

Ces démarches se feront en synergie avec les projets Interreg mentionnés ci-avant, suivant des modalités à déterminer.



Il s'agira aussi de faire de ces opérateurs des ambassadeurs du Parc naturel et de ses valeurs.

Ce projet pourra s'appuyer sur l'expertise de la Haute école Robert Schuman de Libramont en matière de tourisme durable (stages, mémoires...).

#### 3.4.2.2. Mise au point d'une charte du Parc naturel

Le Parc naturel étudiera la pertinence et la faisabilité de mettre en place une charte à laquelle les opérateurs du territoire seront invités à adhérer en s'engageant au respect de critères à définir, environnementaux et durables (critères de « bon sens »). Il s'agira ensuite de faire connaître les participants à la démarche via les partenaires et actions de promotion.



### 3.4.3. RENFORCER LA CAPACITÉ DE GUIDAGE DU TERRITOIRE

#### Éléments de diagnostic :

L'équipe du Groupe d'Action Locale « Ardenne méridionale », dans le cadre de son projet de création d'une « Maison des Guides », a effectué un recensement de l'offre de guidage et a identifié une trentaine de guides du territoire (ou de personnes capables de guider sur celui-ci). Cette offre, apparemment importante, souffre pourtant de plusieurs faiblesses : les guides sont vieillissants, ils travaillent souvent de manière bénévole ou complémentaire et sont donc peu mobilisables pour répondre aux besoins, l'offre est peu visible et peu structurée, certaines thématiques ne sont pas suffisamment couvertes.

Une partie de ces faiblesses sera comblée par le GAL, avec la mise en place d'une « Maison des Guides », dans l'objectif de structurer, de professionnaliser et de promouvoir l'offre existante.

#### Projets et actions :

##### 3.4.3.1. Formation de guides et ambassadeurs du territoire spécialisés dans différentes matières

Dans le prolongement de la future Maison des guides en cours de constitution au niveau du GAL, il s'agira d'organiser des formations visant à diversifier les compétences des guides (et ambassadeurs) existants et de former de nouveaux guides, en tenant compte des caractéristiques du territoire et de ses principaux centres d'intérêt.

Cela pourra concerner (voir les chapitres respectifs) les compétences en matière de nature, d'histoire, de patrimoine, de forêts, de légendes....

**Il s'agit donc**  
surtout de renforcer  
la capacité de guidage du territoire,  
en l'étoffant et en la  
diversifiant.

##### 3.4.3.2. Création d'un « label » spécifique au Parc naturel pour les guides et ambassadeurs

Le Parc naturel étudiera la possibilité de mettre en place une reconnaissance qui lui est propre des guides et ambassadeurs répondant à certains critères à définir, afin qu'ils deviennent des « guides du Parc naturel de l'Ardenne méridionale ».

Cette action pourra s'inspirer de l'expérience « Qualinat » mise en place sur plusieurs sites naturels français : *QUALINAT est un réseau de guides nature qui ont adhéré à une démarche qualité, garantissant aux clients des sorties au plus proche de leurs attentes et aux guides nature une reconnaissance de leur activité. Les guides nature QUALINAT ont validé leur savoir-faire et leur savoir-être lors d'une visite-mystère contrôlant plus de 200 points d'un référentiel national établi en collaboration avec le Ministère du Tourisme.*





*Il s'agit donc de participer à la concrétisation de nouveaux produits touristiques répondant aux besoins identifiés, liés particulièrement aux missions et objectifs du Parc naturel.*

### **3.4.4. PARTICIPER À LA CONCRÉTISATION DE NOUVEAUX PRODUITS TOURISTIQUES**

#### **Éléments de diagnostic :**

Le diagnostic partagé réalisé dans le cadre de la reconnaissance du Parc naturel a confirmé celui établi lors de la candidature du Groupe d'Action Locale : l'Ardenne méridionale présente des lacunes concernant son offre

touristique, en matière d'hébergement, de produits, d'attractions.

En particulier, il manque d'hébergements insolites, de produits combinés (« packages »), d'activités d'intérieur, d'activités pour les plus jeunes, d'activités accessibles aux personnes âgées ou à mobilité réduite. Le recours aux technologies actuelles est par ailleurs insuffisant. La difficulté de venir et de circuler

sur le territoire sans sa voiture a aussi été pointée comme faiblesse pour une partie de la clientèle.

Le GAL et d'autres acteurs (Massifs, SI, ADL, opérateurs privés) s'attèlent à compenser ces faiblesses, en créant eux-mêmes de nouveaux produits ou en accompagnant les opérateurs concernés dans leur mise en œuvre.



### Projets et actions :

#### 3.4.4.1. Pérennisation et amplification des projets mis au point par le GAL

Le GAL travaille sur plusieurs projets liés au tourisme : développement de produits touristiques « sans ma voiture », structuration de l'offre de guidage avec création d'une Maison des guides, renforcement des produits touristiques pour publics particuliers (aînés, personnes à mobilité réduite...). Ces projets seront poursuivis, structurés afin de garantir leur pérennité. Le Parc naturel en assurera la promotion via ses propres canaux de communication.

#### 3.4.4.2. Création de nouveaux produits

Le Plan d'actions découlant de la stratégie définie collectivement (voir action ci-avant) identifiera des produits dont la mise en œuvre sera confiée au Parc naturel, en fonction de ses missions et objectifs. Il s'agira de les concrétiser de manière partenariale, en recherchant les moyens nécessaires.

Parmi les idées de produits relevées jusqu'ici, qui devront être objectivées et précisées en fonction de la stratégie et des lacunes du territoire, figurent :

- produits liés à des fils conducteurs comme « Découvrir la nature autrement », « Rechercher l'évasion », « Jouer sur l'insolite, découvrir la face cachée du territoire » ;
- produits relatifs au tourisme environnemental, à l'agritourisme ;

- activités d'intérieur ;
- activités élargissant les publics fréquentant le territoire, en particulier les jeunes ;
- produits s'appuyant sur les nouvelles technologies disponibles ;
- activités à haute valeur ajoutée, spécifiques au territoire ;
- formules combinées (« packages ») ;
- hébergements insolites, dans la nature, aires de bivouac ;
- maison de la randonnée.

Certaines idées pourront toutefois être concrétisées sans attendre la définition de la stratégie touristique du territoire si des besoins manifestes ou des opportunités concrètes voient le jour, en phase avec le territoire et ses particularités.



### 3.4.5. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES ITINÉRAIRES ET DES SITES PATRIMONIAUX D'INTÉRÊT

#### Éléments de diagnostic :

L'offre touristique du territoire est bien étoffée en ce qui concerne les réseaux de promenades et d'itinéraires de diverses natures, que ces réseaux soient d'échelle locale, communale, transcommunale ou transfrontalière, qu'ils soient thématiques ou généralistes.

Ainsi, outre les nombreux parcours de promenades et de randonnées internes au territoire, la promotion du territoire s'appuie également sur les itinéraires de niveau supérieur traversant celui-ci, comme les itinéraires de Grande Randonnée<sup>10</sup>, les balades de la Lorraine Gaumaise, la Transsemoise, la Transardennaise, la randonnée « sur les traces de Saint-Jacques de Compostelle Namur – Monthermé » ou bien encore des tronçons de voies lentes (Ravel et pré-Ravel) et des itinéraires de RandoVélo<sup>11</sup>.

Au niveau des itinéraires « voiture » thématiques, souvent plus larges que le territoire, signalons, probablement de manière non exhaustive :

- route des légendes ;
- route des fortifications ;
- route des abbayes ;
- route Rimbaud-Verlaine ;
- route de la bière et ses saveurs ;
- route des 4 châteaux d'Ardenne (route de la Marck) ;
- route du maquis ;
- route de l'Ardoise ;
- route du tabac (2 boucles) ;
- route verte « Ardenne-Eifel ».

Quelques parcours thématiques plus courts, praticables à pied ou à VTT sont aussi relevés :

- les sentiers des Elfes autour de la Croix-Scaille ;
- randonnée des deux châteaux entre Bouillon et Sedan ;
- promenades des Légendes à Laforêt ;
- promenade au fil de l'eau à Vresse-sur-Semois.

Cette offre importante n'est pas toujours assez visible et connue dans ses différentes dimensions. Certaines lacunes existent au niveau du maillage entre itinéraires de promenades, lorsque par exemple des frontières, communales, provinciales et nationales viennent les interrompre.

De même, de nombreux sites patrimoniaux et paysagers, d'accès libre, participent à l'attractivité du territoire et sont parfois aménagés en faveur de l'accueil du visiteur. Leur entretien (maintenance du mobilier, propreté...) n'est pas toujours évident à réaliser et demande beaucoup d'efforts, dans le chef des Communes principalement.

---

<sup>10</sup> GR 14 – Malmedy-Bouillon-Sedan, GR16 – sentier de la Semois, GR 126 « Brussegem – Bruxelles – Namur – Dinant – Membre-sur-Semois », GR 129-Sud La Belgique en diagonale (tronçon Dinant-Arlon), et GR 577 – tour de la Famenne

<sup>11</sup> RV2 de Hoegaarden à Bouillon, RV 3 de Geraardsbergen à Gedinne et RV7 de Liège à Bouillon

**Il s'agit donc** de renforcer l'attractivité de ces réseaux et points d'intérêt en les rendant encore plus pertinents, plus utilisés et plus accueillants qu'aujourd'hui. Il s'agira aussi de mieux les entretenir au quotidien, de s'en servir davantage comme outils pédagogiques et de sensibilisation.

### Projets et actions :

#### 3.4.5.1. Amélioration du maillage des différents itinéraires de promenade

Sur base du travail de relevé et de cartographie des itinéraires de promenades effectué par le GAL dans le cadre de sa fiche-projet « tourisme », le Parc naturel identifiera, avec ses partenaires, les chaînons manquants pour construire un maillage performant d'itinéraires, en ce compris dans une approche trans-frontalière. Les moyens permettant de concrétiser ces tronçons manquants seront ensuite recherchés.

Il ne s'agira donc pas prioritairement de créer de nouvelles promenades balisées (sauf en matière paysagère – voir action spécifique) mais bien d'améliorer l'existant.

#### 3.4.5.2. Pérennisation de l'outil de « promenades à la carte »

Comme certains territoires l'ont déjà réalisé, la mise en place d'un applicatif permettant de choisir

ses promenades à la carte sera étudiée par le GAL « Ardenne méridionale ». Concrètement, cet outil permet aux visiteurs de chercher les itinéraires qui peuvent leur convenir sur base de leurs propres critères (localisation, longueur, difficulté, environnement général, accessibilité...) et d'ensuite avoir accès à la cartographie et au descriptif de l'itinéraire choisi sur son support informatique.

Ce projet sera pérennisé dans le cadre du Parc naturel, avec par exemple l'ajout d'informations sur les points d'intérêt que ces promenades relient.

#### 3.4.5.3. Entretien et propreté des itinéraires et sites d'intérêt

La qualité d'aménagement et la propreté des sites d'intérêt libres d'accès (patrimoine, points de vue...) et des itinéraires de promenades sont des éléments importants à maintenir car ils contribuent à l'image générale du territoire, au-delà de leur impact environnemental positif.

Que cela concerne l'entretien du mobilier existant,

des panneaux informatifs ou bien encore le ramassage et l'évacuation des déchets, le Parc naturel cherchera le meilleur moyen de garantir la qualité d'accueil des endroits en question : est-ce par l'implication citoyenne, par la sous-traitance, par du personnel spécifique (dépendant du Parc ou des Communes) ? La meilleure solution, débattue avec les Communes et autres partenaires, sera ensuite testée puis étendue sur le territoire.

#### 3.4.5.4. Utilisation des lieux d'intérêt comme outil de sensibilisation

Le Parc naturel fera en sorte que les points d'intérêt du territoire (lieux d'histoire, patrimoine bâti, paysages, sites naturels...) soient plus qu'aujourd'hui utilisés pour sensibiliser le grand public à l'importance, à la fragilité et à la gestion des patrimoines qu'ils mettent en évidence.

Cette sensibilisation pourra prendre plusieurs formes : supports de communication (brochures, panneaux), visites guidées, applicatifs informatiques...



<sup>12</sup> Avec les Communes de Libin, Libramont-Chevigny, Saint-Hubert, Tellin et Tenneville

<sup>13</sup> Daverdisse ayant décidé de quitter la Grande Forêt de Saint-Hubert

### **3.4.6. ACCOMPAGNER LES MAISONS DU TOURISME ET LES MASSIFS FORESTIERS DANS LEUR RÔLE DE PROMOTION TOURISTIQUE**

#### **Éléments de diagnostic :**

La promotion touristique du territoire se fait aujourd'hui à différents niveaux : dans des cadres plus larges, régionaux et provinciaux, mais aussi par l'intermédiaire de deux Maisons du Tourisme au territoire d'action récemment revu (Pays de Bouillon en Ardenne pour huit Communes ; Forêt de Saint-Hubert pour Wellin<sup>12</sup>) et via plusieurs Offices du Tourisme et Syndicats d'initiative. Les deux projets de Massifs forestiers (Semois et Houille pour sept Communes ; Grande Forêt de Saint-Hubert pour Wellin<sup>13</sup>) contribuent eux aussi à la promotion touristique du territoire sous leur angle d'action particulier.

Ajouter un acteur supplémentaire en matière de promotion ainsi que d'accueil du visiteur serait donc inutile et contreproductif puisque cela amènerait de la confusion, une perte de lisibilité dans le chef du touriste, qui doit rester au centre des attentions.

**Il s'agit donc** plutôt d'accompagner les acteurs du territoire concernés dans leurs démarches de promotion touristique, afin de rendre celles-ci encore plus efficaces et consistantes. La communication touristique devra ainsi être cohérente, partagée, large et moderne.

### Projets et actions :

#### 3.4.6.1. Appui à la réalisation d'un relevé des acteurs touristiques, produits et activités du territoire

La Maison du Tourisme du Pays de Bouillon en Ardenne va construire un portail reprenant notamment un relevé le plus complet possible des acteurs et opérateurs touristiques, des produits qu'ils proposent et des activités qu'ils organisent.

Le Parc naturel participera à ce relevé mais aussi à la mise à jour régulière de celui-ci. Il sera fait de même avec la Maison du Tourisme de la Forêt de Saint-Hubert.

Cette action se fera dans le cadre de la base de données HADES mise en place par la FTLB et en partenariat avec la FTPN.

#### 3.4.6.2. Implémentation des portails et supports touristiques des partenaires

Le Parc naturel aura bien sûr son propre site Internet et ses propres supports d'information, qui le présenteront et détailleront ses projets et actions.

Mais c'est surtout par l'intermédiaire des opérateurs de promotion touristique que le Parc naturel sera mis en évidence comme argument touristique, via leurs différents canaux de promotion (en ligne, brochures, participation à des salons...). Le site du Parc renverra ainsi vers les supports d'information de ces partenaires pour une présentation plus en détail du territoire dans un objectif touristique : atouts, opérateurs, activités qui s'y déroulent (agenda)...

Inversement, les partenaires aiguilleront le visiteur vers les outils du Parc naturel pour une information plus précise sur ses rôles et actions.

Lors des activités du Parc naturel, celui-ci diffusera le cas échéant les supports de promotion du territoire mis en place avec les opérateurs partenaires.

### LES ACTIONS PRIORITAIRES EN MATIÈRE DE TOURISME SONT LES SUIVANTES :

- 3.4.1.1. Définition, avec les acteurs du tourisme, d'une stratégie d'ensemble, cohérente, partagée, territorialisée
- 3.4.2.1. Intégration des principes du développement durable auprès des opérateurs touristiques
- 3.4.4.1. Pérennisation et amplification des projets mis au point par le GAL
- 3.4.5.1. Amélioration du maillage des différents itinéraires de promenade



*« Préserver  
et transmettre  
la connaissance  
historique,  
le savoir-faire,  
le patrimoine oral,  
le patrimoine  
bâti »*

### **3.5. PATRIMOINE, HISTOIRE, CULTURE**

L'Ardenne méridionale est riche de son histoire et de son patrimoine. Deux réalités coexistent en pratique. D'une part, la « grande Histoire » et le patrimoine tout aussi exceptionnel qui lui est lié. L'exemple le plus marquant est celui de la longue histoire de Bouillon, de son Duché, depuis le haut Moyen âge jusqu'après la révolution française puis son incorporation dans le jeune Royaume de Belgique. Château, maisons patriciennes, dépendances seigneuriales en divers endroits en sont quelques témoins. Ce n'est pas le seul exemple : le territoire, de par sa position frontalière notamment, reprend nombre de sites historiques importants, plus ou moins bien conservés,

à fonction souvent défensive (châteaux, redoutes...), ceci sans oublier de nombreux sites archéologiques, peu connus et visibles. Plus proche de nous, il a aussi souffert d'événements qui l'ont marqué dans sa chair, les deux guerres mondiales, dont le souvenir est encore bien entretenu aujourd'hui.

D'autre part, l'histoire du quotidien, la « petite Histoire », celle qui a rythmé la vie de nos villages et hameaux, dont les traces subsistent au travers de l'organisation du cœur ancien des villages, de l'apparence du bâti traditionnel, de la présence de bâtiments et infrastructures à la fonction particulière (moulins, églises, presbytères, sites d'extraction, hangars à tabac...) et enfin du petit patrimoine populaire (lavoirs, fontaines, abreuvoirs, chapelles, croix, potales...).



**Il s'agit donc** de mener un travail de transmission : du savoir historique, du savoir-faire, du patrimoine oral et du patrimoine bâti par sa préservation.



Les éléments patrimoniaux relatifs à ces deux histoires intimement liées sont nombreux : à titre d'exemple, 1184 biens sont repris à l'inventaire du patrimoine immobilier culturel de la Wallonie sur tout le territoire. Nombre d'entre eux font aussi l'objet d'un classement comme monument et/ou site. Les châteaux de Bouillon et d'Herbeumont sont pour leur part repris sur la liste du patrimoine exceptionnel de la Wallonie.

Mais le futur Parc naturel est aussi riche de ce que l'on peut appeler son patrimoine culturel immatériel : le savoir-faire de ses habitants, de ses artistes, de ses artisans ainsi que les traditions qui sont encore bien ancrées (kermesses, grands feux, carnivals, fêtes patronales...). À cela s'ajoute une autre particularité du territoire : l'existence de nombreux sites légendaires, de nombreux contes et légendes,

parfois basés sur une vérité historique, associant sorcières, géants, fées, nutons, diable... Le côté sauvage et mystérieux des rochers, forêts et rivières n'y est certainement pas étranger.

*Le diagnostic partagé relatif au patrimoine, à l'histoire et à la culture est repris en annexe.*





### 3.5.1. RASSEMBLER ET ÉTOFFER LES CONNAISSANCES SUR LE PATRIMOINE ET L'HISTOIRE DU TERRITOIRE

#### Éléments de diagnostic :

L'Histoire, qu'il s'agisse de la « grande » ou de celle du quotidien, avec le patrimoine qui y est lié, a fait l'objet de très nombreuses études et publications, de longue date. Plusieurs cercles d'histoires, de nombreux spécialistes, se sont penchés, souvent de manière approfondie, sur ces divers aspects, de l'archéologie à l'histoire contemporaine. Il en va de même pour les traditions, pour les légendes.

Cette connaissance de l'histoire et du patrimoine fait l'objet d'une présentation au travers de quelques musées et attractions mais aussi sur les sites concernés, par des visites guidées, par des panneaux explicatifs.

Des inventaires du petit patrimoine ont déjà été réalisés ou sont en cours, souvent à l'échelle communale, notamment dans le cadre des PCDR.

Cette connaissance historique est toutefois éparpillée et hétérogène, la matière première (photos, documents, témoignages...) est souvent conservée au domicile des spécialistes. Ces derniers sont par ailleurs la mémoire vive du territoire, toute l'information qu'ils possèdent n'étant pas nécessairement disponible sous forme écrite. Ces spécialistes étant souvent âgés, les cercles d'histoire étant parfois en difficulté de subsistance, il y a un risque certain de perte et de dispersion de la mémoire du territoire, vive et écrite, dans un contexte général de renouvellement difficile des générations d'historiens et de chercheurs.

**Il s'agit donc** principalement de rassembler les connaissances relatives à l'histoire et au patrimoine du territoire tout en continuant les démarches visant à mieux les connaître.

## Projets et actions :

### 3.5.1.1. Inventaire du patrimoine matériel

Avec l'aide des acteurs de terrain concernés, dont certaines CLDR, il s'agira de rassembler progressivement, sur un support adapté (informatique), les inventaires existants du patrimoine matériel de l'Ardenne méridionale, en ce compris le petit patrimoine populaire et les éléments végétaux remarquables (arbres, alignements, haies...). Chaque élément y fera l'objet d'une fiche de caractérisation, de photographies et sera localisé sur une carte. Idéalement, une identification des travaux de restauration à prévoir y sera greffée. Au besoin, un inventaire de terrain, associant historiens et/ou citoyens, permettra de mettre à jour ou compléter les informations disponibles.

Cet inventaire sera ensuite rendu accessible par tout un chacun.

L'action débutera par la mise au point d'une méthodologie de constitution de cet inventaire, partagée avec tous les intervenants.

### 3.5.1.2. Préservation de la mémoire historique

Cette action consiste à mettre en place, à terme, une base de données physique et informatique, partagée, la plus complète possible, reprenant la mémoire historique du territoire, qu'il s'agisse de publications, de recherches, de matière brute (photos, cartes postales, témoignages...). Ce travail associera étroitement les cercles d'histoire, les historiens, les bibliothèques, les musées...

Idéalement, pour être complète, cette démarche devrait aussi consister à consigner la mémoire non écrite des historiens et, au-delà, d'habitants du territoire, témoins d'une certaine époque, comme le fait ailleurs le Musée en Piconrue de Bastogne.

### 3.5.1.3. Poursuite des recherches en matière de patrimoines et d'histoire

Le Parc naturel stimulera par ailleurs la poursuite des recherches et publications en matière historique, là où des manques apparaîtront sur certains sujets, certains sites, certaines parties du terri-

toire. Il pourra par exemple solliciter les cercles d'histoire ou demander l'intervention de stagiaires ou étudiants.





### 3.5.2. FAIRE CONNAÎTRE LE PATRIMOINE ET L'HISTOIRE DANS UN OBJECTIF DE SENSIBILISATION ET DE PRÉSERVATION

#### Éléments de diagnostic :

La transmission de la connaissance de l'histoire et du patrimoine du territoire est souvent l'affaire de quelques spécialistes et de publications pointues.

Cette connaissance n'intéresse que très peu et de moins en moins les jeunes générations. Ce désin-

térêt se ressent dans la vitalité de plusieurs cercles d'histoire, composés de peu de membres, souvent âgés. La disparition dommageable de plusieurs associations historiques locales ou régionales confirme ce problème de renouvellement. Mais d'autres font par contre preuve d'une belle vitalité, comme Alisna autour de Bouillon/Bertrix/Paliseul.

Quelques guides touristiques, peu nombreux, essaient aussi d'éveiller le grand public, habitants et visiteurs, à l'importance de l'histoire et des patrimoines historiques.

*Il s'agit donc de soutenir les efforts visant à intéresser davantage de publics à l'histoire et aux patrimoines de l'Ardenne méridionale, dans un objectif de sensibilisation à leur importance et donc in fine de préservation. Il s'agit aussi, par l'intérêt suscité, d'aider au maintien des associations historiques et culturelles.*



### Projets et actions :

#### 3.5.2.1. Former des guides spécialisés en histoire et patrimoines

La première action consistera à former de nouveaux guides ou des guides existants, dans les matières liées à l'histoire et aux patrimoines de l'Ardenne méridionale. Cette action s'inscrit dans le cadre de la Maison des guides décrite par ailleurs (voir chapitre « tourisme »). Il s'agira entre autres de s'appuyer sur les connaissances des historiens locaux, en cherchant ensuite à vulgariser la matière, sans la dénaturer, pour qu'elle soit attractive pour le grand public.

Il s'agira aussi d'assurer la formation de guides spécialisés en « contes et légendes » (voir ci-après).

#### 3.5.2.2. Mise en valeur des éléments patrimoniaux remarquables

Le Parc naturel, avec ses partenaires, étoffera et diversifiera les actions visant à mettre en valeur et faire connaître le patrimoine archéologique et

historique du territoire, en ce compris le petit patrimoine et les éléments naturels remarquables. Il s'agira de le présenter et l'expliquer par différents moyens et supports : événements, visites, panneaux d'informations, articles de présentation voire publications.

Le public cible sera diversifié : les habitants mais aussi les nouveaux arrivants et les seconds résidents, sans oublier le public jeune et les écoles.

Une implication active de la population, par exemple par le biais de la photographie, sera envisagée.

### **3.5.2.3. Renforcement de la transmission de la connaissance de l'histoire locale, en particulier vers les jeunes**

Partant du constat du manque d'intérêt d'une frange importante de la population, surtout du public jeune, pour l'histoire et le patrimoine historique, des actions spécifiques seront mises en œuvre, avec les partenaires concernés, dont les Centres culturels et les associations locales, pour susciter cet intérêt

**en allant vers ces publics**, en s'appuyant sur des méthodes et des outils pédagogiques et attractifs : cours, animations, conférences, exposés, travail scolaire... Les jeunes, notamment via les écoles, seront une cible prioritaire.

L'action ne se limitera pas à transmettre un regard tourné uniquement vers le passé mais à placer celui-ci dans une perspective liée à l'évolution du territoire et à son identité actuelle et donc en établissant des liens avec l'art contemporain, la littérature contemporaine, etc.

### **3.5.2.4. Aide au renouvellement des membres des associations historiques et culturelles**

Le Parc naturel utilisera ses actions et ses outils de communication pour faire connaître le besoin de renouvellement des associations historiques et culturelles. Cela passera notamment par une présentation de chacune d'elles, de ses rôles, de son territoire d'action et de ses thématiques de travail. Cela passera aussi par un renouvellement de l'image de ces associations auprès du public, souvent perçues comme l'affaire de spécialistes.

### **3.5.2.5. Valorisation du riche patrimoine immatériel « traditions, contes et légendes »**

L'Ardenne méridionale est particulièrement riche de son patrimoine immatériel, qu'il s'agisse de ses traditions mais aussi de ses sites et récits légendaires. Une plus grande valorisation de ce patrimoine sera recherchée, comme atout touristique mais aussi comme vecteur d'identité et de cohésion. Elle pourra prendre différentes formes : formation de guides spécialisés en « contes et légendes », mise en place d'un circuit des légendes à l'échelle du territoire, organisation d'événements, articles, publications.





*Il s'agit donc de poursuivre et soutenir les démarches visant à préserver, rénover, entretenir le patrimoine matériel – archéologique et historique – de l'Ardenne méridionale, pour en assurer la transmission aux générations futures.*

### 3.5.3. PÉRENNISER LE PATRIMOINE MATÉRIEL

#### Éléments de diagnostic :

La préservation du patrimoine historique de l'Ardenne méridionale n'est pas toujours évidente, que ce soit par manque d'intérêt, de connaissance ou de moyens, humains et financiers. On relève ainsi régulièrement des éléments de patrimoine qui ne sont

pas entretenus, qui se dégradent voire disparaissent, qu'il s'agisse de sites archéologiques, de petit patrimoine rural et populaire, de bâtiments ou d'éléments naturels aussi parfois.

Ce constat est loin d'être général. De plus en plus d'initiatives, souvent locales, parfois citoyennes, cherchent à préserver et restaurer ce patrimoine, surtout le petit patrimoine rural. Plusieurs PCDR

ont d'ailleurs des objectifs et actions en ce sens. Les Communes répondent aussi régulièrement à des appels à projets visant à restaurer des éléments patrimoniaux particuliers.

Un autre enjeu réside dans le maintien de bâtiments patrimoniaux par la réaffectation, lorsque la perte de leur fonction première risque d'en compromettre l'avenir.

### Projets et actions :

#### 3.5.3.1. Mise en place d'actions de sauvegarde et d'entretien du patrimoine archéologique, rural, populaire

Le Parc naturel soutiendra les initiatives visant à sauvegarder le patrimoine du territoire (sites archéologiques, patrimoine villageois...). Il pourra aussi lui-même être maître d'œuvre de certaines opérations, lorsque cela se justifiera, et cherchera les moyens nécessaires à cet effet, par exemple dans le cadre de l'alliance patrimoine-emploi. Il veillera toujours à favoriser une approche partenariale, et même citoyenne lorsque ce sera possible et pertinent.

L'inventaire du patrimoine à réaliser sera une base, à côté d'éléments d'opportunité, pour définir les priorités d'intervention.

#### 3.5.3.2. Aide à la réaffectation d'éléments patrimoniaux

La question de la réaffectation de bâtiments patrimoniaux, singulièrement de bâtiments à vocation publique, va se poser de plus en plus, en particulier pour certaines églises et chapelles. Le Parc naturel devra acquérir une expertise en matière de réaffectation pour aider au mieux les Communes et les partenaires concernés à réussir leurs opérations, de manière intégrée, afin de garantir la pérennité de ces bâtiments (voir aussi le chapitre « architecture »).



### 3.5.4. (RE) VALORISER, RENFORCER ET FAIRE CONNAÎTRE LE SAVOIR-FAIRE LOCAL

#### Éléments de diagnostic :

Comme partout, le savoir-faire traditionnel de l'Ardenne méridionale a tendance à se perdre, qu'il s'agisse de savoir-faire artisanal (vannerie, tissage, filage, poterie...) mais aussi domestique (couture, cuisine, recettes, techniques d'entretien...). Avec la disparition progressive des aînés, c'est tout un patrimoine immatériel qui risque d'être perdu à jamais. Pourtant, on constate un regain d'intérêt croissant du grand public pour la réappropriation de ce savoir-faire, pour la transmission de celui-ci. Des initiatives ont ainsi lieu, de-ci de-là, pour assurer cette transmission (ateliers récurrents, animations ponctuelles...).

Par ailleurs, l'Ardenne méridionale a souvent été une source d'inspiration pour de nombreux artistes, et l'est encore aujourd'hui : peintres, auteurs, photographes... Plusieurs galeries d'art, divers événements, récurrents ou ponctuels, mettent en lumière

les œuvres de ces artistes. Vresse-sur-Semois, avec son centre d'interprétation d'art et sa galerie, en est un exemple marquant.



**Il s'agit donc de**  
contribuer à transmettre  
le savoir-faire, artisanal  
et domestique, de le  
revaloriser, de le faire  
connaître. Il s'agit aussi  
de mettre en valeur les  
artistes du territoire.



### Projets et actions :

#### 3.5.4.1. Mise en lumière des artistes, artisans et du savoir-faire du territoire

Le Parc naturel appuiera la mise sur pied d'événements et d'expositions mettant en valeur les artistes et artisans du territoire et leur savoir-faire particulier, et s'y associera au niveau de la promotion.

Parallèlement, il publiera régulièrement sur ses propres supports des articles présentant soit un savoir-faire particulier, soit un artiste ou un artisan.

#### 3.5.4.2. Organisation de formations de transmission du savoir-faire traditionnel et domestique

Le Parc naturel organisera ou suscitera l'organisation de formations visant à développer et à transmettre le savoir-faire traditionnel (métiers d'art, artisanat) et domestique du territoire. Il cherchera à y associer les aînés, détenteurs de ce savoir spécifique.



#### 3.5.4.3. Renforcement des échanges et partages

Selon des formules restant à définir, il s'agira de multiplier les moments d'échanges, de partage entre personnes ayant la même passion, les mêmes savoirs, les mêmes savoir-faire, pour briser un certain isolement qu'ils ressentent parfois. Ces moments devront être propices à l'émergence de partenariats pérennes et d'une dynamique nouvelle.

### LES ACTIONS PRIORITAIRES EN MATIÈRE DE PATRIMOINE, HISTOIRE ET CULTURE SONT LES SUIVANTES :

- 3.5.2.3. Renforcement de la connaissance de l'histoire locale, en particulier vers les jeunes
- 3.5.2.5. Valorisation du riche patrimoine immatériel « traditions, contes et légendes »
- 3.5.3.1. Mise en place d'actions de sauvegarde et d'entretien du patrimoine archéologique, rural, populaire
- 3.5.4.2. Organisation de formations de transmission du savoir-faire traditionnel et domestique



## AXE 4 – TRANSVERSAL – EXPÉRIMENTATION ET INNOVATION



**Un parc naturel** doit être considéré comme un « laboratoire » à ciel ouvert et à grande échelle où sont testées et mises en œuvre des méthodes de gestion d'un territoire rural dans ses multiples composantes et dans une approche transversale.

C'est pourquoi cette recherche permanente d'expérimentation et d'innovation soutient et doit soutenir les différents projets et actions décrits au sein des trois axes de base ci-avant. Au-delà, cinq objectifs spécifiques sont définis à cet effet.

#### 4.1. CRÉER UNE BASE DE DONNÉES DU TERRITOIRE

« *Connaître pour agir* ». Dans un Parc naturel nouvellement créé, il est important de bien connaître le territoire, afin d'agir avec la plus grande efficacité.

Une des premières actions consistera donc à construire une base de données de l'Ardenne méridionale, qui prendra à la fois la forme d'un système d'information géographique (SIG) et de divers inventaires et répertoires.



Le SIG compilera des données déjà existantes auprès de différentes sources (administrations wallonnes, site [www.gigwal.org](http://www.gigwal.org), partenaires du Parc comme les Contrats de rivière, les ADL...). Ces données seront complétées progressivement de données de terrain et d'analyses issues de diverses actions, comme par exemple les sites naturels, le réseau écologique principal, les réseaux de promenades, les éléments de patrimoine...

À côté, le Parc tiendra à jour des répertoires d'acteurs nécessaires à son action, seul ou avec l'aide d'autres organismes : répertoire des agriculteurs/producteurs, acteurs de la filière forêt-bois et des ressources naturelles...

Idéalement, ces bases de données devraient être partagées entre partenaires, pour en assurer une plus grande utilisation.



## 4.2. TESTER PUIS ÉTENDRE DE NOUVELLES MÉTHODES

Le rôle de « laboratoire » du Parc naturel se concrétisera essentiellement par la recherche de nouvelles méthodes, de nouvelles manières de faire et d'être, de nouvelles techniques, dans les domaines couverts par le Plan de gestion.

Ces méthodes seront le cas échéant testées à petite échelle puis étendue à tout le territoire, en capitalisant sur les résultats obtenus. Dans ce même objectif, ces méthodes et résultats seront diffusés sous forme de rapports, de publications.

### 4.3. S'INSPIRER DES BONNES PRATIQUES

Le Parc naturel cherchera en permanence à s'inspirer des meilleures pratiques utilisées sur son territoire mais aussi ailleurs, pour ne pas ré-inventer des méthodes, des techniques déjà éprouvées. Il veillera à les améliorer encore et à les adapter aux spécificités et conditions locales.

Ces exemples de bonnes pratiques serviront aussi de supports de sensibilisation à destination des différents publics concernés, par des visites, des articles, des exposés.

La recherche et la diffusion de ces bonnes pratiques sera utile dans tous les domaines d'action du Parc naturel.



#### 4.4. STIMULER LA RECHERCHE ET LES TRAVAUX SCIENTIFIQUES

L'Ardenne méridionale présente la faiblesse de ne disposer ni d'université, ni de centre de recherche ni même de haute école. Les ressources intellectuelles mobilisables en interne sont donc limitées.

Pour pallier ce manque, le Parc naturel fera en sorte de devenir, plus qu'aujourd'hui, un lieu de recherches et d'expérimentations scientifiques, de travaux pratiques en lien avec ses missions et projets, en stimulant l'intérêt du monde académique et scientifique.

Cela pourra passer par la réalisation de thèses de doctorat, de travaux de fin d'étude, de recherches scientifiques « in situ », de publications spécialisées.

Les écoles secondaires seront aussi mobilisées en ce sens en fonction de leurs spécialités et des besoins (horticulture, agronomie, Horeca, nature et forêt, mécanique, informatique, tourisme...), ce qui présentera aussi l'avantage de faire connaître les missions du Parc de manière concrète au jeune public du territoire.



## 4.5. UTILISER LES BÉNÉFICES DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Dans un monde où le recours aux nouvelles technologies s'accélère et se diversifie, le Parc naturel adoptera une approche résolument orientée vers le futur.

Outils informatiques, applicatifs, supports de communication « virtuels » seront ainsi utilisés chaque fois que possible et pertinent.

Au-delà, le Parc naturel cherchera à atteindre ses objectifs en matière d'énergie et de mobilité en soutenant l'utilisation des dernières technologies disponibles, dans la mesure où elles s'avèrent plus performantes et respectueuses de l'environnement pris au sens large du terme. Il fera aussi la promotion de ces technologies auprès du grand public.



## AXE 5 – TRANSVERSAL – PARTENARIATS ET COOPÉRATIONS





**Le parc naturel** étant défini comme un « territoire », les objectifs opérationnels, les projets et actions repris dans les trois axes de base doivent donc être considérés comme étant ceux d'un territoire et pas uniquement ceux d'une structure parmi d'autres.

Par ailleurs, un Parc naturel n'est pas un espace fermé mais il s'inscrit dans des ensembles plus larges avec lesquels il interagit en permanence, à différents niveaux (nature, paysages, mobilité, emploi...).

La création de partenariats et la mise en place de coopérations seront donc l'essence même de l'action du futur Parc naturel. Nombre d'exemples, non limitatifs, sont repris dans le descriptif des projets et actions.

Au-delà, six objectifs spécifiques sont définis pour ce faire.

## 5.1. CONSTRUIRE LES PARTENARIATS NÉCESSAIRES

La mise en œuvre concrète des projets et actions définis s'appuiera résolument sur une démarche partenariale. L'équipe du Parc naturel sera tantôt « stimulatrice » de partenaires pour qu'ils mettent en œuvre certains projets et actions, tantôt pilote/coordonateur, tantôt maître d'œuvre, tantôt membre de l'équipe de projet.

Elle adoptera aussi une démarche de « gestion de projet » identifiant systématiquement les partenaires et ressources à mobiliser pour chaque action à réaliser.

Les nombreux acteurs et personnes qui se sont impliqués jusqu'ici lors de l'établissement du rapport de création du Parc naturel ainsi que dans les travaux du GAL sont un premier noyau de partenaires, qui devra s'étoffer progressivement en fonction de la mise en œuvre du Plan de gestion.

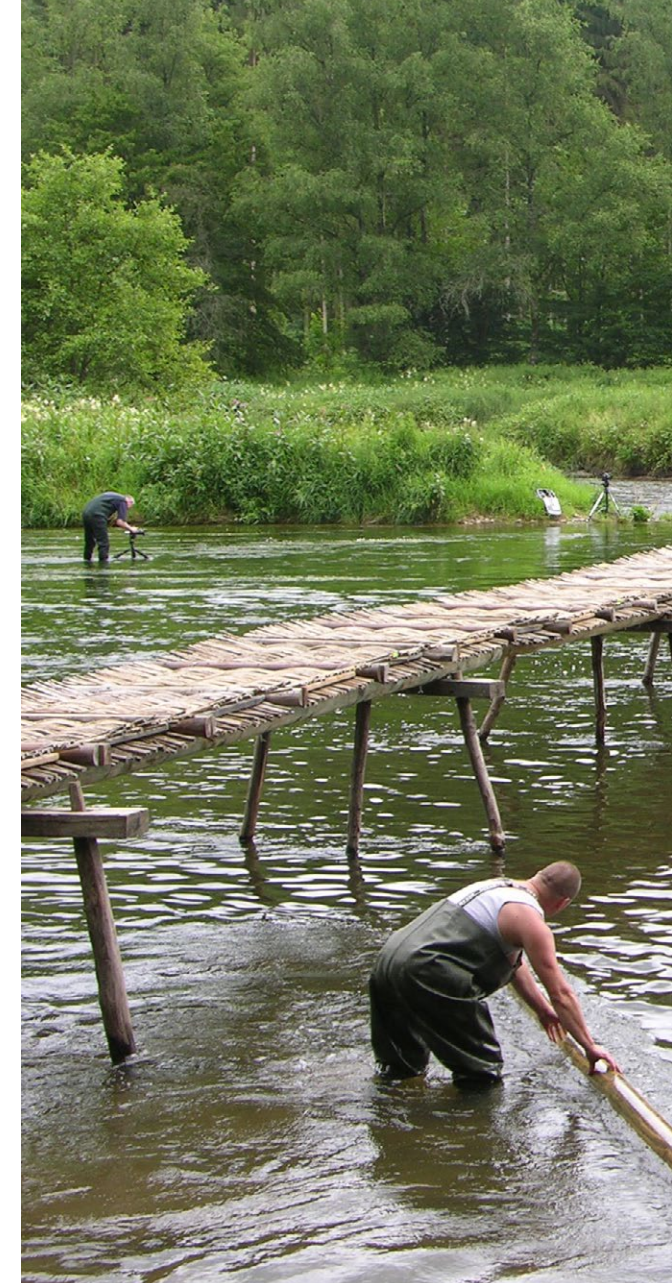


Ce réseau reprendra des partenaires de natures diverses (partenaires publics et institutionnels, entreprises, opérateurs privés) et agissant à différentes échelles : locale, communale, provinciale, régionale, internationale et transfrontalière.

En particulier, les neuf Communes seront des partenaires de première ligne puisque le Parc naturel est le

résultat de leur volonté de collaborer davantage. Les élus, les techniciens, les Commissions consultatives communales seront ainsi impliqués chaque fois que nécessaire.

La Commission de gestion sera l'émanation équilibrée de ce réseau de partenaires, dont elle relayera les préoccupations et les attentes.





## 5.2. ORGANISER ET DYNAMISER LE TISSU D'ACTEURS DU TERRITOIRE

Au-delà de partenariats formels, le Parc naturel aura aussi pour rôle de structurer et dynamiser les acteurs locaux, pour les inciter à mieux collaborer, à développer des projets communs au bénéfice du territoire.

Cette action est d'autant plus justifiée que celui-ci est étendu, que les acteurs ne se connaissent donc pas nécessairement, qu'ils sont parfois esseulés, que certains domaines voient leur dynamisme associatif s'essouffler (exemples du patrimoine et de l'histoire).

### 5.3. COMBLER LES MANQUES

Le Parc naturel veillera tout particulièrement à ne pas entrer en concurrence avec les nombreux acteurs déjà présents sur le territoire, à ne pas créer de redondance d'action, inutile, improductive et coûteuse.

Il cherchera surtout à agir là où des manques sont constatés, où aucun acteur n'intervient, où son expertise particulière est utile et demandée. Ainsi par exemple, son action sera limitée en matière de promotion touristique vu la présence de nombreux opérateurs. Elle sera aussi restreinte au niveau de la gestion de la forêt publique (prise en charge par le DNF) ou bien encore en matière de cours d'eau (actions des Contrats de rivière).

Son action sera par contre particulièrement utile en matière de gestion des paysages, de biodiversité ou bien encore d'énergie et de mobilité, vu le peu d'acteurs intervenant à une échelle cohérente en ces matières, pourtant importantes en Ardenne méridionale.



## 5.4. FAVORISER L'IMPLICATION CITOYENNE

Au-delà de l'approche partenariale ci-avant, l'implication citoyenne dans la réalisation des projets est une condition de réussite importante d'un projet de Parc naturel, pour que celui-ci puisse jouer au mieux ses différents rôles et missions, au bénéfice de tous. Elle participe par ailleurs à la construction d'une identité forte du territoire.

Le Parc naturel veillera donc à impliquer, à mobiliser la population dans ses différentes composantes chaque fois que nécessaire, en ce compris les nombreux seconds résidents. Il utilisera ses moyens de communication et de sensibilisation à cette fin.

Cette implication citoyenne pourra aussi se faire par l'intermédiaire des CLDR, chaque Commune étant ou souhaitant s'inscrire dans une Opération de Développement rural.

Réalisation d'inventaires de terrain (nature, patri-

moine), implication dans des opérations d'entretien (points de vue, itinéraires, petit patrimoine ...), mise en place d'actions à leur domicile ou dans leur vie quotidienne (biodiversité, énergie, mobilité...) sont quelques exemples de participation concrète possible des habitants.

Une attention particulière sera portée sur l'implication des jeunes dans les différentes actions du Parc naturel, directement ou par l'intermédiaire des écoles ou des opérateurs culturels.

Il s'agira notamment d'en faire des relais de sensibilisation vers leurs familles et leurs proches, des « passeurs de mémoire » en matière d'histoire et de patrimoine, des ambassadeurs du territoire.



## 5.5. ABORDER LES PROJETS À LA BONNE ÉCHELLE

L'échelle du Parc naturel n'est pas toujours la plus adaptée et cohérente pour la prise en compte de certaines problématiques et la concrétisation de certains projets.

Ces derniers pourront être menés au niveau local, communal, pluricommunal, mais aussi à des échelles plus larges, en mobilisant à chaque fois les partenaires et les citoyens concernés.

Ainsi, les collaborations avec les territoires voisins seront favorisées, en particulier avec :

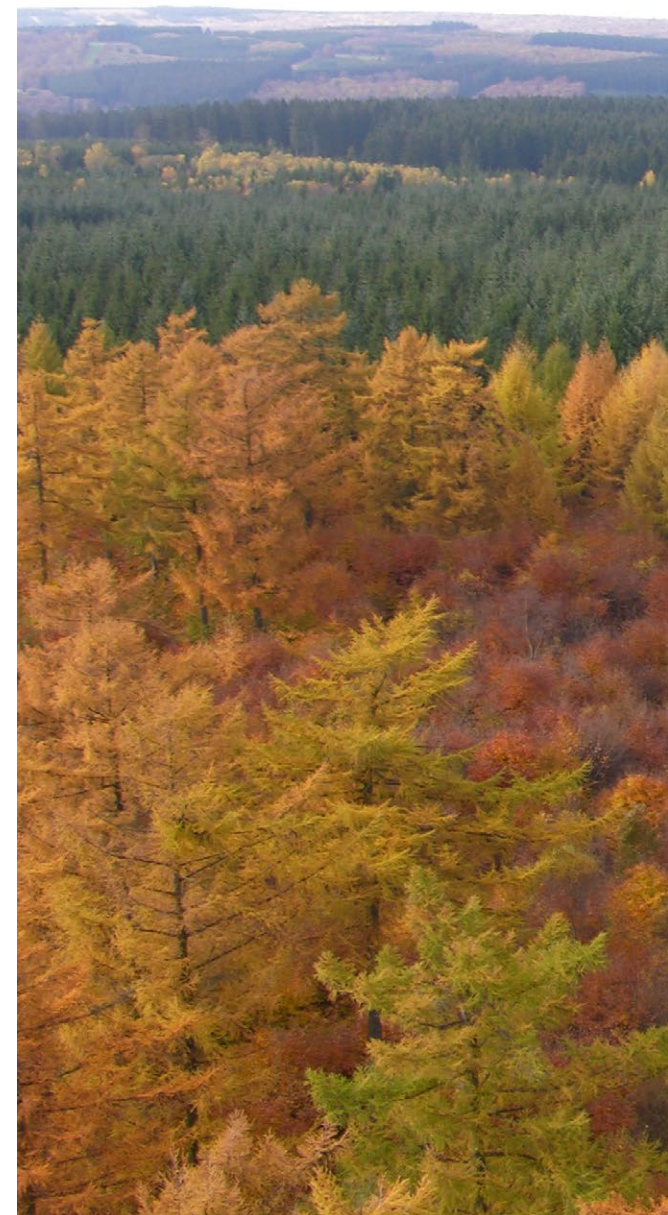
- le Parc naturel de Gaume, pour par exemple les dimensions environnementales et naturelles liés à la Semois et aux massifs forestiers ;
- le Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier, pour certaines problématiques spécifiques à l'Ardenne : projets agricoles de diver-

sification, sapins de Noël, forêts ou bien encore ressources du sous-sol (ardoise) ;

- le Parc naturel régional des Ardennes en France, pour la gestion cohérente de certains ensembles naturels et paysagers transfrontaliers (massifs forestiers, Semois/Semoy), de plusieurs problématiques communes (espèces invasives par exemple), d'atouts partagés (ressources du sous-sol).

La collaboration ne s'arrêtera pas aux Parcs naturels mais s'ouvrira le cas échéant à d'autres acteurs voisins : structures territoriales françaises, communes proches avec qui le territoire interagit particulièrement en matière de mobilité, de services et d'emploi, etc.

Les projets relatifs à la mobilité et aux itinéraires (modes doux, tourisme) pourront pour leur part concerner tous les territoires environnants, dans une logique de maillages complets et pertinents, faisant fi des limites administratives





## 5.6. PARTICIPER À DES RÉSEAUX PLUS LARGES

Le Parc naturel s'inscrira dans différents réseaux, porteurs de plus-value pour la réalisation de ses actions (échanges d'expériences, mutualisation de bonnes pratiques, visibilité multipliée, émergence de projets partenariaux...) et pour la défense collective de ses intérêts.

En premier lieu, il participera aux travaux et actions de la Fédération des Parcs naturels de Wallonie dont il sera un membre actif.

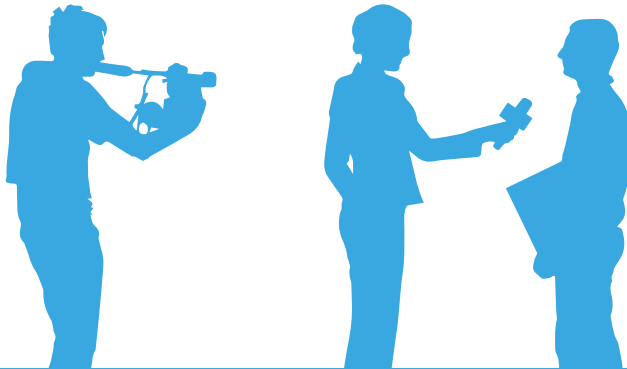
Il s'inscrira par ailleurs dans le réseau des Parcs naturels de la Grande région et dans le réseau européen des Parcs naturels « Europarc Federation », inscription particulièrement justifiée par sa position frontalière avec le Parc naturel des Ardennes françaises.

À côté, il sera membre de réseaux thématiques en lien avec son Plan de gestion, comme par exemple la « marque Ardenne » en matière touristique.

## AXE 6 – TRANSVERSAL – ACCUEIL, ÉDUCATION ET SENSIBILISATION







*L'action du Parc naturel n'aura de sens et d'effet que si elle s'appuie sur une implication de tout un chacun (acteurs du territoire, habitants et visiteurs, décideurs) au niveau :*

- *du respect, de la préservation et de la restauration des patrimoines au sens large (nature, paysages, patrimoine bâti, patrimoine immatériel...);*
- *de l'adoption des bons gestes et comportements au quotidien en matière d'énergie, de mobilité, de déchets, d'architecture, de biodiversité, d'environnement ;*
- *du soutien à l'économie locale, agricole, forestière, etc., notamment par la consommation en circuits courts.*

*De ce fait, la communication, la sensibilisation, l'éducation de ces publics sont des dimensions très importantes à intégrer systématiquement. De nombreuses actions décrites au sein des trois axes de base détaillent les moyens qui seront utilisés.*

*Au-delà, cinq objectifs spécifiques sont définis pour ce faire.*

## **6.1. MULTIPLIER LES VECTEURS DE SENSIBILISATION POUR TOUCHER ET IMPLIQUER TOUS LES PUBLICS**

Le Parc naturel s'appuiera sur un ensemble varié et complémentaire de vecteurs pour assumer son rôle de sensibilisation et d'éducation du public, dont :

- création et alimentation régulière de supports en ligne : site Internet du Parc naturel, page facebook... ;
- création de supports d'information physiques : brochures, flyers... ;
- diffusion périodique d'un « journal du parc » en toutes boîtes et en ligne (outre la sensibilisation, celui-ci présentera aussi le territoire dans ses diverses composantes, mettra en lumière les actions du Parc...);
- communication via la presse ;

- organisation de manifestations et événements divers : conférences, visites sur site, balades guidées, ateliers, animation dans les écoles, démarches participatives... ;
- implantation de dispositifs de communication et de sensibilisation sur le terrain (panneaux explicatifs, applicatifs avec géolocalisation...);
- diffusion – à étudier – d'un agenda du territoire et/ou d'un journal de classe, reprenant par exemple les bons gestes à adopter au quotidien, une description de la vie du territoire au fil des saisons, une présentation de celui-ci sous divers angles, etc.

Les moyens nécessaires à la concrétisation des vecteurs prévus seront recherchés.

Un plan de communication à court et moyen terme sera établi pour se donner une ligne de conduite en la matière dès la reconnaissance du Parc naturel et la mise en place de son équipe.

Les outils créés seront adaptés à chaque public-cible : les habitants et les seconds résidents, les acteurs privés et publics, les touristes, avec une attention particulière pour les jeunes et le public scolaire.

## 6.2. FAIRE CONNAÎTRE LE PARC NATUREL, SES MISSIONS ET SES ACTIONS

Dans un Parc naturel nouvellement créé, un des principaux enjeux est de faire connaître l'existence même du Parc par tous les publics concernés, dont les habitants et acteurs du territoire en premier lieu mais aussi les seconds résidents, les visiteurs et touristes.

Cela passe par une explication pédagogique de ses missions et actions concrètes, en profitant entre autres des vecteurs de communication et de sensibilisation décrits dans le point précédent.

Surtout dans les premiers temps, les rôles du Parc naturel seront aussi expliqués systématiquement lors des événements que l'équipe organisera.

La Maison du Parc ci-après contribuera à cet objectif, comme représentation matérielle de l'existence du Parc naturel.





### 6.3. CONSOLIDER L'IDENTITÉ DE L'ARDENNE MÉRIDIONALE

L'Ardenne méridionale présente des caractéristiques naturelles et géographiques communes à l'ensemble du territoire, sur fond ardennais.

Mais son étendue importante, sa population dispersée, sa configuration entre vallées et plateaux, la frontière entre les provinces de Namur et de Luxembourg qui le traverse, sont autant de freins à l'existence d'une identité partagée et revendiquée. Celle-ci reste en grande partie à construire, en gommant donc les frontières naturelles et artificielles, en rapprochant les habitants et acteurs autour de projets et actions communs.

Le GAL s'attèle déjà à construire et renforcer cette identité, grâce à sa fiche-projet « communication » : magazines TV de l'Ardenne méridionale et capsules Web en partenariat avec les deux télévisions locales (Ma Télé et TV Lux), création d'un site Web, présence sur les réseaux sociaux, publications...

Le Parc poursuivra ce travail dès sa reconnaissance. L'ensemble des projets et actions, par leur caractère rassembleur, partenarial, citoyen parfois, contribuera à la consolidation de cette identité. Les actions liées à l'humain, à l'histoire, à la culture, aux patrimoines seront particulièrement utiles à cet effet.

L'environnement graphique du territoire décrit par ailleurs, partagé entre le GAL, l'Association de projet et le futur Parc naturel, sera systématiquement utilisé afin que, progressivement, les habitants s'y identifient.

Enfin, l'organisation d'une fête du Parc naturel, tournant entre Communes suivant une périodicité à déterminer, sera un bon vecteur de cohésion entre habitants, au-delà d'être une vitrine de l'action du Parc naturel.



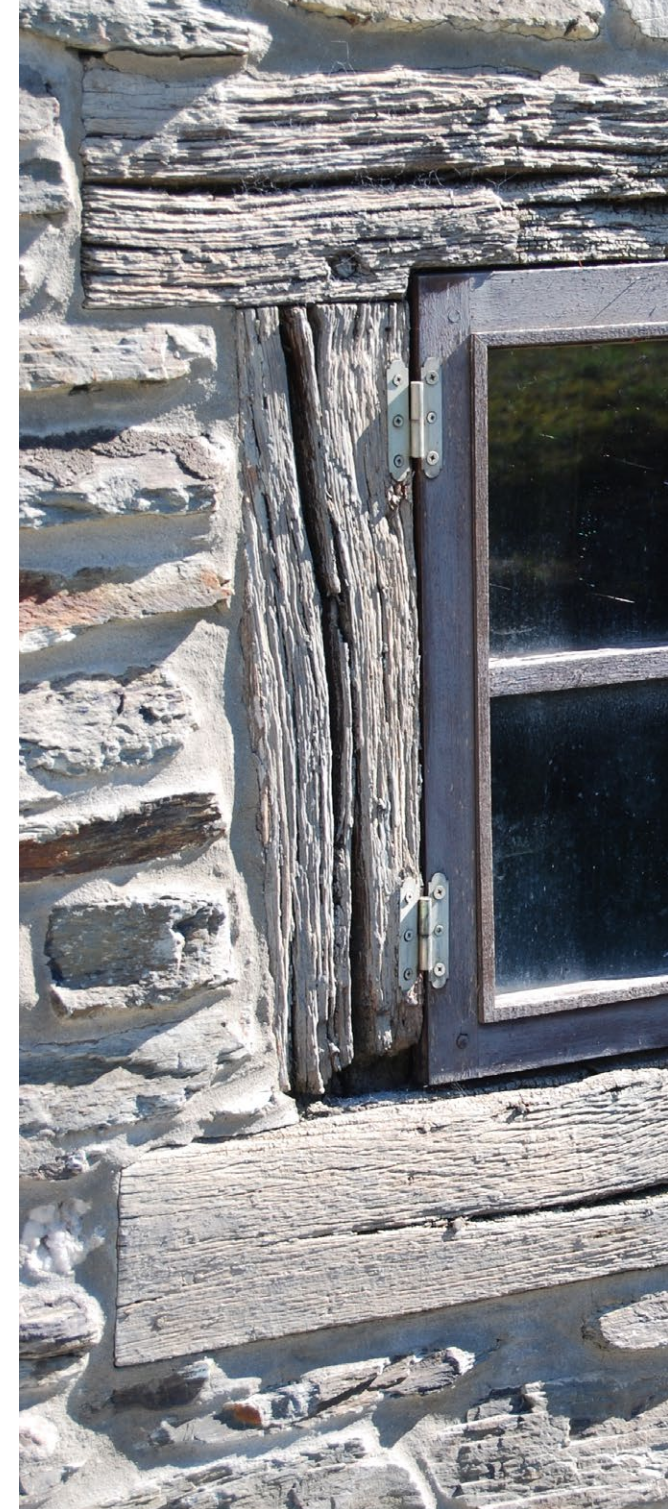
#### **6.4. RELAYER LES BESOINS ET SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE AUPRÈS DES DÉCIDEURS, EN INTERNE ET EN EXTERNE**

Le territoire de l'Ardenne méridionale a ses spécificités, ses besoins et ses problématiques propres. Éloigné des centres de décision, peu peuplé, écartelé entre deux provinces, il peine parfois à les faire entendre, comprendre et prendre en compte par les décideurs, au niveau des politiques mises en place et des documents d'orientation stratégiques élaborés à d'autres niveaux.

Le Parc naturel, avec d'autres et pour les missions qui le concernent, se fera le relais de ces spécificités et besoins afin de faire mieux entendre la voix du territoire : vers les échelons provincial, régional, national et international.

Il jouera aussi ce rôle vers les territoires voisins avec qui l'Ardenne méridionale interagit, pour que les politiques et projets qui y sont mis en œuvre soient favorables ou, à tout le moins, ne nuisent pas au territoire.

Cette prise en compte des besoins et spécificités du territoire est aussi nécessaire au niveau des décisions communales : le Parc naturel sera ainsi à la disposition des Communes partenaires pour les conseiller au mieux dans les politiques qu'elles mènent, en cohérence avec son Plan de gestion.





<sup>14</sup> 25 novembre 2010 – Arrêté du gouvernement wallon fixant les modalités d'octroi des subventions aux commissions de gestion des parcs naturels (M.B. 14.12.2010), article 4§2

## 6.5. UTILISER LA MAISON DU PARC NATUREL COMME LIEU PHARE

La Maison du Parc naturel est définie comme « l'immeuble bâti servant de lieu de gestion administrative et de coordination des actions menées par le Parc naturel<sup>14</sup> ». Elle sera donc la matérialisation permanente de l'existence du Parc naturel envers le grand public et abritera l'équipe du Parc.

Dans un premier temps, cette équipe sera basée à Paliseul, dans les mêmes locaux que l'équipe du Groupe d'Action Locale « Ardenne méridionale ». Ensuite, en fonction des besoins et des opportunités, la localisation définitive de la Maison du Parc sera déterminée et approuvée par les partenaires.

En cohérence avec les objectifs définis en matière de promotion touristique, celle-ci n'aura pas pour vocation d'accueillir les touristes en première ligne, qui se rendront de manière privilégiée dans les Maisons

du Tourisme, les Offices du Tourisme ou Syndicats d'initiative dont c'est la mission.

Par contre, elle sera l'endroit où se tiendront certaines activités du Parc naturel, par exemple en matière d'éducation à l'environnement et aux patrimoines (ateliers). Elle pourra accueillir des conférences, des réunions, des rencontres voire des expositions.

Elle pourra être aménagée pour être la vitrine, accessible pour tous les publics (écoles, habitants, touristes...):

- des atouts majeurs du territoire, sous la forme d'une scénographie, de photographies... ;
- des actions et projets du Parc naturel.

La subvention régionale permettant de cofinancer sa construction sera sollicitée et complétée par d'autres sources de financement à définir.

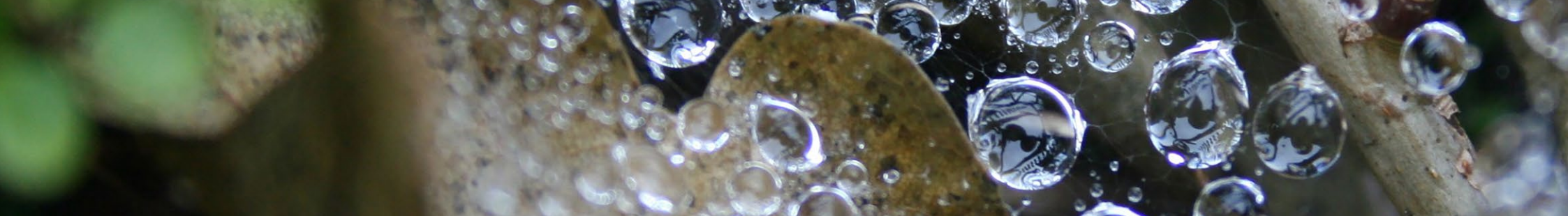


# ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE









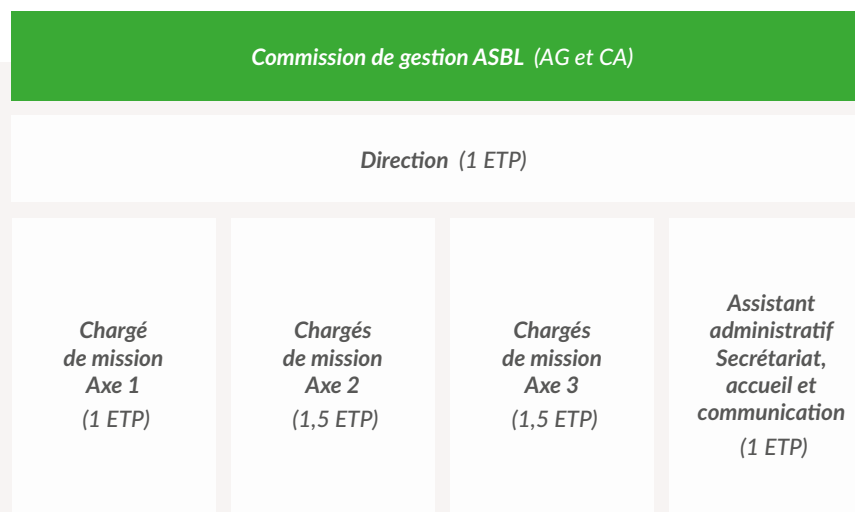
L'équipe minimale nécessaire pour mettre en œuvre le Plan de gestion est reprise dans l'organigramme ci-dessous.

Elle se compose d'un directeur, d'un assistant administratif et de plusieurs chargés de mission, pour un total de 6 équivalents temps-plein. Cette répartition ne correspond pas nécessairement à des personnes mais au temps nécessaire pour remplir les différentes missions.

L'équipe agira sous la supervision du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de la Commission de gestion ASBL.

Cette dernière, sous réserve de faisabilité, devrait être l'actuelle ASBL « Groupe d'Action Locale Ardenne méridionale », adaptée, dans l'objectif de ne pas multiplier les structures et de garantir une parfaite intégration entre les missions du GAL et du Parc naturel.

À cette équipe de base s'ajoute l'équipe actuelle du GAL, active sur le même territoire et travaillant sur les mêmes thématiques. Elle est composée d'une coordinatrice et de trois chargés de mission à temps plein, entièrement pris en charge financièrement dans le cadre du programme Leader, par l'Europe, la Wallonie et les Communes partenaires.





# ÉVALUATION DES BESOINS DE FONCTIONNEMENT ET FINANCEMENT







L'estimation du budget annuel moyen de fonctionnement du Parc naturel, hors frais spécifiques aux projets et actions, est reprise ci-dessous :

La subvention régionale annuelle maximale prévue par le décret relatif aux Parcs naturels est estimée à **342 415,34 €** (base 2018) en fonction

de la configuration du territoire de l'Ardenne méridionale (nombre de Communes et d'habitants, superficie). Elle implique une participation locale (cofinancement de **33 717,94 €**. Le financement de base est ainsi de **376 133,28 €**<sup>16</sup>.

Ce financement n'est donc pas suffisant par rapport à la simulation budgétaire reprise ci-avant. Des moyens complémentaires devront être recherchés (subventions communales, provinciales, régionales et européennes, appels à projets, aides à l'emploi...). En particulier, la prolongation du GAL au cours des périodes de programmation ultérieures sera sollicitée, afin de mettre en œuvre certaines actions du Plan de gestion.

Poste	Estimation (TVAC)
Frais de personnel (6 ETP)	310 000 €
Frais de fonctionnement <sup>15</sup>	60 000 €
Frais d'investissement	40 000 €
<b>Total</b>	<b>410 000 €</b>

<sup>15</sup> Loyer, charges du bâtiment, équipement et frais de bureau, frais de déplacement...

<sup>16</sup> Simulation réalisée par la Fédération des Parcs naturels de Wallonie, le 23/11/2017



**CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES,  
SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES  
DE LA CRÉATION DU PARC  
NATUREL POUR LES COMMUNES  
ET POUR LEURS HABITANTS**

**10**





Un Parc naturel, selon sa définition décréte, doit être un lieu d'harmonie entre :

- *les mesures de protection du milieu ;*
- *les aspirations de la population ;*
- *le développement économique et social.*

Il est donc par essence un outil de développement durable transcommunal, par sa recherche permanente d'un équilibre entre les dimensions environnementales, sociales/culturelles et économiques du territoire.

Il fait en quelque sorte le pari que ces trois dimensions non seulement ne sont pas antinomiques, mais qu'elles peuvent au contraire se renforcer mutuellement.

L'équipe du Parc naturel veillera donc à cette recherche permanente d'équilibre, d'harmonie, de renforcement mutuel.

Un certain nombre de points de tension, de déséquilibres potentiels devront toutefois être pris en compte avec attention. Ils sont aussi décrits ci-après.

Les conséquences de la création du Parc naturel peuvent difficilement être quantifiées. Leur ampleur et leur nature seront liées à la capacité de réalisation des actions projetées, en fonction des opportunités qui se présenteront, des moyens humains et financiers qui pourront être dégagés, du degré d'implication des partenaires et de réceptivité des publics-cibles.



## CONSÉQUENCES POUR LES HABITANTS



*Les conséquences de la création du Parc naturel pour les habitants sont à aborder suivant chacun des trois piliers du développement durable et suivant deux niveaux : le niveau collectif et le niveau individuel.*

## EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

L'environnement est ici à considérer dans son acception large, englobant la diversité écologique, les paysages, la qualité de l'eau, du sol et de l'air, l'urbanisme et l'architecture, l'aménagement du territoire, le patrimoine bâti, la mobilité et l'énergie.

Collectivement, les conséquences seront :

- maintien et renforcement de la diversité biologique ordinaire et extraordinaire (sites, espèces animales et végétales) et du réseau écologique du territoire ;
- maintien et amélioration de la qualité de l'environnement (eau, sol, air, déchets) ;
- préservation des paysages et points de vue remarquables et actions de maintien et de gestion des paysages du quotidien ;

- recherche d'une architecture et de projets bien intégrés dans leur environnement (rénovations, nouvelles constructions, aménagements publics et privés) ;
- préservation et restauration du (petit) patrimoine bâti, archéologique et historique ;
- diminution de la consommation énergétique et réduction de la dépendance aux énergies fossiles par l'augmentation du recours aux énergies renouvelables ;
- réduction de la dépendance à la voiture individuelle thermique par la mise en place de solutions alternatives plus durables.

Individuellement, les conséquences seront :

- information, sensibilisation et éducation de chacun au respect de l'environnement au sens large ;
- conseils et aide du Parc naturel à la réalisation d'actions favorables à cet environnement ;
- implication citoyenne volontaire dans la concrétisation de certains projets du Parc naturel.





## EN MATIÈRE SOCIALE ET CULTURELLE

Collectivement, les conséquences seront :

- valorisation du patrimoine culturel immatériel du territoire (traditions, contes et légendes) ;
- mise en évidence et (re)déploiement du savoir-faire traditionnel, artisanal, domestique et artistique ;

- renforcement de la connaissance de l'histoire locale (histoire du quotidien et « grande » histoire) ;
- stimulation de la créativité culturelle en phase avec les missions du Parc naturel ;
- renforcement de la cohésion et de l'identité territoriale de l'Ardenne méridionale.

Individuellement, les conséquences seront :

- apprentissage et sensibilisation de chacun à l'histoire et à la culture du territoire ;

- possibilité pour chacun de profiter et de participer aux actions mises en œuvre en matière sociale et culturelle ;
- implication citoyenne volontaire comme partenaire pour la concrétisation de certains projets.

## EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE

Collectivement, les conséquences seront :

- soutien aux activités traditionnelles du territoire (agriculture et filière agro-alimentaire, filière forêt-bois, activités d'extraction) en vue d'assurer leur pérennisation et leur rôle multifonctionnel et de maintenir l'emploi qu'elles offrent ;
- consolidation du secteur touristique dans ses différentes dimensions (produits, hébergements, promotion) en misant sur sa bonne intégration (tourisme diffus, écotourisme) ;
- indirectement, soutien aux acteurs dépendant de ces secteurs (Horeca, commerces, secteur de la construction...).

Individuellement, les conséquences seront :

- préservation de leur emploi ou possibilité d'obtenir un emploi pour les personnes concernées ;
- revenus supplémentaires pour les personnes concernées ;
- possibilité de davantage consommer et acheter local pour chacun ;
- implication citoyenne volontaire comme partenaire pour la concrétisation de certains projets.



## CONSÉQUENCES POUR LES COMMUNES



Pour les Communes associées les principales conséquences de la création du Parc naturel et de la mise en œuvre du Plan de gestion seront de plusieurs types, en plus des conséquences collectives détaillées ci-avant :

- gestion à une échelle pertinente de problématiques pour lesquelles l'échelle communale est parfois trop petite (énergie, mobilité, paysages, environnement, aménagement du territoire...);
- mutualisation de moyens humains et financiers pour aborder ces problématiques; économies d'échelle;
- possibilité de s'appuyer sur l'expertise de l'équipe du Parc naturel, sur ses conseils, sur sa capacité à construire des projets, considérant que la taille de nos Communes ne leur permet pas de disposer de suffisamment de personnel à cet effet;
- utilisation du Parc naturel comme cadre de collaborations, d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre elles ainsi que comme relais des préoccupations et besoins locaux auprès des décideurs.

## ÉQUILIBRES PRINCIPAUX À GÉRER





*Si, presque toujours, les actions projetées respectent voire renforcent chacun des piliers du développement durable (environnement, social et culturel, économique), il en est quelques-unes qui pourraient engendrer un déséquilibre entre ces trois piliers si l'on n'y prend garde.*

Pour celles-ci, le Parc naturel sera particulièrement attentif à rechercher le meilleur équilibre possible.

Les principales sources potentielles de tension à gérer sont :

- équilibre entre les différentes fonctions de la forêt (production, chasse, détente et tourisme, biodiversité, environnement, paysages...). Exemples : soutien à la petite forêt privée (reboisements, résineux) >> biodiversité ; stimulation du tourisme en forêt >> respect de la quiétude et de l'environnement ;
- équilibre entre les différentes fonctions de l'agriculture (production, biodiversité, environnement, paysages...). Exemples : production alimentaire >> production de sapins de Noël ; autonomie alimentaire et diversification des cultures >> respect des prairies et de la biodiversité ;
- soutien aux activités extractives >> impacts sur la biodiversité et l'environnement ;
- soutien au secteur touristique >> croissance de la pression environnementale de celui-ci (fréquentation des espaces naturels, déplacements motorisés, besoins énergétiques, déchets...);
- renforcement de la qualité du cadre de vie du territoire (nature, environnement, urbanisme, paysages) >> augmentation de l'attractivité foncière et de ses impacts négatifs (urbanisation, impacts environnementaux et paysagers, demande énergétique, mobilité, déchets...);
- implantation de dispositifs de production d'énergie renouvelable >> impact sur les paysages, la biodiversité et l'environnement ;
- valorisation de la biomasse agricole et forestière >> tension avec des utilisations plus nobles de ces ressources ;
- intégration des nouvelles manières de construire et d'habiter >> respect du bâti traditionnel.



# ZONES D'APPLICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES BÂTISSSES EN SITE RURAL (RGBSR)





Le RGBSR définit des règles urbanistiques spécifiques à certains villages wallons pour autant que ceux-ci constituent encore un patrimoine original et cohérent. Ces règles visent à fixer un seuil de qualité architecturale sous lequel il n'est plus tolérable d'admettre des projets de transformation, d'agrandissement, de construction ou de reconstruction dans les périmètres bâtissables de ces villages.

Le mécanisme repose sur :

1. des règles générales applicables aux villages concernés où qu'ils se trouvent en Wallonie ainsi que des règles particulières à chacune des huit régions agro-géographiques qui la composent

(Plateau limoneux hennuyer, Plateau limoneux brabançon, Hesbaye, Pays de Herve, Condroz, Fagne-Famenne, Ardenne, Lorraine belge) ;

2. une application de ces règles urbanistiques aux villages figurant sur une liste arrêtée par le Gouvernement.

Ces règles sont déduites de l'observation de la structure urbanistique des villages ; elles se concentrent pour l'essentiel sur l'implantation des bâtiments (respect du relief du sol et utilisation des limites des parcelles cadastrales), leur gabarit (gabarit en plan, en hauteur sous gouttières et en pente de toiture) et la palette d'aspect des matériaux de façade et de toiture.<sup>17</sup>

Le nouveau Code du Développement Territorial (CoDT), entré en vigueur le 1/6/2017, a transformé la portée du RGBSR, qui, de contraignant précédemment, acquiert une **valeur indicative**. Ces indications sont intégrées dans le guide régional d'urbanisme et restent en vigueur jusqu'à sa révision.

En Ardenne méridionale, le règlement général sur les bâtisses en site rural concerne **17 périmètres**<sup>18</sup>. Ils sont repris dans le tableau et sur la carte ci-après. La surface totale couverte par ces périmètres est de 9 931,41 Ha (10,51 % du territoire), soit un taux de couverture assez élevé.



<sup>17</sup> Source : [http://spw.wallonie.be/dgo4/site\\_amenagement/index.php/site/directions/dua/rgbsr](http://spw.wallonie.be/dgo4/site_amenagement/index.php/site/directions/dua/rgbsr) (en date du 05/01/2017)

<sup>18</sup> Source : [http://spw.wallonie.be/dgo4/site\\_thema/index.php](http://spw.wallonie.be/dgo4/site_thema/index.php), le 25/10/2016

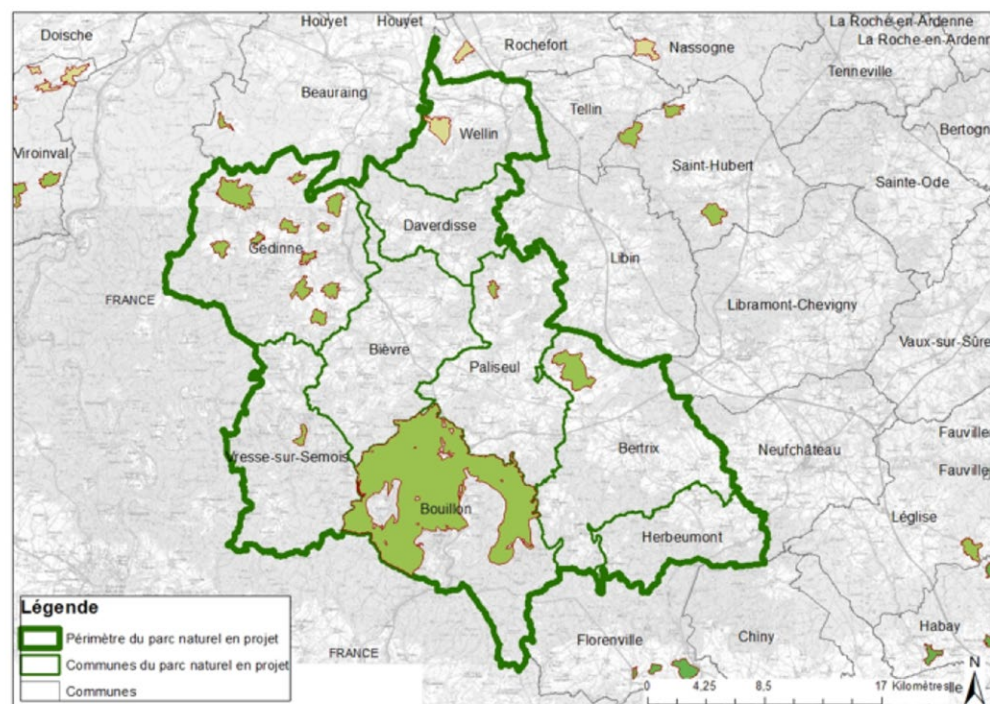
Tous les villages de Gedinne y sont repris. Les communes de Bièvre, Herbeumont et Daverdisse ne comprennent pas de tels périmètres.

Code interne DGO4	Libellé	Commune	Zone agro-géographique	Moniteur belge	Surface (Ha)
84009-RSR-0001-02	Jéhonville, Le Sart, Âcremont	Bertrix	Ardenne	15-02-07	458,83
84010-RSR-0014-01	Bellevaux, Corbion, Dohan, Les Hayons, Rochehaut, Sensenruth, Ucimont et Vivy (hors Mogimont)	Bouillon <sup>19</sup>	Ardenne	18-09-08	7.922,95
91054-RSR-0001-02	Bourseigne-Neuve	Gedinne	Ardenne	18-01-07	372,17
91054-RSR-0002-02	Bourseigne-Vieille	Gedinne	Ardenne	18-01-07	
91054-RSR-0003-02	Gedinne	Gedinne	Ardenne	18-01-07	63,63
91054-RSR-0004-02	Houdremont	Gedinne	Ardenne	18-01-07	95,41
91054-RSR-0005-02	Louette-Saint-Denis	Gedinne	Ardenne	18-01-07	97,75
91054-RSR-0006-02	Louette-Saint-Pierre	Gedinne	Ardenne	18-01-07	123,37
91054-RSR-0007-02	Malvoisin	Gedinne	Ardenne	18-01-07	138,50
91054-RSR-0008-02	Patignies	Gedinne	Ardenne	18-01-07	35,02
91054-RSR-0009-02	Rienne	Gedinne	Ardenne	18-01-07	47,36
91054-RSR-0010-02	Sart-Custinne	Gedinne	Ardenne	18-01-07	85,45
91054-RSR-0011-02	Vencimont	Gedinne	Ardenne	18-01-07	48,48
91054-RSR-0012-02	Willerzie	Gedinne	Ardenne	18-01-07	96,46
84050-RSR-0001-02	Oûr	Paliseul	Ardenne	15-02-07	58,22
91143-RSR-0001-02	Laforêt	Vresse-sur-Semois	Ardenne	25-01-07	66,04
84075-RSR-0001-02	Sohier	Wellin	Fagne-Famenne	15-02-07	221,77

<sup>19</sup> Le centre historique de Bouillon est pour sa part soumis au Règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme (aujourd'hui inclus dans le guide régional d'urbanisme).



Le Plan de gestion du Parc naturel ne modifie en rien les dispositions déjà prises antérieurement par les Communes associées concernant le RGBSR. Elles resteront souveraines dans leurs décisions à ce propos. Le Parc naturel leur posera toutefois la question de l'opportunité de définir de nouveaux périmètres, compte-tenu de l'entrée en vigueur du CoDT, qui donne donc à présent une portée indicative et non plus contraignante à ce règlement.



Localisation des périmètres RGBSR – Source : SPW



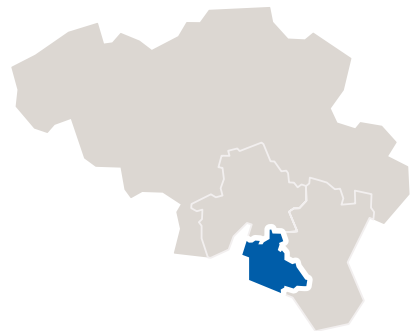


# ANNEXES




# 12

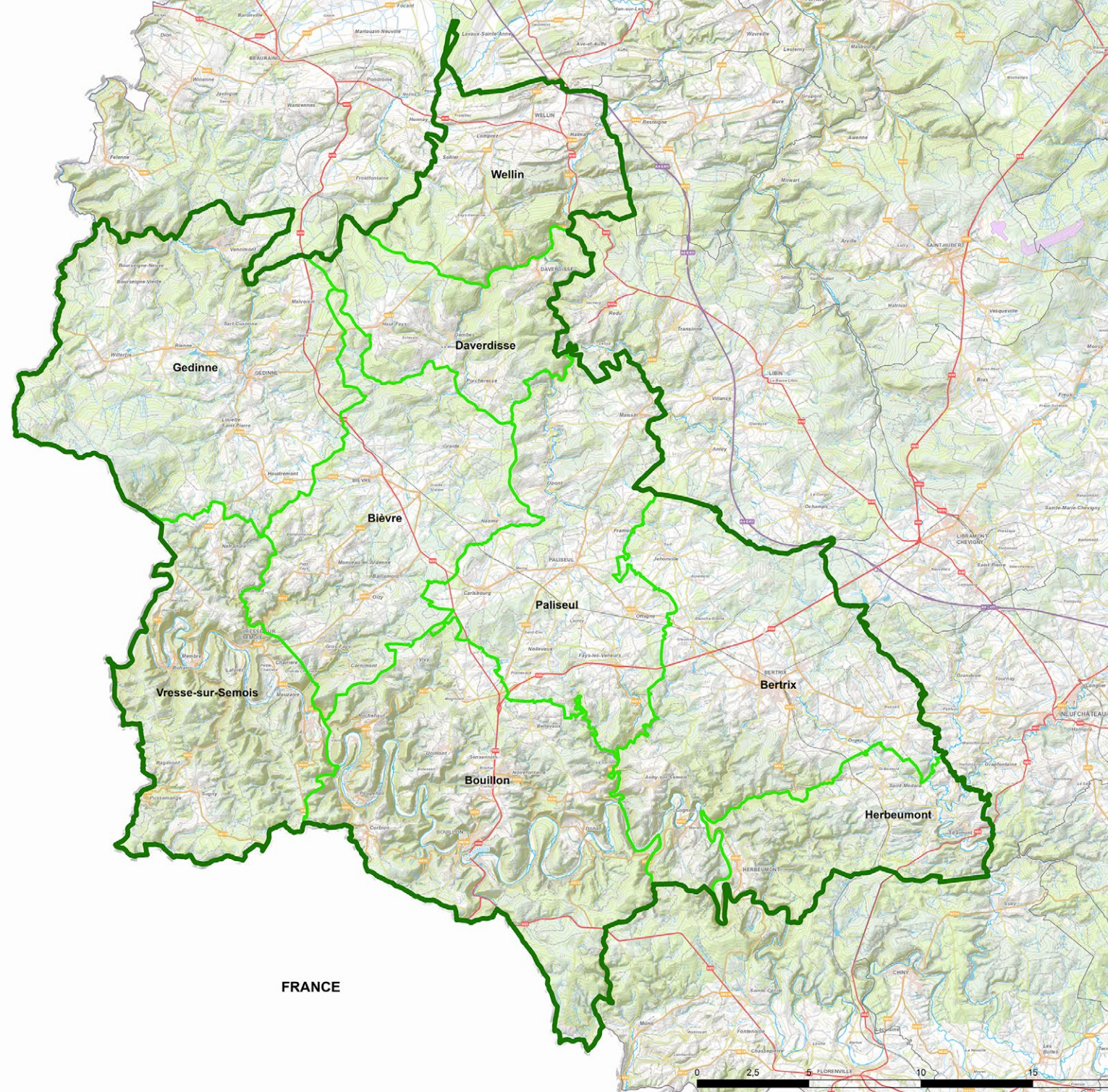


# CARTE DU PARC NATUREL



Limites du projet de Parc Naturel  
Ardenne méridionale

-  Limites du Parc naturel
-  Limites des communes associées
-  Limites des communes limitrophes



FRANCE

## DIAGNOSTIC PARTAGÉ



ATOUTS – Leviers	FAIBLESSES – Besoins, manques, problèmes	OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Diversité, rareté et richesse de certains biotopes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Zones humides, sources, rivières au cours encore globalement naturel, quelques zones tourbeuses, îles sur la Semois</li> <li>• Forêts (massifs, forêts de pente, forêts humides)</li> <li>• Prés de fauche extensifs</li> <li>• Affleurements rocheux, tunnels, sites d'extraction : carrières, anciennes ardoisières ;</li> <li>• Sites calcaires sur Wellin</li> </ul>	<p>Banalisation, perte progressive de la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fragilité des biotopes rares</li> <li>• Pression sur les zones humides : remblaiement, drainage, creusement d'étangs, plantation/enrésinement, canalisation des cours d'eau...</li> <li>• Dérangement des milieux particulier comme les anciennes ardoisières ;</li> <li>• Abandon de certaines pratiques agricoles favorables à la biodiversité, retour naturel à une situation moins favorable sur des sites inexploités</li> </ul>	<p>Mise en œuvre de Natura 2000</p> <p>Mesures agri-environnementales</p> <p>Nouveaux projets Life, dont le Life intégré à l'échelle nationale</p> <p><b>Subventions PwDR (pour Natura 2000 mais aussi les SGIB), accessibles</b></p>	<p>Poursuite de l'érosion de la biodiversité par des actes inappropriés ou par l'arrêt d'une gestion appropriée (agricole ou autre)</p> <p>Impacts du changement climatique ?</p> <p>Arrivée de maladies, concurrence avec des espèces invasives.</p>
<p>Richesse floristique et faunistique, dont nombre d'espèces protégées de niveau européen et wallon.</p> <p>Plusieurs espèces pour lesquelles le territoire est une des dernières zones de présence.</p>	<p>Connaissance partielle des espèces présentes et de leur distribution, dépendant de la densité des observateurs et de leurs « spécialités » ; manque d'inventaires complets et systématiques</p>		
<p>Nombreux sites de grand intérêt biologique inventoriés (137).</p> <p><b>Bases de données et carto centralisées au DEMNA</b></p>	<p>Connaissance très variable des SGIB (inventaires parfois lacunaires, partiels, ciblés).</p> <p>Nombreux SGIB et sites inventoriés d'intérêt sans statut de protection</p>		
<p>Réseau Natura 2000 (23 sites, 23% du territoire)</p> <p>Nombreux sites protégés de niveau wallon, certains étant des sites aménagés via un projet Life. Diversité des statuts (14 RND, 9 ZHIB, 7 RNA, 2 CSIS, 1 RF)</p> <p>Partenariats avec des agriculteurs pour leur gestion</p>	<p>Petite surface protégée par un statut de niveau wallon, protection variable suivant les endroits du territoire, peu de RNA (dynamisme local ?)</p> <p><b>Présence de sites appartenant aux Associations de conservation de la nature sans statut de protection (manque de moyens, surface trop petite...)</b></p>		
<p>Plusieurs projets Life menés sur le territoire</p>	<p>Sites intéressants/parties du territoire n'ayant pas fait l'objet de travaux dans le cadre de Life (ou autre cadre)</p>		
<p>Relevé des arbres remarquables</p>	<p><b>Relevé des arbres pas toujours à jour et complet (éléments disparus toujours présents, éléments d'intérêt non repris)</b></p>		

## LA NATURE ORDINAIRE

ATOUTS – Leviers	FAIBLESSES – Besoins, manques, problèmes	OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Présence de zones agricoles bocagères et de prés de fauche à gestion encore assez extensive</p> <p>Un seul périmètre de remembrement (clairière autour de Sugny)</p>	<p>Intensification générale de l'agriculture, disparition des haies, lisières et bocages à beaucoup d'endroits, raréfaction des plantes messicoles.</p> <p>Réduction des prairies permanentes au profit de cultures et prairies temporaires</p>	<p>Mesures agri-environnementales</p> <p>Primes régionales (haies,...)</p> <p><b>Echardonnage plus obligatoire</b></p>	<p>Poursuite de l'intensification, pratiques incompatibles avec la nature ordinaire en matière agricole et forestière</p> <p><b>Protection moindre des haies dans le nouveau Codt</b></p> <p>Urbanisation mangeant les terrains agricoles (et forestiers)</p>
	<p>Nombreuses plantations de sapins de Noël, surtout sur le plateau agricole ardennais</p>		<p><b>Sapin de Noël permis en zone forestière par le nouveau Codt</b></p>
<p>Nombreuses forêts feuillues. Nombreuses propriétés publiques gérées par le DNF (multifonctionnalité)</p> <p><b>Beaucoup de petites propriétés forestières privées (diversité de gestion, mosaïque d'écosystèmes, parcelles abandonnées)</b></p>	<p>Enrésinements inadaptés (zones humides, proximité des cours d'eau)</p> <p>Raréfaction de certains régimes de gestion (taillis)</p> <p>Beaucoup de petites propriétés forestières privées, essentiellement résineuses (pas de gestion d'ensemble, pas d'objectif « biodiversité »)</p>		<p>Conséquences du changement climatique ?</p> <p><b>Vente plus facile des forêts publiques (décret en préparation) : impact négatif pour les forêts feuillues</b></p>
	<p>Disparition progressive des vergers hautes-tiges, souvent âgés et en manque d'entretien régulier</p>		
<p>Bonne connaissance des plantes et animaux exotiques et/ou invasifs liés aux zones humides (contrats de rivière)</p>	<p>Plantes et animaux exotiques, invasifs présents à de nombreux endroits. <b>Pas d'inventaire complet de toutes les espèces hors zones humides, sauf exceptions (berce)</b></p>		
	<p>Problèmes de l'apiculture (mortalité, absence de plantes mellifères...)</p>		
<p>Présence de 3 arboretums (Bertrix, Bouillon, Gedinne)</p>			
<p>2 sites naturels aménagés PMR (Paliseul et Herbeumont)</p>			
<p><b>Beaucoup de frayères naturelles en Semois (noues, bras...).</b></p> <p><b>Intérêt pour le brochet</b></p>			
<p>Divers outils communaux en faveur de la nature ordinaire mobilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PCDN à Bouillon</li> <li>• Plan Maya dans plusieurs communes</li> <li>• Gestion différenciée, 0 phyto</li> <li>• Fauchage tardif</li> <li>• Combles et clochers</li> </ul>	<p>Recours variable à ces outils suivant les communes, pas de coordination entre communes</p> <p><b>Opération « combles et clochers » terminée, plus de suivi des aménagements réalisés</b></p> <p><b>Travail restant à faire pour la protection des rapaces nocturnes</b></p>		

ATOUTS – Leviers	FAIBLESSES – Besoins, manques, problèmes	OPPORTUNITÉS	MENACES
Bonne qualité générale des eaux souterraines (toutes masses d'eau) et de surface du territoire (27 masses d'eau sur 34)	7 masses présentant un état moyen pour certains paramètres (surtout en lien avec zones agricoles et urbanisées : nitrites, nitrates, phosphore, azote ammoniacal)		
	Déficit de protection des captages, nombreuses zones de protection non encore définies		
6 zones de baignade, sur la Semois, globalement de bonne voire excellente qualité (sauf problèmes ponctuels)	<p>Epuración collective non terminée, plusieurs petites STEP restent à construire, réseaux de collecte à terminer.</p> <p><b>Partie du territoire en épuration individuelle : habitations antérieures à 2004 ne devant pas s'épurer (même s'il existe des incitants)</b></p>	<p><b>Projet de développer une nouvelle zone de baignade sur la Lesse à Wellin (passerelle Maria)</b></p> <p><b>Évolution attendue de la législation vers une obligation d'épuration pour tous en zone d'épuration individuelle</b></p>	<p>Poursuite de l'urbanisation, pression sur le milieu récepteur (si rejets pas correctement gérés)</p> <p>Intensification agricole (nitrates...)</p>
<p>Relevé des points noirs liés à l'eau par les contrats de rivière + action de ceux-ci et de leurs partenaires en faveur du milieu « eau »</p> <p>Amélioration de la protection des berges vis-à-vis du bétail (obligation de clôture)</p>	<p>Nombreux points noirs liés à l'eau (rejets, déchets, obstacles...).</p> <p><b>Obligation de clôture des berges pas toujours cohérente</b></p>		
Bonne qualité générale de l'air sur toutes les communes (par rapport à la moyenne wallonne)			
Nombreux sites à réaménager (22)	<p>Méconnaissance générale de l'état des sols et des sites à problème.</p> <p>Un site « Spaque » (ateliers SNCB Bertrix)</p> <p>SAR surtout présents sur Gedinne, Bertrix et Bouillon</p>		
<p>Déchets collectés par différents canaux. 9 PAC</p> <p>2 CET (Rouvrou-actif et Malvoisin – en réhabilitation).</p>	<p>Pas de PAC à Vresse (mais PAC accessibles à tous)</p> <p>Production de déchets très variable entre communes (mais inférieure à moyenne wallonne – sauf Vresse)</p>		
	<p>Deux sites Seveso (Sugny et Wellin)</p> <p>Partie du territoire située dans la zone de planification d'urgence de la centrale de Chooz</p>		

## LES ACTEURS DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

ATOUTS – Leviers	FAIBLESSES – Besoins, manques, problèmes	OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Multiplés acteurs, publics et privés en matière de protection de la biodiversité (expertise, volontariat) : DNF, Natagriwal, associations de protection de la nature, 3 contrats de rivière, communes...</p>	<p>Dynamisme variable des associations locales, visibilité parfois déficiente, éparpillement des forces. Cohérence d'action ?</p> <p><i>Difficulté des associations : manque de bénévoles actifs, manque de moyens pour acheter des espaces à protéger</i></p>		
<p>Plusieurs acteurs en matière de sensibilisation à la nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations locales</li> <li>• Plusieurs opérateurs de classes vertes</li> </ul> <p><i>Importance des écoles du territoire pour la sensibilisation : demandes d'animation, réponse à des appels à projets « biodiversité »</i></p>	<p>Pas de CRIE sur le territoire (<i>mais présence des CRIE d'Anlier et Saint-Hubert</i>) ou organisme généraliste équivalent</p>		
<p>Présence de guides nature/du terroir</p>	<p>Offre insuffisante en guidage ? Visibilité insuffisante ?</p>	<p>Projets du GAL (structuration de l'offre de guidage)</p>	
<p>Pas de Créaves proche</p>			
<p><i>Présence de plusieurs ruchers expérimentaux + activités d'animation dans les écoles</i></p>			
<p>3 fédérations halieutiques et piscicoles couvrant le territoire – cohérence de l'approche pas sous-bassin, nombreuses sociétés de pêche</p>			



ATOUTS – Leviers	FAIBLESSES – Besoins, manques, problèmes	OPPORTUNITÉS	MENACES
Diversité importante de paysages (en lien avec relief, occupation du sol)		Charte paysagère obligatoire dès le parc naturel reconnu	
<p>Nombreux paysages et points de vue remarquables, assez uniformément répartis.</p> <p>Deux sites phares (patrimoine exceptionnel de Wallonie) : le tombeau du géant et le point de vue de Rochehaut vers Frahan.</p>	<p><i>Moins de paysages et points de vue remarquables sur le plateau agricole autour de Bertrix ainsi qu'au niveau des bordures forestières Nord et Sud</i></p>		
<p>Certains points de vue aménagés (belvédères, panneaux d'information, signalétique...).</p> <p>Analyse, transférable au territoire, du paysage et panneaux informatifs mis en place dans le cadre du GAL Racines et Ressources (sur Bertrix et Herbeumont). Recommandations paysagères émises dans le cadre du contrat de rivière Semois.</p> <p>Projet d'aménagement du site du tombeau du géant sur le modèle des Grands sites de France.</p>	<p>Certains points de vue remarquables non aménagés spécifiquement (pas de parking, manque d'informations d'interprétation...)</p> <p><i>Points de vue pas toujours suffisamment entretenus</i></p>		<p>Aménagements trop lourds de certains points de vue (perte du caractère naturel)</p>
<p><i>Importance des paysages ordinaires comme témoins de l'histoire. Silhouettes villageoises intéressantes</i></p>		<p><i>Sensibilité croissante des citoyens pour la préservation de leur environnement paysager ordinaire</i></p> <p><i>Subventions existantes (vergers, alignements d'arbres)</i></p> <p><i>Démarche prosylva sur certains petits territoires</i></p>	
	<p>Présence d'éléments dégradant la qualité paysagère : boisement des fonds de vallée (résineux surtout) refermant les perspectives, certains équipements touristiques (dont campings, aires de chalets/secondes résidences), urbanisation nouvelle en ruban, bâtiments (volumes, couleurs...), disparition du maillage agricole, sapins de Noël, équipements (voies principales, chemin de fer, ligne HT, ZAE...), <i>dispositifs publicitaires mobiles et fixes</i></p>		<p>Poursuite des actions néfastes au paysage</p> <p><i>Nouveau CoDT (moins protection des arbres isolés et haies)</i></p> <p><i>Disparition des vergers par manque d'utilité et d'entretien, abattages d'arbres remarquables</i></p> <p>Intégration inadaptée de dispositifs énergétiques ou télécom</p>

## URBANISME, ARCHITECTURE, HABITAT

ATOUTS – Leviers	FAIBLESSES – Besoins, manques, problèmes	OPPORTUNITÉS	MENACES
Structure villageoise traditionnelle typique de l'Ardenne (villages tas ou villages rues dans certaines régions) et de la Famenne pour Wellin.	Déstructuration par les nouvelles constructions (étalements en ruban le long des axes routiers, maisons 4 façades), <b>due à la configuration du plan de secteur et du parcellaire et à l'émergence de nouveaux modes de vie.</b>  Risque pour la cohésion villageoise résultant de cette nouvelle manière d'habiter.	<i>Charte paysagère du parc naturel</i>	
Présence de quelques noyaux particuliers à profil plus urbain, reflets d'une histoire et de fonctions particulières (Paliseul, Bertrix, Bouillon)	Dénaturation de quelques noyaux d'habitat par les deux guerres mondiales		
Présence de nombreux bâtiments de qualité (repris à l'inventaire du patrimoine immobilier culturel de la Wallonie et/ou classés).  Habitat traditionnel souvent cohérent au niveau des matériaux (pierre de schiste, grès ou calcaire, ardoises) et des couleurs.	Fragilité des éléments patrimoniaux, aménagements pas toujours adaptés.  Nombreux actes ayant modifié les bâtiments ruraux traditionnels (perte de la lisibilité fonctionnelle initiale).		
Présence de bâtiments nouveaux bien intégrés au niveau des volumes, des matériaux.	Présence régulière de matériaux et couleurs inappropriés dans le bâti nouveau et parfois ancien  Difficulté de savoir comment gérer l'architecture contemporaine, <b>en fonction notamment de la nature de la demande (publique/privée, résidentielle ou non)</b>	<i>Existence de nuanciers de teintes pour les façades au niveau des Maisons de l'Urbanisme</i>  <i>Emergence de nouvelles manières d'habiter (appartements, bâtiments légers, partagés...) &gt; densification des villages, parfois utilisation de bâtiments vides</i>	<i>Emergence de nouvelles manières d'habiter (appartements, bâtiments légers, partagés...) &gt; risque de dénaturation des village</i>
Importance des espaces publics (places, parcs...) au niveau de l'urbanisme	Impacts des zones de loisirs (campings surtout, zones de chalets) : rupture urbanistique, impacts paysagers, seconde résidence.		
		<i>RGBSR applicable à différents endroits (Bouillon et Gedinne surtout + quelques villages dans les autres communes)</i>  <i>4 « plus beaux villages de Wallonie » (Laforêt, Gros-Fays, Our, Sohier)</i>	
Présence de conseillers en aménagement du territoire dans les communes.  Présence de CCATM dans 6 des 9 communes	<i>Pas de Maison de l'urbanisme active sur les communes namuroises</i>  Seulement 2 communes disposent d'un schéma de structure : Bertrix et Vresse (en cours pour deux autres : Bouillon et Paliseul)  <i>Pas d'approche partagée entre les 9 communes au niveau urbanistique et architectural (outils, méthodes, bonnes pratiques...)</i>	<i>Deux maisons de l'urbanisme actives sur les communes luxembourgeoises.</i>  <i>PCDR comme outils d'aménagement des espaces publics et d'équipements publics</i>	

ATOUTS – Leviers	FAIBLESSES – Besoins, manques, problèmes	OPPORTUNITÉS	MENACES
	Grande dépendance aux énergies fossiles et nucléaires. Pas de gaz de ville disponible	Raréfaction + coût et impacts des énergies fossiles et nucléaires  <i>Prise de conscience et implication croissante des citoyens (volontariat, coopératives...)</i>	Raréfaction + coût et impacts des énergies fossiles et nucléaires
<i>Actions privées et publiques en faveur de la réduction de la consommation d'énergie (isolation, systèmes plus performants...)</i>		<i>Evolution générale des technologies (isolation, énergie renouvelable...)</i>	<i>Instabilité des politiques énergétiques (primes, taxes)</i> <i>Habitants n'ayant pas tous des revenus suffisamment pour pouvoir investir (économies d'énergie et/ou énergies renouvelables)</i>
12 installations Photovoltaïques (PV) > 10kW (dont 4 > 100 KW dont 2 > 200 kW)  6 sites de production > 10 kW hors PV : 1 parc éolien (Bièvre, majorité de la puissance), 3 installations biomasse/cogénération (Erda, Saupont, Gedinne), 2 installations hydrauliques (Ameroï, Chanly)  + chaufferie de l'ISJ Carlsbourg	Faible présence et puissance de tous types d'installations renouvelables de plus de 10 kW (éolien, hydraulique, biomasse, cogénération, PV)  Echec technique de la chaufferie centralisée aux plaquettes de Gedinne	Hydraulique : nombreux cours d'eau (potentiel ?)  Eolien sur les sites favorables (plateau)  Biomasse agricole et forestière  Plate-forme bois-énergie transcommunale de Libin (avec Wellin et Paliseul)  <i>Projet de réseau de chaleur à Bouillon</i>	Compatibilité des dispositifs énergétiques avec l'environnement, le paysage
Nombre élevé d'installations PV < 10KW par habitant	Forte différence entre communes pour le nombre d'installations PV < 10KW par habitant		
6 installations privées de moins de 10kW, hors PV : 3 unités hydrauliques, 1 unité éolienne, 1 cogénération fossile et 1 cogénération biomasse	Peu de diversité au niveau des sources renouvelables chez les privés	<i>Petit hydraulique privé</i>	
Ressource bois abondante (chauffage)  Erda : production de granulés de bois (pellets)		<i>Valorisation du bois de chauffage hors territoire (ex : Lampiris)</i>	
Toutes les communes inscrites dans la dynamique la convention des Maires.  Accompagnement par la province de Luxembourg et le BEPN	<i>Bouillon n'a pas encore enclenché la mise en œuvre de sa décision d'adhésion.</i>  Pas de vision d'ensemble de la politique énergétique sur le territoire ( <i>nécessaire ?</i> )	<i>Politiques générales déclinables localement : Plan wallon pour le climat (dont Pollec), Alliance emploi-environnement, Province à énergie positive en Luxembourg...</i>  Approche pluricommunale de certains projets	

## MOBILITÉ

ATOUTS – Leviers	FAIBLESSES – Besoins, manques, problèmes	OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Présence de 5 arrêts ferrés sur le territoire. Importance la gare de Bertrix (croisement de lignes + lien avec Libramont)</p> <p>Importance de l'Athus-Meuse au niveau du fret</p> <p>Proximité du TGV (arrêts Sedan et Charleville)</p>	<p>Faible cadence de trains en journée (1 par 2 heures)</p> <p>Disparition de tous les guichets (sauf Bertrix – en sursis)</p> <p>Aucune entreprise, aucune ZAE du territoire connectée au chemin de fer</p> <p>Pas de connexion ferrée entre le territoire et la France.</p>	<p>Décision d'augmenter la cadence prise par le Fédéral</p>	<p>Avenir des arrêts ferrés sur le long terme.</p>
<p>Ligne transfrontalière de bus Bouillon-Sedan (mercredi et samedi)</p>	<p>Mobilité TEC déficiente, surtout hors heures scolaires et surtout dans les villages à l'écart.</p> <p>Fréquence faible, difficulté de rallier les pôles, difficulté d'effectuer de longs trajets.</p> <p><i>Coordination train/train et train/bus pas toujours effective</i></p>		<p><b>Rigidité des opérateurs publics vis-à-vis du changement</b></p> <p>Isolement des publics fragilisés ou dépendants, sans voiture.</p> <p>Difficulté d'accès à l'emploi, aux services, à la culture.</p>
<p>Solutions alternatives mises en place : transports à la demande (Locomobile, Flexitec, Proxibus), transports pour certains publics fragilisés (CPAS, mutualités, Croix-rouge...)</p> <p><i>Call-center « Mobilisud » pour Vresse</i></p> <p>Présence de sociétés de Taxis</p>	<p><i>Solutions demandant une contribution financière des communes voire la mise à disposition de personnel (cf. Vresse pour le transport scolaire)</i></p> <p><i>Pas de call-center actif sur les 8 autres communes</i></p>	<p><i>Covoiturage, voitures partagées, communautés d'utilisateurs (ex : blablacar).</i></p> <p><i>Présence d'axes structurants (N89, N85, N83) comme colonnes vertébrales d'initiatives nouvelles de déplacement</i></p>	<p><i>Individualisme comme frein au développement d'initiatives partagées</i></p>
		<p><i>Evolution générale des technologies en matière de mobilité</i></p> <p><i>Développement des points de recharge de voitures électriques (Idelux) + voitures au gaz naturel comprimé</i></p>	
	<p>Mobilité douce en site propre fragmentaire. Seuls quatre tronçons de type « RAVeL » aménagés, sans possibilité de bouclage.</p> <p>Peu de pistes cyclables aménagées et sécurisées</p>	<p>Projets Interreg déposé visant à aménager certains tronçons (Bertrix – Herbeumont – Muno + bouclage Daverdisse, Membre-sur-Semois, Meuse, Beauraing)</p> <p>Projet d'aménagement pluricommunal du tronçon Gembes – gare de Graide</p> <p>Existence de plusieurs voies ferrées désaffectées</p> <p>Projet de tourisme sans voiture du GAL</p> <p><i>Maillage de points-nœuds pour les chemins cyclables</i></p>	

## Groupe de travail « Agriculture/filière agro-alimentaire » - 10/05/2017

### AGRICULTURE – PRODUCTION

En italique : adaptations/compléments apportés en réunion

ATOUTS – Leviers	FAIBLESSES – Besoins, manques, problèmes	OPPORTUNITÉS	MENACES
Spécialisation en élevage bovin, essentiellement allaitant, essentiellement BBB. Prépondérance des prairies permanentes et des prairies temporaires/fourrages  Quelques initiatives de diversification végétale (autre qu'alimentation animale) : maraîchage...	Climat et sols : facteurs limitatifs à la diversification  Diversité végétale faible (peu de cultures)  Forte dépendance à l'élevage bovin, diversification animale faible et concentrée en quelques exploitations (porcs, volailles, brebis, chèvres)  Bovins non engraisés dans la région (plus- value apportée ailleurs)	Evolution de la PAC (quotas, primes, conditionnalité) ?  Projets de diversification portés par le GAL (chanvre, fruiticulture)	Evolution de la PAC (quotas, primes, conditionnalité) ? Couplage des aides PAC maintenu au taux actuel ?
Secteur économique et vecteur d'emploi important : 390 exploitations (2013), 478 UTA (2012)	Difficultés générales du secteur : rentabilité (viandeux et laitier), dépendance (prix), pénibilité, successions, accès au foncier Disparition rapide des exploitations, renouvellement faible, taille moyenne à la hausse, intensification	Apport de valeur ajoutée aux productions (transformation, diversification)	Disparition de l'agriculture de proximité, de l'agriculture familiale  Poursuite de la diminution des prix (viande, lait) en lien avec l'intensification
Agriculture bio bien présente (± 60 exploitations)  Plusieurs « labels » utilisables pour les productions sur le territoire (filières de qualité différenciée...)	Ecoulement pas toujours facile des productions dans la filière bio	Bio en pleine croissance	Dépendance du bio par rapport aux primes PAC. Agrandissement du marché en bio (un marché de niche)
Sapin de Noël vecteur d'emploi et de valeur ajoutée	Concurrence foncière du sapin de Noël et de l'activité de pépinière avec l'activité d'élevage (achat de terres à haut prix)  <b>Cohabitation agriculture bio/agriculture conventionnelle et sapins de Noël parfois problématique (dissémination de pesticides)</b>	<b>Nouveau COdT permettant de rendre à l'agriculture certaines zones forestières inadaptées</b>  Agroforesterie : sapin de Noël parfois planté en « haie » pour augmenter les revenus à l'hectare des agriculteurs	Urbanisation au détriment de l'agriculture  Prix et disponibilité des terres agricoles
	Difficulté d'accès au foncier et aux financements (bâtiments, matériel) pour les nouveaux agriculteurs. <b>Complexité administrative et coût de la reprise.</b>		
	<b>Cohabitation gibier/agriculture délicate à certains endroits (dégâts)</b>		
Nombreux acteurs d'encadrement, d'aide et de mise en valeur, à proximité : Comice Semois Ardennaise, CRAW, SPW, Fourrages Mieux, Centre de Michamps...	Peu d'acteurs spécifiques au territoire  <b>Trop d'interlocuteurs pour les agriculteurs (compétences de l'administration divisées)</b>		

## AGRICULTURE – TRANSFORMATION/COMMERCIALISATION/CIRCUITS COURTS

ATOUS – Leviers	FAIBLESSES – Besoins, manques, problèmes	OPPORTUNITÉS	MENACES
Outils d'abattage : abattoir communal de Gedinne (gros bétail – <b>certifié bio</b> ), abattoir privé pour volailles et unité de transformation (Bertrix)	<p><b>Abattoir de Gedinne non rentable (maintenu comme soutien au secteur)</b></p> <p>Absence de maillons dans la chaîne de transformation du gros bétail en aval des abattoirs (découpe, conditionnement).</p> <p>Pas d'unité de transformation/conditionnement des productions végétales</p>	<p>Projet du GAL « atelier de découpe »</p> <p>Projet du GAL « unité de conditionnement »</p> <p>Services d'aide aux agriculteurs (voir P.Q.A,...) pour faciliter leur gestion.</p>	Faibles volumes d'abattage/mise aux normes européennes de l'abattoir
<p>Présence croissante d'initiatives de transformation et de vente à la ferme (fromages, produits laitiers colis de viande, boucheries à la ferme, maraîchage...)</p> <p>Présence de nombreux bouchers artisanaux.</p> <p>Présence croissante de producteurs artisanaux (hors ferme) : brasseries, moulins, vins de fruits, <b>miel</b>...</p>	<p>Beaucoup de fermes ne transformant pas et ne vendant pas directement leur production</p> <p>Pas de centralisation logistique des productions locales pour une commercialisation améliorée</p>	Projet du GAL « coopérative logistique »	Intérêt et capacité des agriculteurs à s'inscrire dans la diversification/transformation/vente directe.
Plusieurs « labels » utilisables sur le territoire (IGP...)	IGP ne demandant pas de matière première locale		
Présence de plusieurs épiceries et points de vente (moyennes surfaces) proposant des productions locales			<p>Récupération de la plus-value par les revendeurs.</p> <p>Dépendance des producteurs vis-à-vis des revendeurs (prix, normes...)</p>
Initiatives citoyennes : GAC (Bertrix, Porcheresse)	<p>Isolement et dispersion des initiatives rapprochant consommateurs et producteurs</p> <p><b>Complexité des GAC pour les producteurs pour peu de ventes</b></p>	Projet de GAC Beauraing-Gedinne	<p>Epuisement de l'initiative locale notamment à cause de la charge administrative.</p> <p>Difficultés pour les producteurs de gérer différentes filières de distribution/commercialisation en parallèle</p>
Marchés reliant producteurs et consommateurs : Orgeo, Paliseul, Gedinne, Sohier....	<p>Parties du territoire peu ou pas pourvues en possibilités de « manger local »</p> <p>Population faible et peu riche, étendue du territoire : obstacles au développement franc d'une consommation locale</p>	<p>Mouvement de fond allant vers la consommation locale (à relativiser)</p> <p>Capital naturel du territoire exploitable comme image de marque + nom Ardenne <b>très porteur</b></p>	<b>Insuffisance du marché local pour écouler les productions (nécessité de vendre loin – villes)</b>
		<p>Population touristique comme consommateurs de productions locales</p> <p>Présence de la cuisine de collectivité de Vivalia, de nombreux établissements HoReCa <b>et d'écoles</b></p>	

## AGRICULTURE – FONCTION PAYSAGE/NATURE

ATOUS – Leviers	FAIBLESSES – Besoins, manques, problèmes	OPPORTUNITÉS	MENACES
Importance de l'agriculture en général et des prairies en particulier dans les paysages ardennais - et famennois pour Wellin	Disparition d'éléments structurants du paysage en zone agricole (haies, bocage) Mitage de la zone agricole par le sapin de Noël + impact environnemental		Pertes de revenus (primes,...) liés aux haies... <i>Plantes invasives problématiques</i>
Maintien de zones agricoles bocagères et de prés de fauche à gestion encore assez extensive Un seul périmètre de remembrement (clairière autour de Sugny) <i>Importance des prairies permanentes comme refuge de la biodiversité + préservation des sols + captation CO2</i>	Diminution du maillage écologique dans les espaces agricoles (haies, bocage). Disparition des prés de fauche <i>Abandon de la gestion de certaines parcelles, entraînant une perte de biodiversité</i> Intensification de l'agriculture, augmentation des prairies temporaires et des cultures (maïs,...)		Poursuite de l'intensification, pratiques incompatibles avec la nature ordinaire en matière agricole Protection moindre des haies dans le nouveau Codt Urbanisation mangeant les terrains agricoles
Agriculture partenaire de la gestion de certains espaces naturels Importance des MAE	Natura 2000 non uniformément réparti (faiblesse du plateau agricole)		Evolution des MAE ?
	<i>Impacts négatifs de la culture de sapins de Noël sur l'apiculture</i> <i>Impacts environnementaux des sapins de Noël : pesticides, exportation de terre pour les sapins en pots... Activité peu réglementée contrairement à l'agriculture</i>		

## AGRICULTURE – AUTRES FONCTIONS

ATOUS – Leviers	FAIBLESSES – Besoins, manques, problèmes	OPPORTUNITÉS	MENACES
Présence de restaurants à la ferme		Agriculture comme source d'énergie (biométhanisation...)	
	Une seule ferme pédagogique (Bertrix) Peu de gîtes à la ferme		
Visites possibles de certaines fermes	Manque de liens entre les citoyens et le monde agricole		

ATOUPS – Leviers	FAIBLESSES – Besoins, manques, problèmes	OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Omniprésence de la forêt (60% du territoire), avec empreinte variable suivant les communes (toutes plus forestières qu'agricoles).</p> <p>Forêt publique largement majoritaire (74% des surfaces boisées), dans chaque commune.</p> <p>Forêt communale = l'essentiel des forêts publiques.</p> <p>Quelques grandes propriétés privées.</p>	<p>Fort morcellement de la petite forêt privée.</p> <p>Parfois absence de gestion</p>	<p>Actions de la Cellule d'appui à la petite forêt privée</p> <p><i>Etude des impacts du dérèglement climatique localement (UCL sur bois communaux à Gedinne)</i></p>	<p>Dérèglement climatique, avenir des peuplements, maladies</p>
<p>Importance de la forêt comme source de revenus pour les propriétaires (ventes de bois), surtout les communes.</p>	<p><i>Méconnaissance des flux sortants de sous-produits forestiers</i></p>	<p>Projets du GAL : vente spécifique des arbres <i>de haute qualité (si gestion en accord avec les marchands de bois)</i></p> <p>Primes pour le reboisement à destination des propriétaires privés</p> <p>Projet Interreg Forêt Pro bos</p>	<p>Revenus aléatoires, dépendant du marché mondial, <i>variables suivant les essences et les moments</i></p> <p>Diminution des plantations résineuses : revenus futurs ?</p>
<p>Importance des pouvoirs publics dans le maintien du réseau d'exploitation du bois.</p>	<p>Gestion de la forêt publique par le DNF divisée en 2 directions et plusieurs cantonnements : unicité d'approche ?</p> <p>Manque de visibilité des actions forestières au niveau du territoire</p> <p><i>Dégâts de l'exploitation aux chemins (à gérer par le DNF, application du cahier des charges)</i></p>	<p>Certification forestière</p> <p>Sylviculture Prosylva</p> <p><i>Exploitation des anciennes carrières locales pour l'aménagement des chemins forestiers</i></p>	
<p>Présence de 3 arboretums (Gedinne, Bertrix, Bouillon)</p>			
<p>Présence de pépinières forestières (5)</p>			
<p>Nombreux emplois (non quantifiables) pour le travail en forêt : exploitation forestière, bûcheronnage, débardage, façonnage de bois de chauffage...</p>			



## FILIÈRE BOIS

ATOUPS – Leviers	FAIBLESSES – Besoins, manques, problèmes	OPPORTUNITÉS	MENACES
Filière bois encore bien présente : nombreuses scieries (16), boissellerie (1).	<i>Connaissance mutuelle des acteurs de la filière-bois insuffisante (en ce compris architectes...)</i>	<i>Ventes de gré à gré de coupes publiques pour favoriser les scieries locales</i> <i>Développement de scieries mobiles</i> <i>Adaptation des scieries pour traitement des gros bois</i>	Difficulté des petites scieries dans un contexte international avec concentration des unités.
<i>Quelques menuiseries actives dans l'ossature-bois et la charpenterie sur base de bois local.</i> <i>Possibilité de traitement en autoclave localement (durabilité)</i>	<i>Peu</i> de valorisation locale de la ressource locale en 2 <sup>e</sup> transformation (meubles, menuiserie...)	Développement des constructions à ossature bois.	

## FORÊT – AUTRES FONCTIONS

ATOUPS – Leviers	FAIBLESSES – Besoins, manques, problèmes	OPPORTUNITÉS	MENACES
Importance de la forêt dans la composition paysagère du territoire et comme réservoir de biodiversité (habitats et espèces + Natura 2000).	Gestion forestière parfois inadaptée à la nature et aux paysages (plantations en fonds de vallée, grandes mises à blanc, <i>points de vue obturés...</i> )	<i>Encadrement de la gestion par le code forestier (règles à respecter)</i>	
Attrait touristique intrinsèque. Dynamique des massifs forestiers Semois et Houille d'une part, Grande forêt de Saint-Hubert d'autre part Boucles transfrontalières « les routes du bois »	Territoire écartelé entre 2 massifs forestiers Manque de zones « bivouac » pour faire face au camping sauvage Trop peu de connexions avec le massif ardennais français.		Difficulté
Importance de la chasse pour la régulation de la faune et comme revenu pour les propriétaires, dont les communes	Surdensité de gibier par endroits : dégâts divers, régénération naturelle difficile, surcoûts de gestion, manque à gagner <i>Cohabitation chasse/tourisme en automne (accessibilité restreinte à la forêt)</i>		
Importance de la forêt comme source d'énergie : bois de chauffage, bois-énergie (Erda)	Peu d'installations bois-énergie référencées	Projet de chaufferie centralisée de Bouillon (PCDR) Plate-forme bois énergie transcommunale de Libin (avec Paliseul et Wellin)	
	<i>Pas de lieu de rencontre des différents utilisateurs de la forêt</i>		

## AUTRES RESSOURCES NATURELLES – PIERRE

ATOUS – Leviers	FAIBLESSES – Besoins, manques, problèmes	OPPORTUNITÉS	MENACES
Secteur de l'extraction encore bien présent avec 8 carrières : 7 ardennaises (grès schisteux) et 1 famennoise (calcaire) Diversité des produits : pierres de parements, granulats, concassés, pierres décoratives...			Concurrence de produits d'autres régions, coût d'extraction
Longue tradition d'extraction : ardoises, schistes, kaolin, fer, calcaire.	Arrêt de la grande majorité des sites d'extraction. Plus d'extraction et de fabrication d'ardoises.		
Mise en valeur touristique des sites d'extraction (Morépire et Ardoisalle) + itinéraires liés à ce passé. <i>Balisage géologique sur la Croix-Scaille</i>		Géopark Famenne-Ardenne (pour Wellin)	
Importance des anciens sites d'extraction pour la biodiversité (galeries, fosses, parois, pierriers...)			
<i>Acteurs d'encadrement de la filière (Pierres et Marbres de Wallonie, RND,...)</i>			

## AUTRES RESSOURCES NATURELLES – EAU

ATOUS – Leviers	FAIBLESSES – Besoins, manques, problèmes	OPPORTUNITÉS	MENACES
Nombreux captages pour l'eau de distribution	Aucune valorisation économique de l'eau ( <i>ex : embouteillage</i> )		Pollution des nappes (pesticides) Changement climatique (tarissement des nappes)
<i>Valorisation énergétique de l'eau (roues de moulin, hydroélectricité)</i>			
<i>Nombreuses piscicultures</i>		<i>Réouverture de la pisciculture de Vencimont</i>	

**Groupe de travail « Tourisme/Horeca » - 11/05/2017**  
**TOURISME – ARGUMENTS, OFFRE, ATTRACTIVITÉ, IMAGE**

*En italique : adaptations/compléments apportés en réunion*

ATOUTS – Leviers	FAIBLESSES – Besoins, manques, problèmes	OPPORTUNITÉS	MENACES
Secteur économique bien présent (emplois, entreprises...), implanté de longue date			Perte d'attractivité, concurrence d'autres territoires Perte de pouvoir d'achat des visiteurs potentiels
<p>Nombreux atouts naturels, paysagers et patrimoniaux. Importance de la faune sauvage.</p> <p>Présence d'éléments majeurs : vallées (Semois, Lesse et Houille), points de vue remarquables, châteaux (Bouillon et Herbeumont), ville historique (Bouillon)</p> <p><i>Zones de baignade reconnues</i></p> <p><i>Caractère calme du territoire, propice au silence</i></p>			
<p>Nombreux opérateurs (attractions, activités de plein air, sport-aventure, <i>kayaks</i>...).</p>	<p>Peu d'attractions reconnues par le CGT («soleils»). <i>Labellisation CGT pas toujours adaptée à la réalité de terrain, aux contraintes des opérateurs et aux évolutions du tourisme</i></p> <p><i>Peu d'activités d'intérieur</i></p> <p><i>Peu d'activités/attractions orientées vers le public jeune</i></p> <p><i>Pas d'aires de bivouac</i></p> <p><i>Beaucoup d'activités intéressantes manquant de visibilité, peu connues</i></p> <p><i>Absence d'un site reprenant de manière exhaustive tout ce qui existe sur le territoire</i></p> <p><i>Manque de coopération entre opérateurs privés. Esprit de concurrence plutôt que de complémentarité. Pas assez de promotion croisée, de renvoi de clients.</i></p>	<p><i>Projet de création d'un portail par la nouvelle Maison du Tourisme</i></p>	<p><i>Les opérateurs subsidiés par le CGT ne peuvent promouvoir que les opérateurs reconnus (attractions, hébergements, opérateurs, guides)</i></p>



## TOURISME – ARGUMENTS, OFFRE, ATTRACTIVITÉ, IMAGE

ATOUTS – Leviers	FAIBLESSES – Besoins, manques, problèmes	OPPORTUNITÉS	MENACES
Multiples activités et manifestations.	<i>Manque de forfaits, de packages proposés au touriste</i>	<i>Beaucoup d'activités non payantes</i>	
<p>Nombreux itinéraires (pédestres, VTT...) balisés au niveau local/communal.</p> <p>Plusieurs itinéraires larges, thématiques ou non, traversant le territoire</p>	<p><i>Disparition de chemins, servitudes, notamment le long de la Semois.</i></p> <p><i>Disparition de certains gués, par manque d'entretien</i></p>		
<p>Nombreux restaurants, certains réputés</p> <p>Plusieurs événements liés à la gastronomie</p>			
Image et notoriété touristiques préexistantes : Ardenne, Semois, Lesse		Marque Ardenne	Risque que l'image ne devienne celle d'un tourisme de « papa », du passé
<p>Position frontalière, éléments d'attractivité proches (Sedan, Charleville)</p> <p>Bonne accessibilité (auto)routière.</p> <p>Présence de plusieurs arrêts ferrés</p>	<p>Faiblesses des TEC (fréquences, trajets...)</p> <p><i>Manque de visibilité de tous les moyens de déplacement existants alternatifs à la voiture (bus, vélos électriques, calèches, segways...)</i></p>	<p><b>« Loin de tout » : force à valoriser</b></p> <p>Développement des transports « à la demande »</p>	
		Projets touristiques des massifs forestiers, du GAL « Ardenne méridionale » <b>et des deux ADL</b>	

## TOURISME – HÉBERGEMENTS, FRÉQUENTATION

ATOUS – Leviers	FAIBLESSES – Besoins, manques, problèmes	OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Nombre et diversité des hébergements traditionnels (campings, hôtels, auberge de jeunesse, villages de vacances), surtout dans les vallées touristiques.</p> <p>Important développement des hébergements du terroir, partout</p> <p><i>Nombre toujours important d'arrivées et nuitées</i></p> <p><i>Les touristes en court séjour dépensent plus</i></p>	<p><i>Beaucoup d'hébergements non reconnus</i></p> <p><i>Manque d'hébergements à thème, insolites.</i></p> <p><i>Difficulté de les faire reconnaître par le CGT</i></p> <p><i>Tourisme traditionnel en forte régression au niveau des hébergements et des nuitées (campings, hôtels, VV) ces dernières décennies.</i></p> <p><i>Séjours se raccourcissant</i></p>	<p>Intérêt croissant pour de nouvelles formes d'hébergement, regain d'intérêt pour types d'hébergement (camping)</p> <p><i>Code du tourisme : mise en ordre des campings en zone inondable (amélioration situation)</i></p>	<p><i>Code du tourisme : mise en ordre des campings en zone inondable (risques de disparition). Ne concerne que les sites reconnus : quid des autres</i></p>
	<p>Eloignement du public néerlandais voire flamand par rapport à d'autres bassins</p>	<p><i>De plus en plus de touristes « proches » pour des courts séjours, consommant beaucoup, cherchant la qualité et les bons produits</i></p> <p>Proximité avec la France: bassin de visiteurs potentiels, partenariats</p>	

## TOURISME – ACTEURS, STRATÉGIE

ATOUS – Leviers	FAIBLESSES – Besoins, manques, problèmes	OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>8 communes aujourd'hui réunies au sein d'une même MT</p>	<p>Wellin dans une autre MT</p>		
<p>Nombreux acteurs et démarches : MT, massifs forestiers, GAL, ADL, SI et OT, Idelux pp, BEPN...</p>	<p>Territoires de projets à contours variables.</p> <p>Pas (toujours) de coordination entre acteurs Promotion et animation touristiques éclatée entre de nombreux opérateurs, ne correspondant pas (toujours) aux bassins touristiques</p>		<p>Risque de dispersion des forces, de redondance.</p>
<p>Existence de diverses réflexions de stratégie touristique (massifs forestiers, plans qualité territoriaux, ADL, MT, GAL)</p>	<p>Pas de stratégie touristique globale sur l'ensemble du territoire</p>		

## Groupe de travail « Patrimoine, Histoire, légendes, culture » - 20/04/2017

### PATRIMOINE MATÉRIEL

En italique : adaptations/compléments apportés en réunion

ATOUPS – Leviers	FAIBLESSES – Besoins, manques, problèmes	OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>1 184 biens repris à l'inventaire du patrimoine immobilier culturel de la Wallonie.</p> <p>Diversité de ces biens (des éléments grandioses au petit patrimoine)</p> <p>Actions locales de préservation du patrimoine</p>	<p>Inventaire ancien (1989 et 1996).</p> <p>Biens non uniformément répartis. Beaucoup à Wellin et dans la vallée de la Semois (Bouillon et Vresse). Peu à Daverdisse et Herbeumont.</p> <p>Fragilité des éléments patrimoniaux, aménagements pas toujours adaptés</p> <p><i>Désintérêt de la population et des élus pour le patrimoine. Rapport au patrimoine en évolution (perte du lien avec le « pater », le « père »)</i></p> <p><i>Manque d'entretien, délaissement du patrimoine après sa rénovation</i></p>	<p>Avenir des lieux de culte &gt; réaffectation utile</p> <p>Nouveaux usages pour pérenniser le patrimoine (ex : fours à pain)</p>	<p>Avenir des lieux de culte &gt; abandon</p> <p>Disparition des derniers hangars à tabac (200 inventoriés il y a une dizaine d'années, inventaire non suivi d'effets).</p>
<p>88 sites et/ou monuments classés.</p> <p>Diversité des biens classés : bâtiments ruraux (essentiellement au niveau des villages de la vallée de la Semois pour Bertrix), édifices religieux et leurs abords, éléments du petit patrimoine, ponts, ensembles majeurs (châteaux – Herbeumont et Bouillon), demeures et bâtiments historiques (surtout Bouillon), points de vue remarquables (Tombeau du géant et Rochehaut).</p>	<p>Éléments classés non répartis de manière homogène : 60% d'entre eux se trouvent sur les communes de Bertrix (24, dont 20 concernent les seuls villages des bords de la Semois) et surtout Bouillon (28, dont 13 à Bouillon même). Autres communes peu concernées</p> <p><i>Beaucoup de biens classés sont privés, donc non visitables + moins de prise sur leur entretien</i></p> <p><i>Propriétaires privés par toujours favorables au classement malgré les subsides qui en découlent (peur des contraintes)</i></p>		
<p>4 éléments classés repris au patrimoine exceptionnel de Wallonie : points de vue (Tombeau du géant et Rochehaut) et châteaux (Bouillon et Herbeumont).</p>			
<p>4 « plus beaux villages de Wallonie » : trois situés en zone Ardenne : Gros-Fays (Bièvre), Laforêt (Vresse-sur-Semois), Our (Paliseul) + Sohier (Wellin) en Fagne-Famenne.</p>		<p>Rochehaut (Bouillon) candidat au titre de plus beaux villages de Wallonie</p>	
<p>RGBSR applicable sur certains villages du territoire (surtout sur Gedinne et Bouillon)</p>			

## HISTOIRE

ATOUPS – Leviers	FAIBLESSES – Besoins, manques, problèmes	OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Territoire à l'histoire riche et diversifiée, de la grande histoire à l'histoire rurale locale.</p> <p>Attrait particulier de l'histoire de Bouillon et du rayonnement de son ancien duché, à travers toutes les époques.</p> <p>Présence de nombreux témoins de toutes époques, de la préhistoire à aujourd'hui.</p> <p>Présence de personnages historiques illustres.</p> <p>Nombreuses publications historiques.</p> <p>Existence de circuits et supports explicatifs de mise en valeur de l'histoire (thématiques)</p> <p>Existence de lieux dédiés à l'histoire aménagés pour des visites : musée ducal, châteaux, archéoscope, musée du sabot, atelier-musée du tabac, ardoisières...</p> <p><i>Existence de reconstitutions historiques pour une approche ludique et conviviale de l'histoire (en veillant à ne pas trahir le fond historique)</i></p>	<p>Absence de récit historique global du territoire</p> <p>Disparition d'éléments historiques <i>et archéologiques, notamment à cause des deux guerres mondiales, de comportements inappropriés...</i></p> <p>Publications souvent pointues, très spécialisées</p> <p><b>Manque de guides spécialisés en « histoire »</b></p>	<p><i>Pacte d'excellente : lien entre culture et histoire, de manière plus attractive qu'aujourd'hui</i></p>	<p><i>Désintérêt des jeunes pour l'histoire.</i></p> <p><i>L'école ne donne plus les bases historiques nécessaires</i></p>
<p>Présence de plusieurs cercles d'histoire locaux</p> <p>Existence de l'association THO, couvrant 7 des 9 communes</p>	<p>Dispersion des forces</p> <p>Difficulté de mobiliser de nouveaux membres, diminution du bénévolat, âge avancé de nombreux membres, désintérêt des jeunes générations pour l'histoire. Risques de perdre une partie de la « mémoire » du territoire.</p> <p><i>Disparition annoncée du cercle d'histoire de Gedinne</i></p>	<p><i>Présence de cercles d'histoire français proches, actifs</i></p>	

## PATRIMOINE IMMATÉRIEL – HISTOIRE

ATOUTS – Leviers	FAIBLESSES – Besoins, manques, problèmes	OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Patrimoine immatériel : territoire propice à la concentration de légendes et personnages mythiques (fées, sorcières, diables, nutons, ...).</p> <p>Nombreux sites concernés (roches, rochers, eau, forêts, châteaux...).</p> <p>Plusieurs ouvrages relatifs aux légendes.</p> <p>Présence d'une promenade des légendes à Laforêt.</p>	<p>Thème insuffisamment exploité, vers les habitants, vers les touristes</p>		
<p>Présence de différents dialectes (wallo-lorrain, namurois, champenois).</p> <p><i>Différentes initiatives de valorisation et préservation des dialectes : cours à Bièvre, publications (Sugny, Bertrix...), troupes de théâtre (Porcheresse...)</i></p>	<p>Disparition progressive de l'usage dialectal</p>		
<p><i>Traditions ancrées dans certains villages, importantes pour la cohésion locale : grands feux, fêtes de village...</i></p>			<p><i>Risque de disparition des traditions villageoises</i></p>
<p><i>Existence d'un patrimoine gastronomique et d'artisans de bouche.</i></p> <p><i>Existence d'artisans détenteurs d'un savoir-faire particulier.</i></p>	<p><i>Artisans manquant de visibilité et de soutien.</i></p> <p><i>Savoir-faire en disparition par difficulté de transmission (plus de transmission père/fils)</i></p>	<p><i>Evolution générale tendant au retour à la consommation et à l'autonomie locales : revalorisation de l'artisanat</i></p>	



## PATRIMOINE IMMATÉRIEL – CULTURE

ATOUTS – Leviers	FAIBLESSES – Besoins, manques, problèmes	OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Deux centres culturels reconnus sur le territoire, l'un à Bertrix, de niveau local 1, l'autre à Bièvre, de niveau local 3. Avec infrastructures d'accueil.</p> <p>Daverdisse et Wellin : affiliation à la <b>Maison de la Culture Famenne-Ardenne en Haute-Lesse</b>.</p> <p><b>Action du Centre culturel régional de Dinant sur les 3 communes namuroises.</b></p> <p>Diverses associations développant et coordonnant des activités culturelles au niveau de leur commune : le centre culture et loisirs à Bouillon, le conseil culturel et le centre d'interprétation de la Maison Languillier à Gedinne, le centre d'interprétation d'art à Vresse-sur-Semois, le comité culturel Paul Verlaine à Paliseul, l'Espace culture à Herbeumont.</p> <p><b>Diversité, complémentarités, partenariats entre des acteurs aux outils différents</b></p>	<p>Accessibilité à la culture parfois difficile depuis certaines parties du territoire <b>et pour une frange de la population non motorisée. Faiblesse des transports en commun, surtout en soirée.</b></p> <p>Pas d'acteur rayonnant sur l'ensemble du territoire <b>(mais pas nécessairement souhaitable : intérêt de la diversité des acteurs)</b></p> <p>Pas d'agenda culturel partagé ni mis en cohérence <b>sur le territoire de l'Ardenne méridionale</b></p>	<p>Application nouveau décret centres culturels (« développement territorial culturel »)</p>	<p><b>Changement des conditions de reconnaissance des centres culturels : contribution financière locale obligatoire sensiblement plus élevée qu'avant &gt; risque de disparition d'acteurs locaux, de diminution de la diversité, de déplacements plus lointains pour le public</b></p>
<p>Nombreuses associations locales : académies (Bouillon et Bertrix), théâtre, chorales, musique...</p>			
<p>Deux cinémas (Bouillon et Gedinne)</p>			
<p>Présence d'un réseau de bibliothèques Passage du bibliobus dans chaque commune.</p>	<p>Pas de bibliothèque à Herbeumont et Vresse.</p>	<p><b>Projet de bibliothèque communale à Vresse, dans le cadre de la future académie.</b></p>	
<p>5 musées reconnus</p>	<p>Peu de musées</p>		
<p>Plusieurs galeries d'art et espaces d'exposition</p>			
<p><b>Plusieurs acteurs privés développant des activités culturelles (ex. : Bouillon blanc)</b></p>			



# PARC NATUREL DE L'ARDENNE MÉRIDIONALE

PROJET DE CRÉATION











**Éditeur responsable :** Association de projet Ardenne méridionale  
Grand Place 1 – 6850 Paliseul

**Crédits photographiques :** S. De Gheselle, FTLB, Y. Fulster, GAL Ardenne Méridionale, M. Gillet, F. Gouverneur, R. Grimonpont, T. Jaumain, M. Léonard, Y. Léonard, X. Lorandean, Centre touristique et culturel de Vresse-sur-Semois, M. Markovic, MUFA, Murla, Natagora asbl, F. Polinard, D. Renauld, J.-M. Verday, M. WBT

**Conception graphique :** mathieu-gillet.be

---

**Avec le soutien des communes de :** Bertrix – Bièvre – Bouillon – Daverdisse  
Gedinne – Herbeumont – Paliseul – Vresse-sur-Semois – Wellin



